

INFORMATIONS DE LA FCC (pour les clients résidant aux États-Unis)

1 AVIS IMPORTANT : NE PAS APPORTER DE MODIFICATIONS À CET APPAREIL !

Cet appareil est conforme aux exigences de la FCC s'il est installé selon les instructions du mode d'emploi. Toute modification non approuvée expressément par Yamaha peut invalider l'autorisation de la FCC d'utiliser cet appareil.

2 IMPORTANT : N'utiliser que des câbles blindés de haute qualité pour le raccordement de cet appareil à des accessoires et/ou à un autre appareil. Seuls le ou les câbles fournis avec le produit DOIVENT être utilisés. Suivre les instructions concernant l'installation. Le non respect des instructions peut invalider l'autorisation, accordée par la FCC, d'utiliser ce produit aux États-Unis.

3 REMARQUE : Cet appareil a été testé et déclaré conforme aux normes relatives aux appareils numériques de Classe « B », telles que fixées dans l'Article 15 de la Réglementation FCC. Ces normes sont destinées à assurer une protection suffisante contre les interférences nuisibles avec d'autres appareils électroniques dans une installation résidentielle.

Cet équipement génère et utilise des fréquences radio qui, en cas d'installation et d'utilisation non conformes aux instructions du mode d'emploi, peuvent être à l'origine d'interférences empêchant d'autres appareils de fonctionner.

Cependant, la conformité à la Réglementation FCC ne garantit pas l'absence d'interférences dans une installation particulière. Si cet appareil devait produire des interférences, ce qui peut être déterminé en « ÉTEIGNANT », puis en « RALLUMANT » l'appareil, l'utilisateur est invité à essayer de corriger le problème d'une des manières suivantes :

Réorienter cet appareil ou le dispositif affecté par les interférences.

Utiliser des prises de courant branchées sur différents circuits (avec interrupteur de circuit ou fusible) ou installer un ou des filtres pour ligne secteur.

Dans le cas d'interférences radio ou TV, déplacer l'antenne et la réorienter. Si l'antenne est un conducteur plat de 300 ohms, remplacer ce câble par un câble de type coaxial.

Si ces mesures ne donnent pas les résultats escomptés, prière de contacter le revendeur local autorisé à commercialiser ce type d'appareil. Si ce n'est pas possible, prière de contacter Yamaha Corporation of America Division A/V, 6600 Orangethorpe Ave., Buena Park, CA 90620.

Les déclarations précédentes concernent EXCLUSIVEMENT les appareils commercialisés par Yamaha Corporation of America ou ses filiales.

DÉCLARATION SUR LES INFORMATIONS DE CONFORMITÉ (PROCÉDURE DE DÉCLARATION DE CONFORMITÉ)

Partie responsable : Yamaha Corporation of America
Division A/V
Adresse : 6600 Orangethorpe Avenue
Buena Park, CA 90620, USA
Téléphone : 1-714-522-9011
Type d'équipement : Blu-ray Disc Player
Nom de modèle : BD-A1040

- Cet appareil est conforme à la Partie 15 du Règlement FCC et au RSS-Gen du Règlement IC.
- Le fonctionnement est soumis aux deux conditions suivantes :
 - Cet appareil ne peut pas causer d'interférences nuisibles et
 - Cet appareil doit recevoir toutes les interférences, y compris celles pouvant entraîner des problèmes de fonctionnement.
 Voyez la section « Guide de dépannage » à la fin de ce mode d'emploi si vous pensez que le problème de réception radio est dû à des interférences.

Nous vous souhaitons un plaisir musical durable



Yamaha et le Groupe des Entreprises Électroniques Grand Public de l'Association des Industries Électroniques désirent que vous tiriez le meilleur parti de votre équipement tout en écoutant à un niveau non dommageable pour l'ouïe. Un niveau qui vous permet d'obtenir un son fort et clair, sans hurlement ni distorsion, mais sans aucun danger pour l'ouïe. Comme les sons trop forts causent des lésions auditives qui ne peuvent être détectées qu'à long terme, lorsqu'il est trop tard, Yamaha et le Groupe des Entreprises Électroniques Grand Public de l'Association des Industries Électroniques vous déconseillent l'écoute prolongée à des volumes excessifs.

IMPORTANT

Veuillez noter le numéro de série de cet appareil dans l'espace réservé à cet effet, ci-dessous.

MODÈLE :

No. de série :

Le numéro de série se trouve à l'arrière de l'appareil. Prière de conserver le mode d'emploi en lieu sûr pour toute référence future.

Pour obtenir des informations sur la mise au rebut des produits usagés ou en fin de vie aux États-Unis, consultez la page <http://usa.yamaha.com/support/>

AVERTISSEMENT FCC

Tout changement apporté sans l'approbation expresse du fabricant pourrait entraîner l'annulation du droit d'utilisation de l'appareil.

REMARQUE

Cet appareil a été testé et il s'est avéré être conforme aux limites déterminées pour un appareil numérique de Classe B, conformément à la partie 15 du Règlement FCC. Ces limites sont destinées à offrir une protection raisonnable contre les interférences nuisibles pouvant survenir en cas d'utilisation de ce produit dans un environnement domestique.

Cet appareil produit, utilise et peut émettre de l'énergie radioélectrique et, s'il n'est pas installé conformément aux instructions, peut provoquer des interférences radio. Il n'est toutefois pas garanti qu'aucune interférence ne se produira dans le cas d'une installation donnée. Si l'appareil provoque des interférences nuisibles à la réception de programmes radio ou de télévision, ce qui peut être déterminé en éteignant, puis en allumant l'appareil, l'utilisateur est prié de tenter de corriger le problème en prenant l'une ou plusieurs des mesures suivantes:

- Réorienter ou déplacer l'antenne réceptrice.
- Éloigner davantage l'appareil du récepteur.
- Raccorder l'appareil à une prise d'un circuit différent de celui du récepteur.
- Consulter le revendeur ou un technicien radio/télé expérimenté.

Les antennes installées doivent être situées de façon à ce que la population ne puisse y être exposée à une distance de moins de 20 cm. Installer les antennes de façon à ce que le personnel ne puisse approcher à 20 cm ou moins de la position centrale de l'antenne. La FCC des États-Unis stipule que cet appareil doit être en tout temps éloigné d'au moins 20 cm des personnes pendant son fonctionnement.

Conformément à la réglementation d'Industrie Canada, le présent émetteur radio peut fonctionner avec une antenne d'un type et d'un gain maximal (ou inférieur) approuvé pour l'émetteur par Industrie Canada. Dans le but de réduire les risques de brouillage radioélectrique à l'intention des autres utilisateurs, il faut choisir le type d'antenne et son gain de sorte que la puissance isotrope rayonnée équivalente (p.i.r.e.) ne dépasse pas l'intensité nécessaire à l'établissement d'une communication satisfaisante.

Ce émetteur ne peut pas être placé à proximité de ou utilisé conjointement avec tout autre émetteur ou antenne.

POUR LES CONSOMMATEURS CANADIENS

Pour éviter les chocs électriques, introduire la lame la plus large de la fiche dans la borne correspondante de la prise et pousser jusqu'au fond.

CAN ICES-3 (B) / NMB-3 (B)

AVERTISSEMENT

L'utilisation de commandes et l'emploi de réglages ou de méthodes autres que ceux décrits ci-dessous, peuvent entraîner une exposition à un rayonnement dangereux.

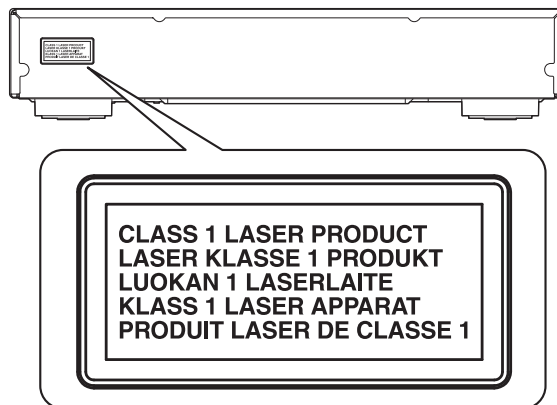
Le laser de cet appareil peut émettre un rayonnement dépassant les limites de la classe 1.

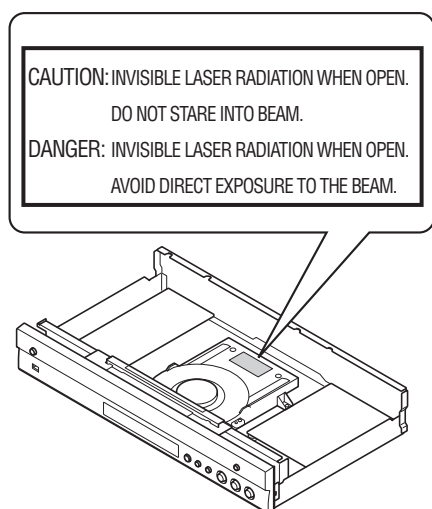
Caractéristiques du LASER:

Produit LASER de Classe 1

Longueur d'onde: 790 nm (pour les CD)/658 nm (pour les DVD)/405 nm (pour les Blu-ray)

Puissance du laser: max. 1 mW





(Traduction française)

ATTENTION : RADIATION LASER QUAND
L'APPAREIL EST OUVERT.
NE PAS REGARDER FIXEMENT LE
FAISCEAU.

DANGER : RADIATION LASER QUAND
L'APPAREIL EST OUVERT.
ÉVITER UNE EXPOSITION DIRECTE
AU RAYON.

Attention : Veuillez lire ce qui suit avant d'utiliser l'appareil.

- 1 Pour utiliser l'appareil au mieux de ses possibilités, lisez attentivement ce mode d'emploi. Conservez-le soigneusement pour référence.
- 2 Installez cet appareil dans un endroit frais, bien aéré, sec et propre - à l'abri de la lumière du soleil, des sources de chaleur, des vibrations, des poussières, de l'humidité et/ou du froid. Pour une aération correcte, tenez compte des distances minimales suivantes.
Haut : 10 cm
Arrière : 10 cm
Côtés : 10 cm
- 3 Placez l'appareil loin des équipements, moteurs et transformateurs électriques, pour éviter les ronflements parasites.
- 4 N'exposez pas l'appareil à des variations brutales de température, ne le placez pas dans un environnement très humide (par exemple dans une pièce contenant un humidificateur) car cela peut entraîner la condensation d'humidité à l'intérieur de l'appareil, qui elle-même peut être responsable de décharge électrique, d'incendie, de dommage à l'appareil ou de blessure corporelle.
- 5 Evitez d'installer l'appareil dans un endroit où des objets peuvent tomber, ainsi que là où l'appareil pourrait être exposé à des éclaboussures ou des gouttes d'eau. Sur le dessus de l'appareil, ne placez pas :
 - d'autres appareils qui peuvent endommager la surface de l'appareil ou provoquer sa décoloration.
 - des objets se consumant (par exemple, une bougie) qui peuvent être responsables d'incendie, de dommage à l'appareil ou de blessure corporelle.
 - des récipients contenant des liquides qui peuvent être à l'origine de décharge électrique ou de dommage à l'appareil.
- 6 Ne couvrez pas l'appareil d'un journal, d'une nappe, d'un rideau, etc. car cela empêcherait l'évacuation de la chaleur. Toute augmentation de la température intérieure de l'appareil peut être responsable d'incendie, de dommage à l'appareil ou de blessure corporelle.
- 7 Ne branchez pas la fiche du cordon d'alimentation de l'appareil sur une prise secteur tant que tous les raccordements n'ont pas été effectués.
- 8 Ne pas faire fonctionner l'appareil à l'envers. Il risquerait de chauffer et d'être endommagé.
- 9 N'exercez aucune force excessive sur les commutateurs, les boutons et les cordons.
- 10 Pour débrancher la fiche du cordon d'alimentation au niveau de la prise secteur, saisissez la fiche et ne tirez pas sur le cordon.
- 11 Ne nettoyez pas l'appareil au moyen d'un solvant chimique, ce qui pourrait endommager la finition. Utilisez un chiffon sec et propre.
- 12 N'alimentez l'appareil qu'à partir de la tension prescrite. Alimenter l'appareil sous une tension plus élevée est dangereux et peut être responsable d'incendie, de dommage à l'appareil ou de blessure corporelle. Yamaha ne saurait être tenue responsable des dommages résultant de l'alimentation de l'appareil sous une tension autre que celle prescrite.
- 13 Pour empêcher tout dommage causé par les éclairs, déconnectez la fiche du cordon d'alimentation de la prise murale pendant un orage.
- 14 Ne tentez pas de modifier ni de réparer l'appareil. Consultez le service Yamaha compétent pour toute réparation qui serait requise. Le coffret de l'appareil ne doit jamais être ouvert, quelle que soit la raison.
- 15 Si vous envisagez de ne pas vous servir de l'appareil pendant une longue période (par exemple, pendant les vacances), débranchez la fiche du cordon d'alimentation au niveau de la prise secteur.
- 16 Lisez la section intitulée « Guide de dépannage » où figure une liste d'erreurs de manipulation communes avant de conclure que l'appareil présente une anomalie de fonctionnement.
- 17 Avant de déplacer l'appareil, appuyez sur  pour placer l'appareil en veille puis débranchez la fiche du cordon d'alimentation au niveau de la prise secteur.
- 18 La condensation se forme lorsque la température ambiante change brusquement. En ce cas, débranchez la fiche du cordon d'alimentation et laissez l'appareil reposer.
- 19 La température de l'appareil peut augmenter en raison d'une utilisation prolongée. En ce cas, coupez l'alimentation de l'appareil et laissez-le au repos pour qu'il refroidisse.
- 20 Installez cet appareil à proximité de la prise secteur et à un emplacement où la fiche du câble d'alimentation est facilement accessible.
- 21 Les piles ne doivent pas être exposées à une chaleur extrême, par exemple au soleil, à une flamme, etc.

N'utilisez pas cet appareil à moins de 22 cm d'une personne portant un stimulateur cardiaque ou un défibrillateur.

Cet appareil n'est pas déconnecté du secteur tant qu'il reste branché à la prise de courant, même si l'appareil en soi est éteint par la touche . Il se trouve alors « en veille ». Dans cet état, l'appareil consomme une très faible quantité de courant.

Lorsqu'une prise secteur ou un prolongateur est utilisé comme dispositif de débranchement, celui-ci doit rester facilement accessible.

AVERTISSEMENT
POUR RÉDUIRE LES RISQUES D'INCENDIE OU DE DÉCHARGE ÉLECTRIQUE, N'EXPOSEZ PAS CET APPAREIL À LA PLUIE OU À L'HUMIDITÉ.

SÉCURITÉ LASER

L'appareil utilise un laser. En raison des risques de blessure des yeux, le retrait du couvercle ou les réparations de l'appareil devront être confiés exclusivement à un technicien d'entretien qualifié.

DANGER

Risque d'exposition au laser en cas d'ouverture. Éviter l'exposition directe des yeux au faisceau. Lorsque cet appareil est branché à la prise de courant, ne pas approcher les yeux de l'ouverture du plateau changeur et des autres ouvertures pour regarder à l'intérieur.

Table des matières

1

1. Introduction

Possibilités offertes par ce lecteur.....	2
Grande variété de disques et formats de fichiers compatibles	2
Fonctionnalités réseau améliorées	2
Simplicité d'installation et d'utilisation.....	2
Spécifications audio de haute qualité.....	2
Accessoires fournis.....	2
À propos des disques et des fichiers.....	3
Types de disques/fichiers utilisables avec ce lecteur	3
Chargement d'un disque	4
Précautions d'emploi pour les disques.....	5
Précautions concernant le visionnage d'images vidéo 3D... ..	5
Technologie Cinavia	5
Commandes et fonctions	6
Panneau avant	6
Panneau arrière	7
Télécommande.....	8

2. Raccordements

Raccordements vidéo/audio	12
Raccordement à un téléviseur via un ampli-tuner AV	13
Raccordement direct à un téléviseur	13
Raccordement à un téléviseur et à un dispositif audio.....	14
Raccordement réseau.....	15
Raccordement sans fil	15
Raccordement filaire.....	15
Configuration du serveur DLNA	16
Raccordement USB.....	17
Autres raccordements	18
Raccordement aux connecteurs REMOTE CONTROL	18
Raccordement du cordon d'alimentation.....	18

3. Playback

Réglages initiaux.....	19
Configuration via Installation Facile	19
Configuration de connexion sans fil	19
Menu HOME	20
Lecture de photo/musique/vidéo.....	20
Utilisation des services réseau.....	22
À propos de Dropbox™	23
À propos des albums photo en ligne Picasa™	23
À propos de YouTube™	23
Écouter de la musique via Bluetooth®	24
Jumelage d'un dispositif Bluetooth avec ce lecteur	24
Lecture du contenu d'un dispositif Bluetooth	25
Visionner les photos et vidéos d'un smartphone sur un téléviseur (Miracast™)	26
Commander ce lecteur avec des dispositifs mobiles (AV CONTROLLER)	26
Mode de lecture avancé.....	27
Menu à l'écran	27
État, menu	28
Programmation de l'ordre de lecture	29
Utilisation de la fonction de recherche	29
Utilisation des fonctions BONUSVIEW™ et BD-Live™	29
Utilisation de la fonction d'incrustation (lecture audio/vidéo secondaire)	30
Utilisation de la fonction BD-Live™	30

4. Paramètres

Menu SETUP	31
Exemple d'utilisation du menu SETUP.....	33
Réglages Généraux	34
Paramètres vidéo.....	37
Paramètres audio.....	38
Système d'information.....	39

À propos des formats de sortie audio.....	40
À propos des formats de sortie vidéo HDMI	41
Mise à niveau logicielle.....	42
Mise à niveau du logiciel	42

5. Informations complémentaires

Guide de dépannage	43
Alimentation	43
Opérations de base	43
Lecture de disque	43
Image	44
Son	44
Réseau	45
Bluetooth	46
Messages d'erreur à l'écran	46
Glossaire	47
Caractéristiques techniques	49
Généralités	49
Performances audio.....	49
Entrée/Sortie	49
Droits d'auteur	49
Index	51

(à la fin de ce mode d'emploi)

Informations à propos des licences de logiciels tiers....52

Des mises à jour du logiciel intégrant de nouvelles fonctions ou apportant des améliorations au produit seront proposées régulièrement. Nous vous conseillons de mettre régulièrement à niveau le logiciel de ce lecteur. Pour en savoir plus, reportez-vous à la section « Mise à niveau logicielle » (p. 42).

■ À propos de ce manuel

- Ce mode d'emploi décrit l'utilisation du lecteur via sa télécommande sauf pour les fonctions non prises en charge. Certaines de ces fonctions sont aussi accessibles via les boutons du panneau avant.
- Les remarques contiennent des informations relatives à la sécurité et des instructions complémentaires d'utilisation. Les Astuces fournissent des conseils d'utilisation.
- Ce mode d'emploi a été imprimé avant la production. La conception et les spécifications du produit sont susceptibles d'être modifiées en vue d'améliorations du produit. En cas de différences entre le mode d'emploi et le produit, ce dernier fait foi.

Icônes utilisées dans ce manuel

Des icônes sont utilisées pour désigner les boutons/fonctions disponibles pour un format particulier. Pour en savoir plus sur les types et formats de disques compatibles, reportez-vous à la page 3.

BD BD-Vidéo

DVD : DVD-Vidéo, DVD-VR, DVD+VR, DVD-Audio

CD : Audio CD, Super Audio CD

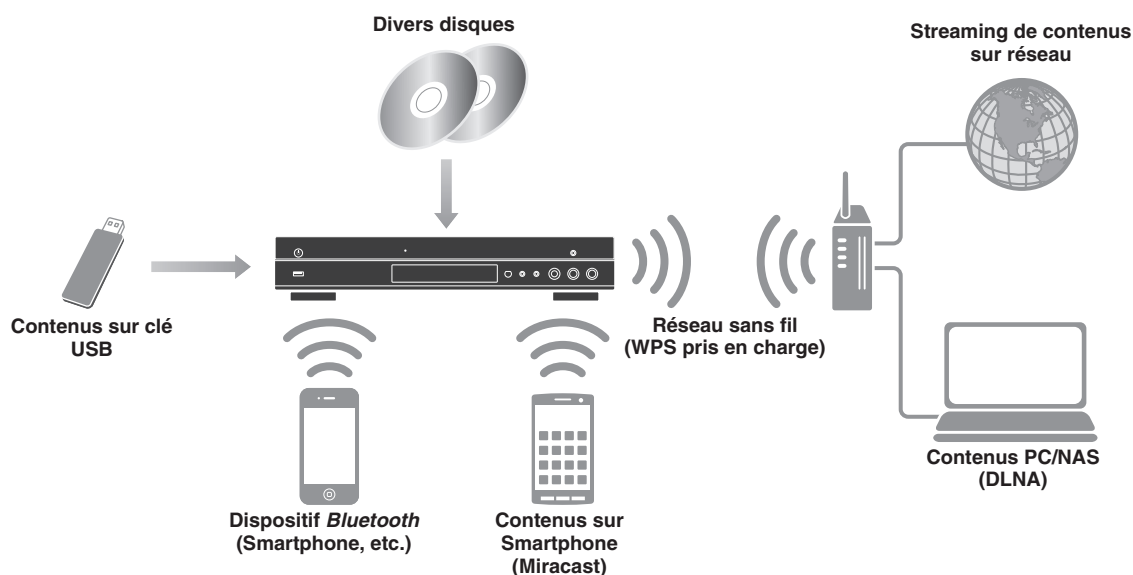
VIDEO : fichiers vidéo

MUSIC : fichiers audio

PHOTO : fichiers photo

Français

Possibilités offertes par ce lecteur



■ Grande variété de disques et formats de fichiers compatibles

- Blu-ray Disc™, DVD, SA-CD et CD (p. 27)
- Blu-ray 3D™ (p. 12), BONUSVIEW™ et BD-Live™ (p. 29)
- Fichiers vidéo, musique et image sur disques DVD-R/RW, CD-R/RW et dispositifs de stockage USB (p. 20)

■ Fonctionnalités réseau améliorées

- Partage de contenus sur serveur DLNA (PC ou NAS) (p. 20)
- Visionnage en streaming de contenus sur services de réseau (p. 22)
- Écouter de la musique via Bluetooth® (p. 24)
- Commander ce lecteur avec des dispositifs mobiles (AV CONTROLLER) via réseau (p. 26)
- Visionner les photos et vidéos d'un smartphone sur un téléviseur (Miracast™) (p. 26)

■ Simplicité d'installation et d'utilisation

- Configuration initiale à la fois simple et rapide (p. 19)
- Configuration sans fil automatique avec la fonction (Wi-Fi Protected Setup) (p. 19)
- Mise à niveau logicielle via réseau ou USB (p. 42)
- Pilotage du téléviseur, ampli-tuner AV et de ce lecteur (HDMI Control) (p. 34)

■ Spécifications audio de haute qualité

- Prise en charge de signaux audio jusqu'à 192 kHz/24 bits (p. 3)
- Sortie DSD et PCM pour lecture de disques SA-CD (p. 4)
- Prise en charge de DVD audio (p. 3)

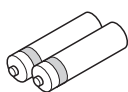
Accessoires fournis

Assurez-vous que le produit a été livré avec tous les accessoires suivants.

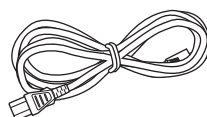
Télécommande



Piles (x2) (AAA, R03, UM-4)



Cordon d'alimentation



À propos des disques et des fichiers

1

Introduction

Types de disques/fichiers utilisables avec ce lecteur

- Ce lecteur accepte les disques de 12 cm et de 8 cm. Aucun adaptateur 8 cm-12 cm n'est nécessaire.
- Utilisez des disques conformes aux standards compatibles indiqués par les logos officiels présents sur l'étiquette du disque. La lecture de disques non conformes à ces standards n'est pas garantie. En outre, le fait de pouvoir lire ces disques ne garantit ni la qualité d'image ni la qualité du son.

Type de disque	Format d'enregistrement
BD-ROM/BD-R/BD-RE	Disques BD-Video/fichiers de données
DVD-ROM	DVD vidéo/DVD audio
DVD-R/DVD-R DL/DVD-RW	Disques DVD-Video/DVD-VR/AVCHD/fichiers de données
DVD+R/DVD+R DL/DVD+RW	Disques DVD-Video/DVD+VR/AVCHD/fichiers de données
CD-ROM	CDDA/HDCD
CD-R/CD-RW	CDDA/fichiers de données
SA-CD	SA-CD
USB*	Fichiers de données
DLNA	Fichiers de données

* Ce lecteur est compatible avec une clé USB formatée aux formats FAT 16/32 et NTFS.

Formats de fichiers audio compatibles MUSIC	Formats de fichiers vidéo compatibles VIDEO	Formats de fichiers image compatibles PHOTO
MP3 (.mp3) *1 WMA (.wma) *2 AAC (.aac/.m4a) WAV (.wav) *3 FLAC (.flac) *3 ALAC (.m4a) *3	DivX (.divx) MKV avec format DivX (.mkv) MKV avec H.264 (.mkv) MPEG PS (.mpeg/.mpg) MPEG TS (.ts) MPEG-4 (.mp4) VOB (.vob) AVI (.avi) ASF (.asf) WMV (.wmv) *4	JPEG (.jpeg/.jpg) GIF (.gif) PNG (.png)

*1 Fréquence d'échantillonnage entre 32 et 48 kHz (stéréo) et débit binaire entre 8 et 320 kbps

*2 Fréquence d'échantillonnage entre 32 et 48 kHz (stéréo) et débit binaire entre 32 et 192 kbps

*3 Fréquence d'échantillonnage jusqu'à 192 kHz/24 bits (LPCM/stéréo)

*4 WMV9 (résolution maximum : 1920 x 1080)

Remarques

- La lecture d'un fichier figurant dans le tableau ci-dessus n'est pas garantie selon les méthodes de création de fichier ou les codecs utilisés.
- La lecture de l'ensemble des fichiers contenus sur le disque, le périphérique mémoire USB et le réseau n'est pas garantie.
- Il n'est pas possible de lire un fichier dont les droits d'auteur sont protégés.
- Lorsque le DLNA est utilisé, le fichier doit répondre aux exigences du serveur DLNA.

Information sur la gestion des régions pour les disques Blu-ray/DVD vidéo.

- Les lecteurs et disques Blu-ray/DVD vidéo comportent des codes régionaux qui déterminent la région dans laquelle un disque pourra être lu. Vérifiez la mention du code de région sur le panneau arrière de ce lecteur.
- Dans le cas d'un disque Blu-ray, le disque peut être lu sur ce lecteur s'il porte la même mention de code de région ou la mention du code de région « ABC ».
- Dans le cas d'un disque DVD, le disque peut être lu sur ce lecteur s'il porte la même mention de code de région ou la mention du code de région « ALL ».

Information sur la gestion des régions		
Destination	BD-Video	DVD-Video
États-Unis et Canada	Code de région « A » ou « ABC » 	Numéro de région « 1 » ou « ALL »  
Europe	Code de région « B » ou « ABC » 	Numéro de région « 2 » ou « ALL »  
Asie et Taiwan	Code de région « A » ou « ABC » 	Numéro de région « 3 » ou « ALL »  
Amérique centrale et Amérique du Sud	Code de région « A » ou « ABC » 	Numéro de région « 4 » ou « ALL »  

Français

À propos des disques et des fichiers

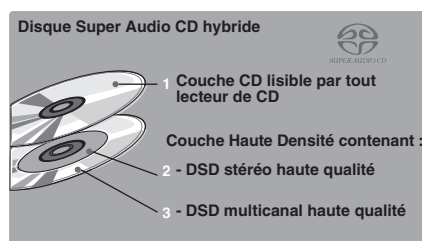
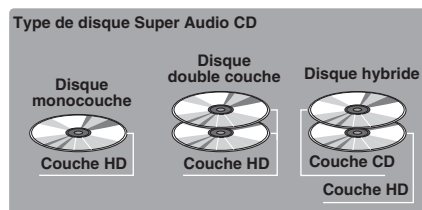
Information sur la gestion des régions		
Destination	BD-Video	DVD-Video
Australie	Code de région « B » ou « ABC » 	Numéro de région « 4 » ou « ALL » 
Russie	Code de région « C » ou « ABC » 	Numéro de région « 5 » ou « ALL » 

Remarques

- Les opérations et fonctions des disques Blu-ray/DVD vidéo peuvent différer des explications données dans ce mode d'emploi et certaines opérations peuvent être interdites en raison de réglages effectués par le fabricant du disque.
- Si un écran de menu ou des instructions de fonctionnement s'affichent pendant la lecture d'un disque, suivez les indications affichées.
- Certains disques peuvent ne pas être lus.
- N'oubliez pas de finaliser tous les supports d'enregistrement que vous avez l'intention de lire sur ce lecteur.
- La « finalisation » désigne un traitement effectué durant l'enregistrement d'un disque, de sorte que ce disque puisse être lu à la fois sur ce lecteur et sur d'autres lecteurs/enregistreurs. Seuls les disques finalisés peuvent être lus sur ce lecteur. (Ce lecteur ne possède pas de fonction pour finaliser les disques.)

À propos des disques Super Audio CD (SA-CD)

- Format audio basé sur la norme CD actuelle mais qui inclut davantage d'informations permettant de restituer un son de meilleure qualité. Il existe trois types de disques : les disques simple couche, double couche ou hybrides. Le disque hybride peut être lu sur les lecteurs CD existants ainsi que sur les lecteurs Super Audio CD car il contient à la fois des informations CD audio standard et des informations Super Audio CD.



Astuce

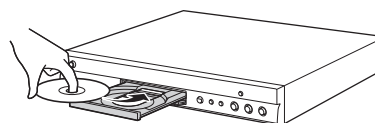
- Vous pouvez choisir le signal audio produit: DSD ou PCM (p. 39).

Remarque

- Cet appareil n'affiche pas les données texte incluses dans les disques sur l'écran du panneau avant.

■ Chargement d'un disque

- Insérez le disque avec la face imprimée vers le haut.
- Dans le cas d'un disque enregistré des deux côtés, tournez la face à lire vers le bas.



Remarques

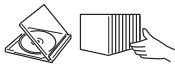
- La lecture peut commencer automatiquement en fonction du disque et du réglage choisi pour ce lecteur.
- Avec certains disques, il est possible que le menu soit affiché en premier.
- La durée de chargement du disque peut varier selon le disque.

■ Précautions d'emploi pour les disques

Attention aux rayures et à la poussière

- Les disques Blu-ray, DVD et CD sont sensibles à la poussière, aux traces de doigts et particulièrement aux rayures. Un disque rayé risque de ne pas pouvoir être lu sur ce lecteur. Manipulez les disques avec soin et rangez-les en lieu sûr.

Rangement correct des disques

Posez le disque au centre de son boîtier et rangez le boîtier et le disque en position verticale.	
Évitez de ranger les disques dans des endroits exposés aux rayons directs du soleil, à proximité d'appareils de chauffage ou dans des endroits très humides.	
Ne faites pas tomber les disques et ne les soumettez pas à de fortes vibrations ni à des chocs violents.	
Évitez de ranger les disques dans des endroits très poussiéreux ou très humides.	

Précautions de manipulation



- Si la surface du disque est encrassée, essuyez-la délicatement avec un chiffon doux et humide (à l'eau uniquement). Lorsque vous essuyez un disque, déplacez toujours le chiffon du centre vers le bord.
- N'utilisez pas de nettoyants en atomiseur contenant du benzène, du diluant, des liquides de protection contre l'électricité statique ou tout autre solvant.
- Ne touchez pas la surface du disque.
- Ne collez pas de papier ou des étiquettes adhésives sur les disques.
- Si la surface de lecture d'un disque est encrassée ou rayée, le lecteur peut en déduire que le disque est incompatible et éjecter le plateau de disque ou bien le disque risque de ne pas être lu correctement. Essayez la saleté sur la surface de lecture avec un chiffon doux.

Nettoyage de la lentille du capteur optique

- N'utilisez jamais de disque de nettoyage en vente dans le commerce. L'utilisation de ces disques peut endommager la lentille.
- Confiez le nettoyage de la lentille au SAV agréé par Yamaha le plus proche.

■ Précautions concernant le visionnage d'images vidéo 3D

- Il se pourrait que certaines personnes éprouvent une gêne ou un malaise (fatigue visuelle, épuisement ou nausée) lors du visionnage de supports vidéo 3D. Nous recommandons à tous les utilisateurs de faire une pause à intervalles réguliers lors du visionnage de supports vidéo 3D.
- En cas de gêne ou malaise quelconque, arrêtez le visionnage du support vidéo 3D et attendez que la gêne ou le malaise soit passé. En cas de malaise sérieux, consultez un médecin.
- Lisez attentivement les modes d'emploi (disque Blu-ray et téléviseur) et/ou les consignes de sécurité affichées sur le téléviseur.
- La vue est toujours en cours de développement chez les enfants en bas âge (plus particulièrement en dessous de six ans). Veuillez consulter un médecin (pédiatre ou oculiste) avant de laisser des enfants en bas âge regarder des supports vidéo 3D.
- Les jeunes enfants doivent toujours être sous la surveillance d'un adulte pour s'assurer que les consignes ci-dessus sont appliquées.

■ Technologie Cinavia

- La technologie Cinavia fait partie du système de protection du contenu dans votre lecteur Blu-ray.

Remarque

- Votre lecteur Blu-ray peut afficher les messages suivants, s'arrêter ou couper provisoirement le son des sorties audio si vous lisez une copie non autorisée d'un contenu protégé par la technologie Cinavia.

Ces messages sont affichés en anglais uniquement.

Arrêt de la lecture. Le contenu que vous visionnez est protégé par Cinavia® et sa lecture sur cet appareil n'est pas autorisée. Pour de plus amples informations, consultez le site <http://www.cinavia.com>. Code message 1.

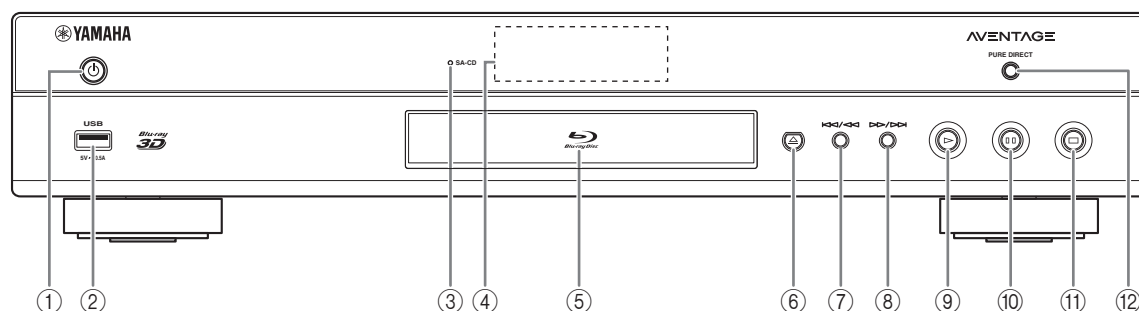
Arrêt provisoire du son. N'ajustez pas le volume. Le contenu que vous visionnez est protégé par Cinavia® et sa lecture sur cet appareil n'est pas autorisée. Pour de plus amples informations, consultez le site <http://www.cinavia.com>. Code message 3.

À propos de la technologie Cinavia

Ce produit utilise la technologie Cinavia afin de limiter l'utilisation de copies non autorisées de certains films et de certaines vidéos produits à des fins commerciales et de leurs bandes son originales. Lorsqu'une utilisation interdite d'une copie non autorisée est détectée, un message sera affiché et la lecture ou la copie sera interrompue. Des informations complémentaires concernant la technologie Cinavia peuvent être obtenues auprès du centre Cinavia d'information des consommateurs en ligne à l'adresse suivante <http://www.cinavia.com>. Pour obtenir par courrier des informations complémentaires concernant Cinavia, envoyez un courrier mentionnant votre adresse postale à : Cinavia Consumer Information Center, P.O. Box 86851, San Diego, CA, 92138, États-Unis.

Commandes et fonctions

■ Panneau avant



- ① **⏻ (Mise sous tension/Mise en veille)**
Permet d'allumer ce lecteur ou de le mettre en veille. Maintenez le bouton ⏻ du panneau avant enfoncé pendant 5 secondes au moins pour réinitialiser le lecteur (réinitialisation du système).
- ② **Connecteur USB (p. 17)**
- ③ **Indicateur SA-CD**
S'allume lorsqu'un SA-CD est inséré et que la couche SA-CD (p. 4) est sélectionnée.
- ④ **Afficheur du panneau avant**
Affiche différentes informations relatives au fonctionnement de l'appareil.
- ⑤ **Plateau de disque**
- ⑥ **⏏ (Éjection)**
Ouvre/referme le plateau de disque.
- ⑦ **⏮/⏭ (Recherche arrière/Saut arrière)**
Exercer une simple pression pour un saut arrière ou maintenir enfoncé pour une recherche vers l'arrière.
- ⑧ **⏭/⏮ (Recherche avant/Saut avant)**
Exercer une simple pression pour un saut avant ou maintenir enfoncé pour une recherche vers l'avant.
- ⑨ **▶ (Lecture)**
Lance la lecture.
- ⏸ **(Pause)**
Effectue une pause.
- ⏹ **(Arrêt)**
Interrompt la lecture.
- ⑫ **PURE DIRECT**
Appuyez sur ce bouton pour changer le mode Pure Direct (p. 10).
Ce bouton s'allume quand la fonction Pure Direct est active.

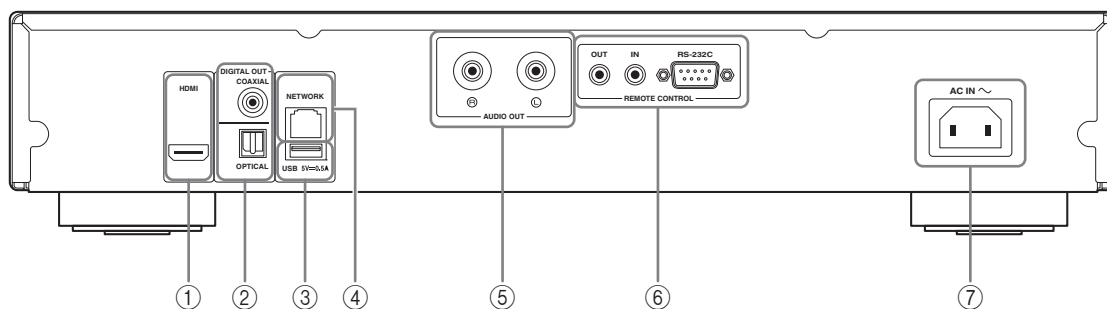
Remarque

- Retirez le film de protection du panneau avant du lecteur avant d'utiliser l'appareil.

■ Panneau arrière

1

Introduction



① **HDMI** (p. 12)

② **DIGITAL OUT (COAXIAL/OPTICAL)** (p. 14)

③ **USB** (p. 17)

④ **NETWORK** (p. 15)

⑤ **AUDIO OUT (L/R)** (p. 14)

⑥ **REMOTE CONTROL (OUT/IN/RS-232C)** (p. 18)

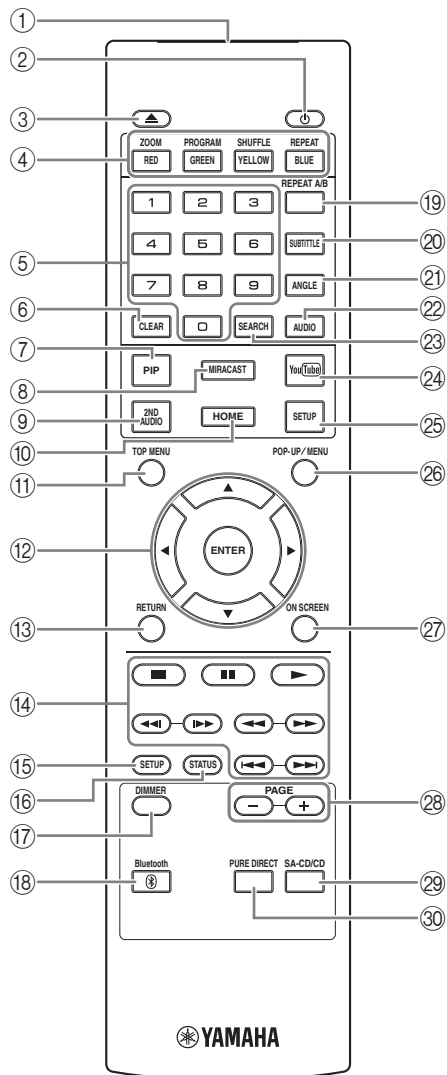
⑦ **AC IN** (p. 18)

Commandes et fonctions

Télécommande

Remarque

-  apparaît dans le coin supérieur gauche de l'écran si la fonction correspondant à la touche n'est pas disponible.



- ① **Émetteur de signaux infrarouges** : Envoie des signaux infrarouges. Dirigez l'émetteur de la télécommande vers le capteur de l'appareil de destination (p. 11).

- ②  : Permet d'allumer ce lecteur ou de le mettre en veille.

- ③  : Ouvre/referme le plateau de disque.

- ④ **Touches de couleur** **BD** : Servez-vous de ces touches conformément aux instructions à l'écran.

ZOOM **DVD** **VIDEO** **PHOTO** : Effectue un zoom avant/arrière. Chaque nouvelle pression sur la touche grossit ou réduit progressivement la vue à l'écran (jusqu'à 3 incréments dans chaque sens).

PROGRAM **DVD** **CD** : Permet de définir l'ordre de lecture (p. 29). Vous pouvez établir une liste comportant jusqu'à 15 pages (dans le cas d'un disque audio) ou 15 titres/chapitres (dans le cas d'un DVD vidéo).

SHUFFLE **DVD** **CD** **VIDEO** **MUSIC** **PHOTO** : Sélectionne le mode de lecture aléatoire (p. 27).

REPEAT **BD** **DVD** **CD** **VIDEO** **MUSIC**

PHOTO : Permet de changer de mode de répétition. Appuyez plusieurs fois de suite sur cette touche pour faire votre choix parmi les différents modes proposés.

 : Répète le titre en cours de lecture.

 : Répète le chapitre en cours de lecture.

 : Répète le dossier en cours de lecture.

 : Répète l'intégralité des pages/fichiers du disque.

 : Répète la page ou le fichier en cours de lecture.

- ⑤ **Touches numériques** : Permettent de saisir des nombres ou de passer directement, en cours de lecture, à la page ou au chapitre correspondant au numéro saisi. Ces touches risquent de ne pas être disponibles selon le type de disque et les conditions de lecture.

- ⑥ **CLEAR** : Efface le numéro saisi ou l'entrée définie.

- ⑦ **PIP** **BD** : Active/désactive la fonction d'incrustation (image dans l'image) (p. 30). Marque PIP () apparaît sur l'écran lorsque cette fonction est disponible. Vous pouvez également sélectionner cette fonction à partir du menu à l'écran (p. 27).

Remarque

- Marque PIP s'affiche à condition d'avoir activé la fonction Marque PIP (p. 35).

- ⑧ **MIRACAST** : Active Miracast (p. 26).

- ⑨ **2ND AUDIO** **BD** : Active les données audio secondaires pour les incrustations (image dans l'image) (p. 30) ou les commentaires audio. Deuxième Marque Audio () apparaît sur l'écran lorsque cette fonction est disponible (p. 38). Vous pouvez également sélectionner cette fonction à partir du menu à l'écran (p. 27).

Remarque

- Deuxième Marque Audio s'affiche à condition d'avoir activé la fonction Deuxième Marque Audio (p. 35).

- ⑩ **HOME**: Permet d'afficher HOME l'écran de menu (p. 20).
- ⑪ **TOP MENU** **BD** **DVD** : Affiche l'écran du menu principal si le disque contient un menu. Sélectionnez l'option voulue à l'aide des touches ▲/▼/◀/▶ et **ENTER**.

Remarque

- Étant donné que certaines opérations varient en fonction du disque, conformez-vous aux instructions affichées dans chaque écran de menu.

- ⑫ **Touches de curseur** (▲/▼/◀/▶) : Déplacent la sélection (entrée en surbrillance) sur l'écran de menu. **ENTER** : Sélectionne le menu ou la fonction en surbrillance.

- ⑬ **RETURN** : Permet de revenir au menu ou à l'écran précédent, etc.

- ⑭ **Touches de contrôle**

BD **DVD** **CD** **VIDEO** **MUSIC** **PHOTO**

■ : Interrompt la lecture.

■ : Effectue une pause.

▶ : Lance la lecture.

◀◀/▶▶ : Effectue un saut arrière/avant.



BD **DVD** **CD** **VIDEO** **MUSIC** :

Effectue une recherche arrière/avant. Chaque nouvelle pression sur la touche fait varier progressivement la vitesse de recherche (jusqu'à 5 incréments dans chaque sens). Appuyez sur ▶ pour reprendre la lecture dans des conditions normales.

PHOTO : Change la vitesse du diaporama (plus lent/plus rapide : 3 incréments).



BD **DVD** **CD** **VIDEO** **MUSIC** :

Appuyez sur cette touche pour la recherche/la relecture instantanée. La fonction de recherche instantanée effectue un saut du contenu de 30 secondes. La relecture instantanée permet de revenir 10 secondes en arrière.

- ⑮ **SETUP**: Affiche l'écran de menu SETUP (p. 31).

- ⑯ **STATUS** : Affiche diverses informations au sujet du mode de lecture (p. 28).

- ⑰ **DIMMER**: Règle la luminosité de l'écran du panneau avant en 4 étapes.

- ⑱ **Bluetooth**: Active le *Bluetooth* (p. 24).

- ⑲ **REPEAT A/B** **BD** **DVD** **CD** **VIDEO** **MUSIC** : Permet de lire un morceau ou une scène que vous souhaitez répéter.

1 Appuyez sur **REPEAT A/B** à l'endroit où vous souhaitez commencer la lecture. « A- » apparaît à l'écran.

2 Appuyez à nouveau sur **REPEAT A/B** à l'endroit où vous souhaitez terminer la lecture. « A-B » apparaît à l'écran. La lecture en boucle commence.

3 Pour annuler la lecture en boucle, appuyez sur **REPEAT A/B**. « A-B » disparaît de l'écran pour indiquer que la lecture en boucle est terminée.

Remarque

- Les conditions d'exécution de cette fonction sont liées aux spécifications du disque.

- ⑳ **SUBTITLE** **BD** **DVD** **VIDEO** : Permet de changer la langue des sous-titres (p. 48) lorsque cela est possible. Vous pouvez également sélectionner cette fonction à partir du menu à l'écran (p. 27).

- ㉑ **ANGLE** **BD** **DVD** : Permet de changer l'angle de vue de la caméra si la vidéo est enregistrée sous plusieurs angles de prise de vue. Marque Angle () apparaît sur l'écran lorsque cette fonction est disponible. Vous pouvez également sélectionner cette fonction à partir du menu à l'écran (p. 27).

Remarque

- Marque Angle s'affiche à condition d'avoir activé la fonction Marque Angle (p. 35).

- ㉒ **AUDIO** **BD** **DVD** **VIDEO** : Permet de changer la langue de diffusion ou le format audio. Vous pouvez également sélectionner cette fonction à partir du menu à l'écran (p. 27).

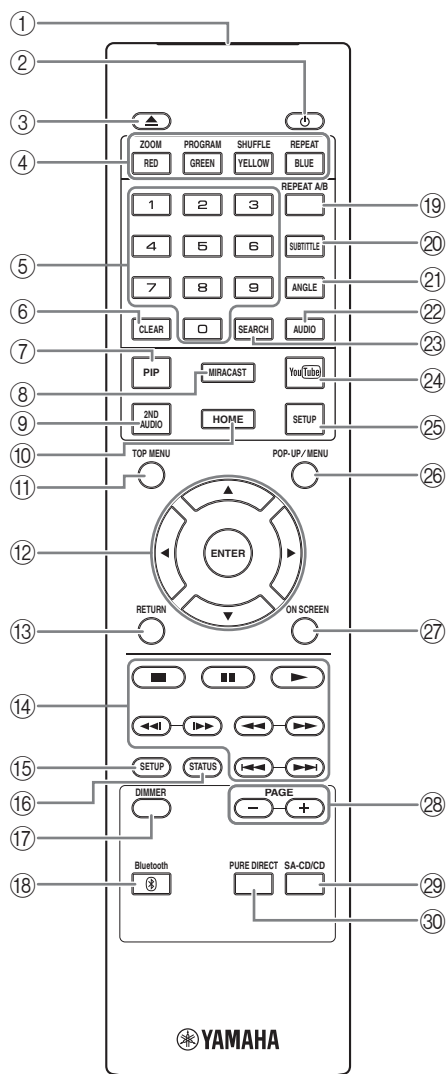
- ㉓ **SEARCH** **BD** **DVD** **CD** **VIDEO** **MUSIC** : Permet de passer directement à un point indiqué pendant la lecture. Pour en savoir plus sur cette fonction, reportez-vous à la section « Utilisation de la fonction de recherche » (p. 29). Vous pouvez également sélectionner cette fonction à partir du menu d'état (p. 28).

- ㉔ **YouTube** : Active YouTube (p. 23).

- ㉕ **SETUP**: Permet d'afficher l'écran de menu SETUP (p. 31).

Suite à la page suivante. ➔

Commandes et fonctions



26 **POP-UP/MENU** **BD** **DVD** : Affiche un menu contextuel. Le contenu du menu varie en fonction du disque. Pour en savoir plus sur l'accès au menu contextuel et sur son fonctionnement, consultez les instructions du disque.

Selon le DVD, vous pouvez afficher l'écran du menu principal en appuyant sur **POP-UP/MENU**.

27 **ON SCREEN** : Affiche le menu à l'écran (p. 27).

28 **PAGE (+/-)** **DVD** : Passe à la page précédente/suivante dans le cas d'un disque DVD audio comprenant une fonction Diaporama et Feuiller les pages.

Remarque

- Les conditions d'exécution de cette fonction sont liées aux contenu du disque.

29 **SA-CD/CD** : Sélectionne la couche à lire pour la lecture d'un disque hybride SA-CD/CD (p. 4).

Astuce

- L'indicateur SA-CD (p. 6) du panneau avant s'allume lorsqu'un SA-CD est inséré et que la couche SA-CD est sélectionnée.

Remarques

- Cette opération est uniquement possible quand aucun disque n'est inséré.
- Lorsque la couche SA-CD est sélectionnée, les signaux audio ne sont pas émis de la borne COAXIAL ou de la prise OPTICAL.

30 **PURE DIRECT** : Alterne entre les modes Pure Direct suivants.

Mode 1 : Active le mode Pure Direct tout en désactivant l'écran du panneau avant et les sorties vidéo HDMI. Ce mode est adapté à l'écoute de sources audio de haute qualité.

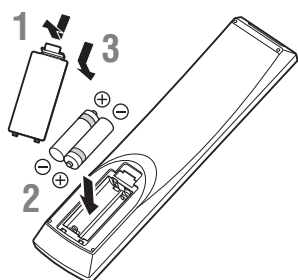
Mode 2 : Active le mode Pure Direct tout en désactivant l'écran du panneau avant. Ce mode est adapté à la visualisation de films en haute qualité sonore.

Off : Désactive le mode Pure Direct.

Astuce

- Le bouton PURE DIRECT (p. 6) en face avant s'allume quand la fonction Pure Direct est active.

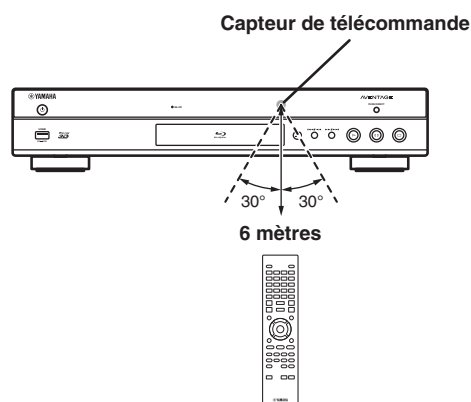
Insertion des piles dans la télécommande



Remarques

- Changer les deux piles lorsque la portée de la télécommande diminue.
- Utilisez des piles AAA, R03, UM-4.
- Assurez-vous que les polarités sont correctes. Reportez-vous à l'illustration figurant à l'intérieur du compartiment des piles.
- Retirez les piles si vous n'avez pas l'intention d'utiliser la télécommande pendant une période prolongée.
- N'utilisez pas des piles usagées associées à des piles neuves.
- N'associez pas différents types de piles (telles que des piles alcaline et des piles au manganèse). Lisez attentivement les instructions figurant sur l'emballage, ces différents types de piles pouvant avoir la même forme et la même couleur.
- Si les piles ont fuit, mettez-les immédiatement au rebut. Évitez de toucher les matières qui ont fuit ou de les laisser entrer en contact avec les vêtements, etc. Nettoyez soigneusement le compartiment des piles avant d'y insérer de nouvelles piles.
- Ne jetez pas les piles avec les ordures ménagères : mettez-les au rebut conformément aux réglementations nationales en vigueur.
- Conservez les piles hors de portée des enfants. Si une pile est avalée par accident, contactez immédiatement votre médecin.
- Retirez les piles lorsque vous prévoyez de ne pas utiliser la télécommande pendant une longue période.
- Ne rechargez pas ou ne désassemblez pas les piles fournies.

Portée approximative de la télécommande



Fonction ID

Si vous utilisez plusieurs appareils Yamaha, il se pourrait que la télécommande de ce lecteur pilote d'autres appareils, ou qu'une autre télécommande pilote ce lecteur. Dans ce cas, changez l'ID de la télécommande pour éviter toute interférence avec d'autres appareils. Si vous avez changé l'ID de la télécommande n'oubliez pas de sélectionner le même ID pour l'appareil principal. Le réglage par défaut est ID1.

1 Réglage de la télécommande

Pour changer l'ID d'ID1 à ID2, maintenez le bouton rouge et la touche numérique **2** enfoncés en même temps pendant 7 secondes. Pour changer l'ID d'ID2 à ID1, maintenez le bouton rouge et la touche numérique **1** enfoncés en même temps pendant 7 secondes.

2 Réglage de l'appareil principal

Maintenez les boutons **◀◀/◀◀** et **▶▶/▶▶** sur le panneau avant enfoncés en même temps pendant 2 secondes pour afficher l'ID actuel lorsque :

- Aucun disque n'est inséré dans le lecteur.
- Le plateau de disque est fermé.
- La lecture est arrêtée.
- « NO DISC » s'affiche sur le panneau avant.

Continuez à maintenir les touches enfoncées pendant encore 2 secondes pour changer l'ID de ID1 à ID2 et vice versa.

Remarques

- Lorsque la télécommande ne contient aucune pile pendant quelques minutes, ou si des piles déchargées restent dans la télécommande, l'ID de la télécommande passe automatiquement sur ID1. Si vous souhaitez utiliser la télécommande en configuration ID2, insérez des piles neuves et définissez de nouveau l'ID de la télécommande.
- Lorsque le lecteur est réinitialisé, l'ID de sa télécommande sera ID1.

Raccordements vidéo/audio

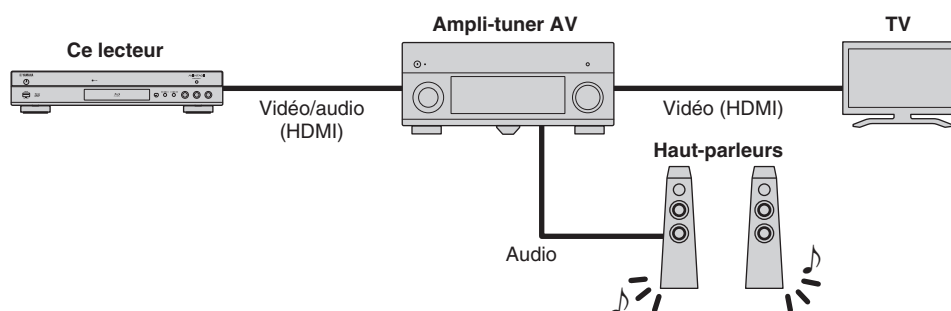
Raccordez les câbles vidéo/audio appropriés en fonction des appareils utilisés.

Astuces

- Reportez-vous à la page 40 pour en savoir plus sur les formats de sortie audio/vidéo disponibles.
- Procurez-vous les câbles appropriés nécessaires au raccordement de vos appareils. Le type et le nombre de ces câbles peuvent varier en fonction des appareils utilisés.

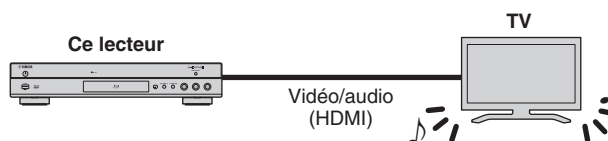
Lecture vidéo/audio via un téléviseur et ampli-tuner AV

Reportez-vous à la section « Raccordement à un téléviseur via un ampli-tuner AV » (p. 13).



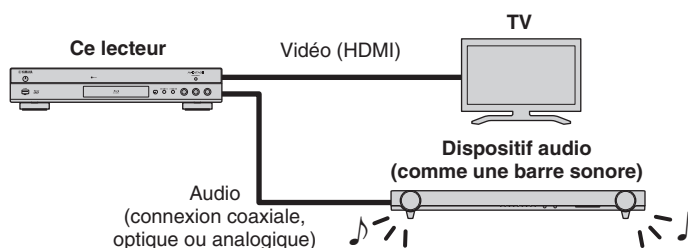
Lecture vidéo/audio via un téléviseur utilisé seul

Reportez-vous à la section « Raccordement direct à un téléviseur » (p. 13).



Lecture vidéo/audio via un téléviseur et un dispositif audio

Reportez-vous à la section « Raccordement à un téléviseur et à un dispositif audio » (p. 14).



À propos de la connexion HDMI

Pour bénéficier d'une image de haute qualité et du son numérique via la borne HDMI, procurez-vous dans le commerce des câbles HIGH SPEED HDMI portant le logo HDMI (comme sur le panneau arrière du lecteur).

Astuces

- Pour en savoir plus sur la fonction Contrôle HDMI, reportez-vous à « Contrôle HDMI » (p. 34).
- Pour changer le mode de sortie de la borne HDMI, utilisez le paramètre « HDMI » (p. 38) sous Paramètres audio.

Raccordement pour la lecture de disques Blu-ray 3D

Pour pouvoir lire des disques Blu-ray 3D sur ce lecteur, il est impératif que votre système remplisse les conditions suivantes.

- Votre téléviseur et ampli-tuner AV (le cas échéant) doivent prendre en charge la fonction 3D.
- Sortie 3D sous Paramètres vidéo (p. 37) est réglé sur « Auto ».

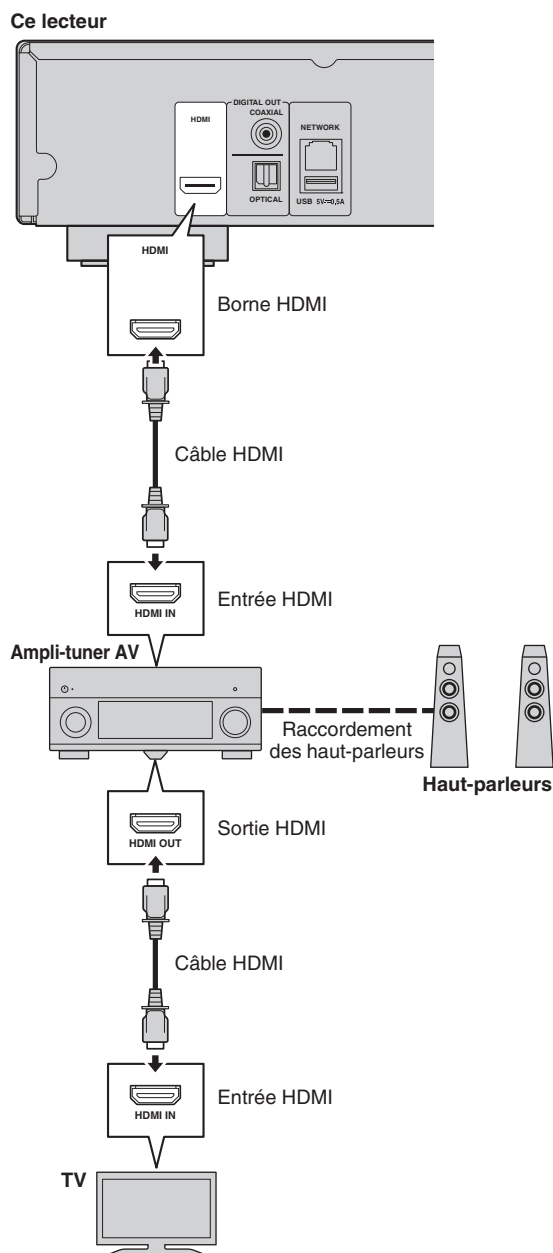
■ Raccordement à un téléviseur via un ampli-tuner AV

Raccordez ce lecteur à l'ampli-tuner AV et le téléviseur à l'ampli-tuner AV à l'aide de câbles HDMI.

Pour en savoir plus sur le raccordement des haut-parleurs, reportez-vous au mode d'emploi fourni avec votre ampli-tuner AV et vos haut-parleurs.

Attention !

Ne branchez pas ce lecteur sur une prise secteur tant que vous n'avez pas effectué tous les raccordements nécessaires.

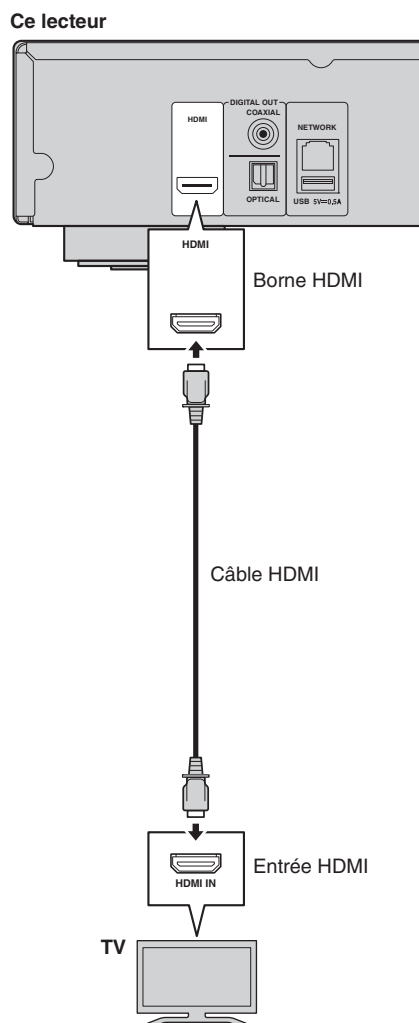


■ Raccordement direct à un téléviseur

Raccordez ce lecteur au téléviseur à l'aide d'un câble HDMI.

Attention !

Ne branchez pas ce lecteur sur une prise secteur tant que vous n'avez pas effectué tous les raccordements nécessaires.

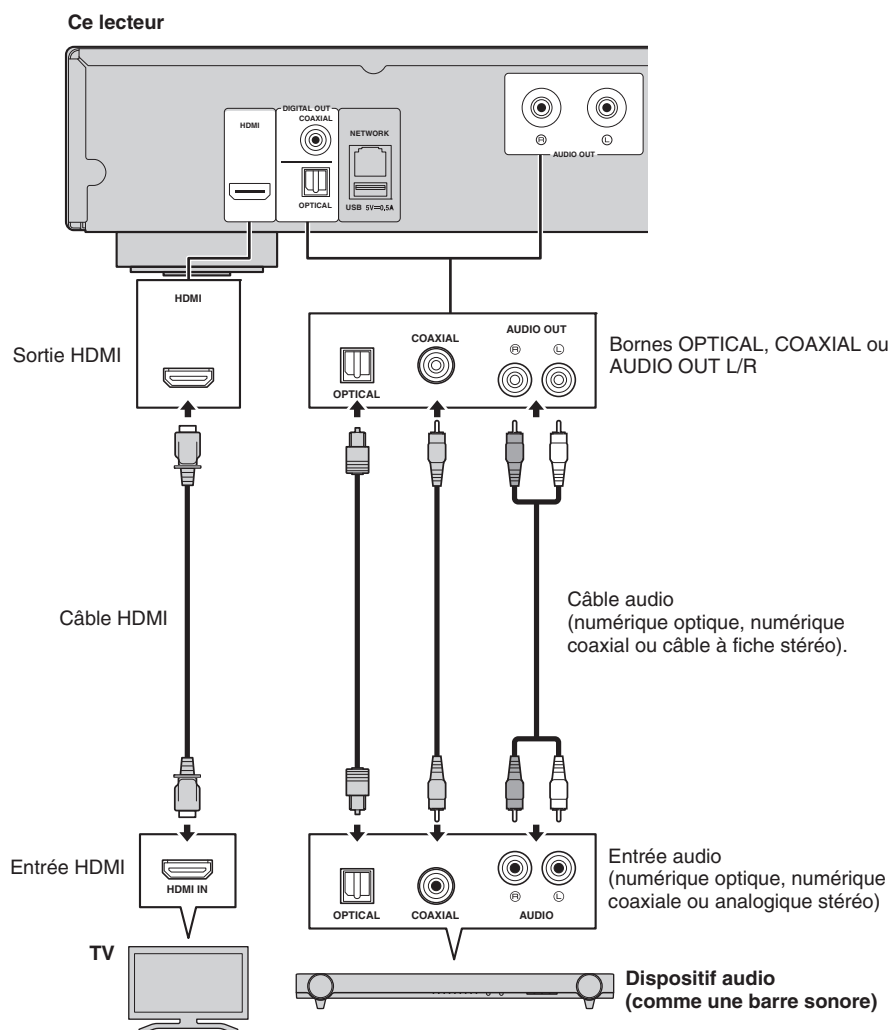


Raccordements vidéo/audio**■ Raccordement à un téléviseur et à un dispositif audio**

Raccordez ce lecteur au téléviseur à l'aide d'un câble HDMI et raccordez le dispositif audio au lecteur avec un câble audio (numérique optique, numérique coaxial ou câble à fiche stéréo).

Attention !

Ne branchez pas ce lecteur sur une prise secteur tant que vous n'avez pas effectué tous les raccordements nécessaires.

**Astuces**

- Pour changer le mode de sortie des bornes COAXIAL/OPTICAL, utilisez le paramètre « Coaxial / Optique » (p. 38) sous Paramètres audio.
- Si le son de la source est reproduit à la fois par les haut-parleurs du téléviseur et le dispositif audio, réglez HDMI sur « Non » sous Paramètres audio pour désactiver la sortie son vers le téléviseur.
- Le signal audio des disques SACD ne peut pas être transmis à la borne COAXIAL ni OPTICAL (p. 41).

Raccordement réseau

Le raccordement de ce lecteur à un réseau (sans fil ou filaire) permet d'utiliser les fonctions suivantes.

- Lecture de contenus sur serveur DLNA (PC ou NAS) (p. 20)
- Lecture de divers contenus sur services de réseau (p. 22)
- Lecture de disques compatibles BD-Live (p. 29)
- Pilotage du lecteur avec des dispositifs mobiles (AV CONTROLLER) (p. 26)

Remarques

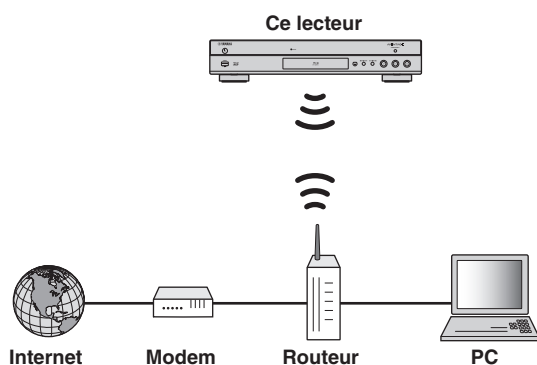
- L'utilisation des services de réseau ou de la fonctionnalité BD-Live requiert une connexion internet à haut débit.
- Reportez-vous au mode d'emploi de votre équipement, car la méthode de connexion et l'appareil raccordé peuvent différer selon votre environnement réseau.
- Utilisez un câble réseau/routeur compatible 10BASE-T/100BASE-TX.

Astuce

- Si vous utilisez un routeur compatible DHCP, vous ne devez régler aucun paramètre réseau pour ce lecteur. En effet, tous les réglages réseau (comme par exemple l'adresse IP) lui sont assignés automatiquement. Vous ne devez donc configurer le réseau que si le routeur n'est pas compatible DHCP ou que vous voulez effectuer manuellement les réglages réseau (p. 36).

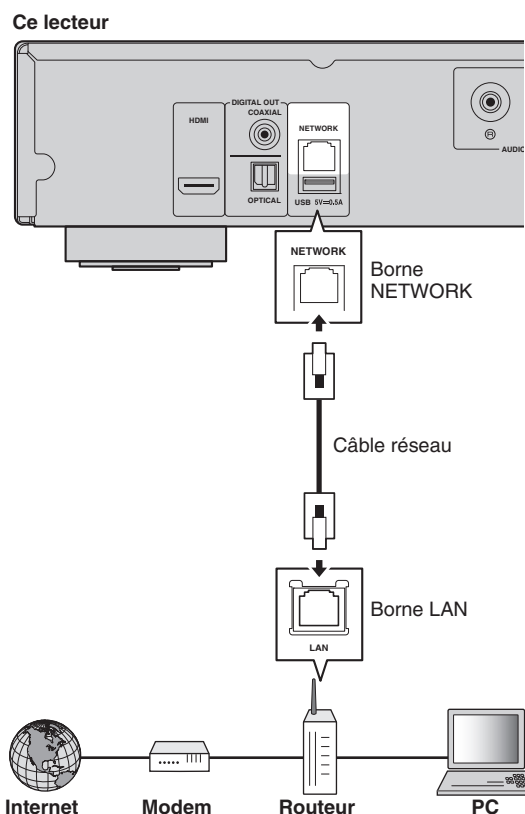
■ Raccordement sans fil

La fonction Wi-Fi de ce lecteur permet de le raccorder sans fil à votre réseau (routeur). Pour utiliser la fonction Wi-Fi, reportez-vous à la section « Configuration de connexion sans fil » (p. 19) et effectuez les réglages appropriés.



■ Raccordement filaire

Raccordez ce lecteur à votre réseau (routeur) avec un câble réseau blindé à paires torsadées disponible dans le commerce.



Raccordement réseau

■ Configuration du serveur DLNA

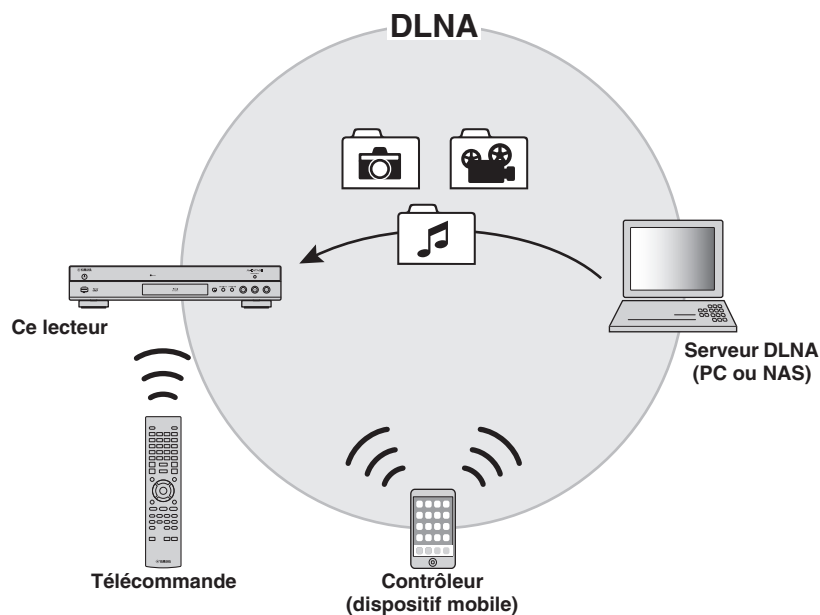
La fonction DLNA permet de partager des contenus multimédia (comme des vidéos, de la musique et des photos) stockés sur un serveur DLNA (PC ou NAS) connecté à votre réseau et de visionner/écouter ces contenus via ce lecteur.

En outre, vous pouvez utiliser un dispositif mobile (comme un smartphone ou une tablette) pour commander sans fil ce lecteur via le réseau.

Pour utiliser les fonctions DLNA, effectuez les raccordements réseau (p. 15) puis la configuration du serveur DLNA décrite ci-dessous.

Remarques

- Pour que les fonctions DLNA soient disponibles, il est impératif que tous les dispositifs soient raccordés au même réseau.
- Un NAS ne peut être utilisé comme serveur DLNA que s'il est compatible DLNA.



Réglage de partage de médias sur le serveur DLNA

Pour pouvoir lire des contenus multimédia stockés sur votre serveur DLNA (PC ou NAS), vous devez au préalable régler le paramètre de partage de média du logiciel de serveur DLNA installé sur le serveur DLNA en question.

Astuce

- Pour en savoir plus sur le paramétrage du serveur DLNA ou les formats de fichiers compatibles avec le serveur DLNA, reportez-vous aux modes d'emploi de votre serveur DLNA et de son logiciel.
- 1 Mettez votre serveur DLNA (PC ou NAS) et ce lecteur sous tension.
 - 2 Si vous utilisez un PC comme serveur DLNA, vérifiez que le logiciel de serveur DLNA (comme par exemple Windows Media Player 12) est installé sur l'ordinateur.
 - 3 Sur votre serveur DLNA, activez le partage de médias et autorisez leur partage avec ce lecteur.
La configuration du serveur DLNA est terminée. Pour lire les contenus sur serveur DLNA avec ce lecteur, choisissez le serveur DLNA et un fichier multimédia sous le menu HOME (p. 20).

Utiliser un dispositif mobile comme contrôleur média

Si vous possédez un dispositif mobile (comme un smartphone ou une tablette) prenant en charge la fonction Digital Media Controller (DMC), vous pouvez l'utiliser pour commander ce lecteur via le réseau.

Astuces

- Pour pouvoir commander ce lecteur avec un dispositif mobile, réglez Contrôle DMC (p. 36) sous le menu SETUP sur Permettre (réglage par défaut).
- Pour vérifier si votre dispositif mobile prend en charge la fonction DMC, reportez-vous aux modes d'emploi de votre dispositif mobile et de son logiciel.

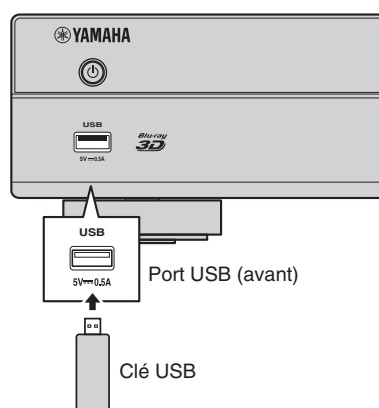
Raccordement USB

Le raccordement d'une clé USB au port USB en face avant ou arrière de ce lecteur permet de lire les fichiers multimédia contenus sur la clé en question (p. 20).

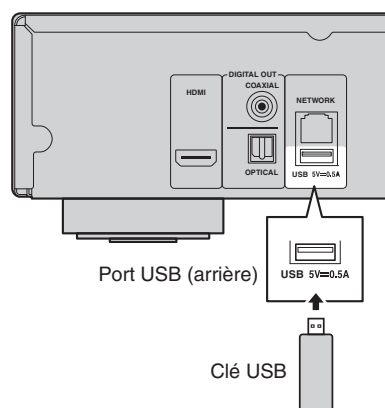
Remarques

- Yamaha ne saurait garantir que ce lecteur fonctionne avec toutes les marques de clés USB.
- Raccordez une clé USB à l'un des ports USB (en face avant/arrière) de ce lecteur pour utiliser la fonction BD-Live (p. 30).

Ce lecteur



Ce lecteur



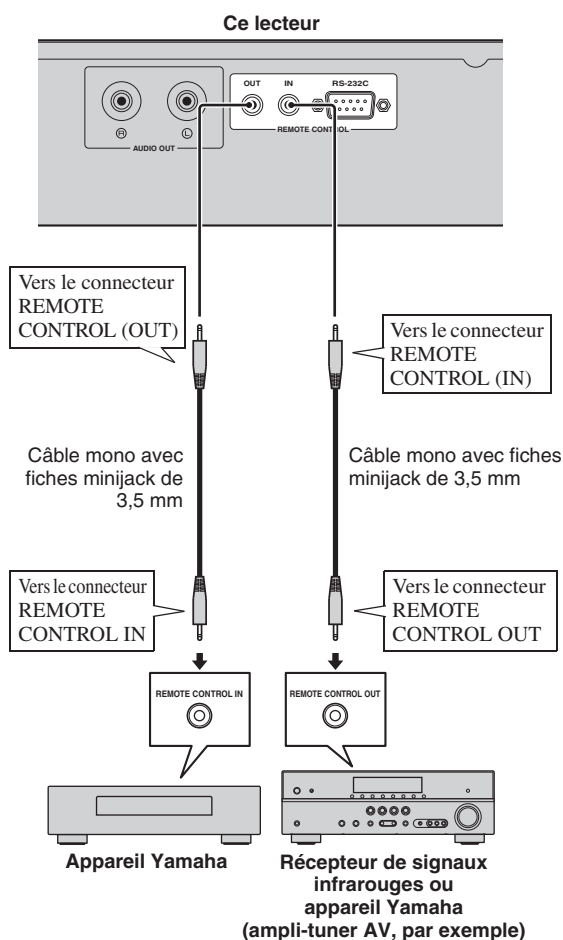
Autres raccordements

■ Raccordement aux connecteurs REMOTE CONTROL

- Vous pouvez transmettre et recevoir les signaux de commande à distance grâce aux connecteurs REMOTE CONTROL (OUT/IN).
- Reliez fermement les extrémités des câbles mono avec fiches minijack de 3,5 mm (en vente dans le commerce) aux connecteurs REMOTE CONTROL (OUT/IN) appropriés.

Attention !

Ne branchez pas ce lecteur sur une prise secteur tant que vous n'avez pas effectué tous les raccordements nécessaires.

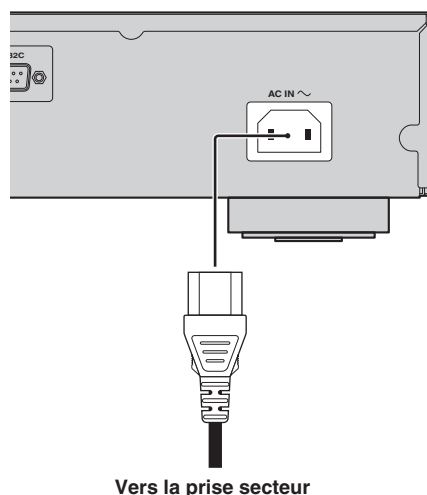


Astuces

- Si votre ampli-tuner AV est un produit Yamaha et peut transmettre des signaux de commande SCENE via son connecteur REMOTE OUT, vous pouvez commander le lecteur à l'aide de la fonction SCENE. Pour en savoir plus sur la fonction SCENE, reportez-vous au mode d'emploi fourni avec votre ampli-tuner AV Yamaha.
- Vous avez la possibilité de relier un appareil Yamaha (tel qu'un lecteur CD) disposant de la fonction SCENE au connecteur REMOTE CONTROL (OUT) de ce lecteur.
- La borne RS-232C est une borne d'extension de commande destinée à une utilisation commerciale. Consultez votre revendeur pour plus de détails.

■ Raccordement du cordon d'alimentation

- Après avoir effectué tous les raccordements nécessaires, branchez une extrémité du cordon d'alimentation fourni au connecteur AC IN à l'arrière du lecteur. Branchez ensuite l'autre extrémité du cordon à une prise secteur

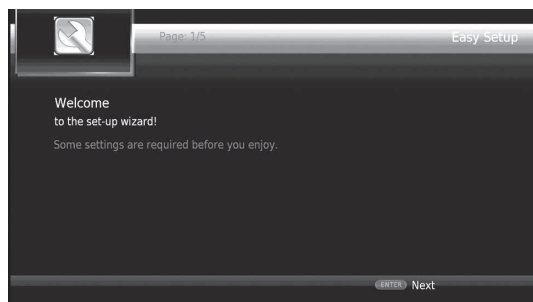


Réglages initiaux

■ Configuration via Installation Facile

La fonction Installation Facile permet de définir facilement la langue, la résolution et le format d'image. L'écran Installation Facile s'affiche lors de la première mise sous tension de ce lecteur effectuée juste après l'achat de votre appareil. Vous pouvez procéder aux mêmes réglages à partir du menu **SETUP** → **Système** → **Installation Facile**.

- 1 Dès que l'écran Installation Facile apparaît, appuyez sur **ENTER** pour démarrer Installation Facile.



- 2 Définissez la langue, la résolution et le format d'écran en suivant les instructions affichées à l'écran.

Remarques

- Si aucune image n'apparaît sur le téléviseur à l'issue de la procédure Installation Facile, reportez-vous à la section « Guide de dépannage » (p. 44).
- Un avertissement concernant la lecture de supports vidéo 3D apparaît à la mise sous tension de ce lecteur. Appuyez sur **ENTER** pour faire disparaître le message ou sur **CLEAR** pour éviter qu'il s'affiche à nouveau (p. 34).

■ Configuration de connexion sans fil

Pour connecter ce lecteur à votre réseau (routeur) sans fil, configurez les paramètres de connexion sans fil en effectuant la procédure ci-dessous.

Si votre routeur (point d'accès) prend en charge la fonction WPS (Wi-Fi Protected Setup), vous pouvez effectuer automatiquement ces réglages et connecter le lecteur au routeur sans devoir saisir manuellement les paramètres de réseau (comme par exemple SSID).

- 1 Appuyez sur la touche **SETUP** pour afficher l'écran du menu **SETUP**.
- 2 Sélectionnez Réglages Généraux → Réseau → Paramètres de connexion → Sans Fil.



- 3 Appuyez sur **◀▶** pour choisir Oui, puis appuyez sur **ENTER**.



- 4 Appuyez sur **◀▶** pour choisir une des méthodes de configuration suivantes, puis appuyez sur **ENTER**.



Recherche : Sélectionnez cette option pour rechercher les réseaux sans fil disponibles. Quand la liste des réseaux s'affiche, sélectionnez le SSID pour la connexion et saisissez le mot de passe.

Manuel : Sélectionnez cette option pour saisir manuellement les paramètres du réseau (comme par exemple SSID).

Auto : Sélectionnez cette option pour utiliser la fonction WPS. Sélectionnez la méthode PBC (Push Button Configuration, ou configuration via pression des touches) ou la méthode code PIN, puis suivez les instructions à l'écran.

Remarques

- Pour en savoir plus sur le réglage et l'utilisation de votre routeur (point d'accès), reportez-vous à son mode d'emploi.
- Si la fonction WPS n'est pas opérationnelle, sélectionnez « Recherche » ou « Manuel » pour paramétrer la connexion sans fil.
- Les appareils utilisant la bande de fréquence de 2,4 GHz, tels qu'un four à micro-ondes, un appareil numérique sans fil ou *Bluetooth*, sont susceptibles d'interrompre la communication sans fil. Éloignez le lecteur de ces appareils ou mettez-les hors tension.
- Les performances de connexion à un réseau sans fil dépendent de l'environnement du réseau (type de routeur, distance entre le routeur et ce lecteur, emplacement d'installation, etc.). Si vous remarquez des coupures du son ou de l'image durant la lecture, rapprochez le lecteur du routeur, changez la position du lecteur ou réorientez l'antenne du routeur.

3
Playback

Français

Menu HOME

Le menu HOME permet d'accéder aux fonctions de base suivantes de ce lecteur.

- Recherche et lecture des fichiers multimédia sur divers disques, clés USB et serveurs DLNA (PC ou NAS)
- Accès à divers services de réseau (p. 22)
- Affichage du menu SETUP (p. 31)

Astuces

- Pour en savoir plus sur les types et formats de disques compatibles, reportez-vous à la page 3.
- Pour lire les contenus de serveurs DLNA avec ce lecteur, vous devez au préalable configurer le paramètre de partage de média (p. 16) sur le serveur DLNA.

■ Lecture de photo/musique/vidéo

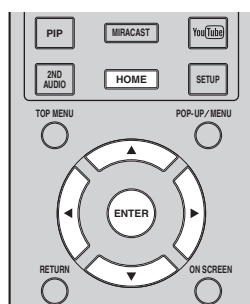
Opérations de base

◀/▶/▲/▼ : Déplace la sélection.

◀ : Revient au dossier parent.

HOME : Accède à l'écran du menu HOME ou quitte cet écran.

ENTER : Confirme le dossier/fichier choisi.



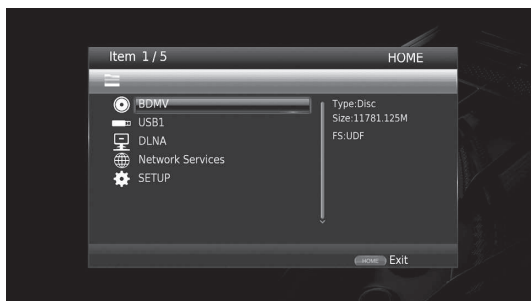
Procédure de lecture des fichiers dans un dossier donné

Exemple : Sélection d'un fichier vidéo sur une clé USB

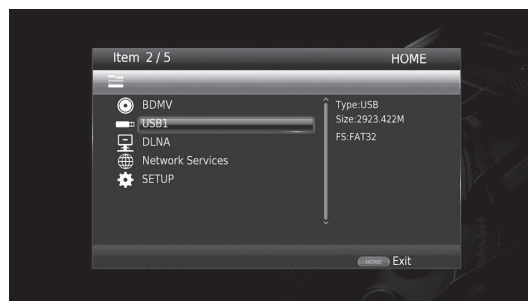
Remarque

- Arrêtez la lecture de la vidéo avant d'accéder à l'écran du menu HOME.

- 1 Appuyez sur la touche **HOME** pour afficher l'écran du menu HOME.



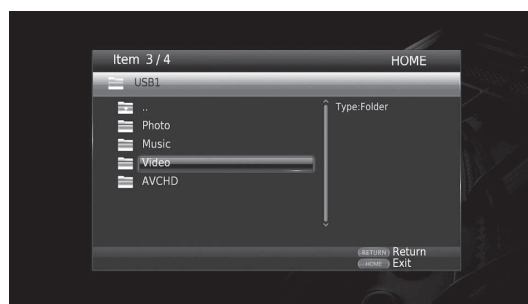
- 2 Appuyez sur la touche ▲/▼ pour sélectionner la source du fichier que vous avez l'intention de lire, puis appuyez sur **ENTER**.



Remarque

- Si votre serveur DLNA ne figure pas dans la liste, vérifiez qu'il est sous tension et sélectionnez DLNA Search pour mettre à jour la liste de serveurs.

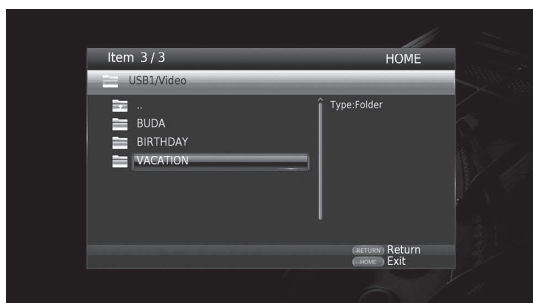
- 3 Sélectionnez le dossier Photo, Musique, Vidéo ou AVCHD à lire, puis appuyez sur **ENTER**. Pour revenir au dossier parent, appuyez sur **RETURN** ou sélectionnez .



Remarque

- Seul le type de fichier choisi au cours de cette étape sera présenté à l'étape suivante. Si vous sélectionnez, par exemple, le dossier Photo, vous verrez uniquement des fichiers image par la suite.

- 4 Sélectionnez le dossier contenant le fichier à lire.

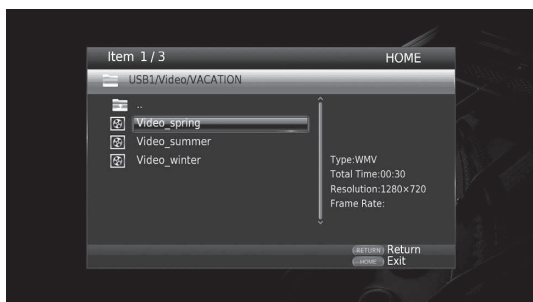


- 5 Sélectionnez le fichier à lire, puis appuyez sur **ENTER**.

Si le fichier sélectionné est un fichier vidéo, la lecture commence immédiatement.

S'il s'agit d'un fichier de musique, la lecture commence après l'affichage d'un écran d'état.

S'il s'agit d'un fichier image, le diaporama commence immédiatement.

**Astuce**

- Pour présenter un diaporama avec un fond sonore, commencez par écouter la musique qui vous intéresse, puis appuyez sur **HOME** pour revenir à l'écran de menu HOME et sélectionnez le fichier image.

Remarque

- Selon le contenu du fichier affiché, vous risquez de ne pas pouvoir lancer la lecture.

Opérations de visualisation des photos

Lorsque vous visionnez des photos, les boutons de la télécommande fonctionnent de la façon suivante.

■: Arrête le diaporama et revient à l'explorateur de fichiers.

■: Effectue une pause au cours du diaporama.

▶: Lance la lecture du diaporama.

▶▶: Passe à la photo suivante.

◀◀: Passe à la photo précédente.

▶▶▶: Accélère la vitesse de défilement du diaporama (3 incréments).

◀◀◀: Ralentit la vitesse de défilement du diaporama (3 incréments).

▲: Inverse une photo.

▼: Crée une copie miroir d'une photo.

◀: Fait pivoter une photo dans le sens contraire des aiguilles d'une montre.

▶: Fait pivoter une photo dans le sens des aiguilles d'une montre.

ZOOM: Effectue un zoom avant/arrière (jusqu'à 3 incréments dans chaque sens).

▲/▼/◀/▶: Effectue un panoramique en mode de zoom lorsque la taille de la photo est supérieure aux dimensions de l'écran.

3

Playback

Français

Utilisation des services réseau

Les services de réseau suivants vous permettent de visionner des contenus multimédia (comme des photos et des vidéos).

- Dropbox
- Albums photo en ligne Picasa
- YouTube

Remarques

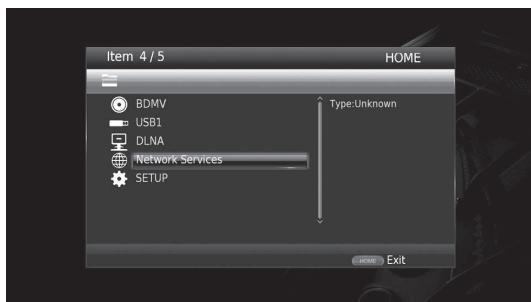
- L'accès aux contenus proposés par des tiers nécessite une connexion internet haut débit et peut en outre requérir un compte utilisateur ainsi qu'un abonnement payant.
- Les contenus offerts par ces services tiers peuvent être modifiés, interrompus ou suspendus à tout moment et cela sans avis préalable ; Yamaha décline toute responsabilité liée à de tels changements.
- Certains contenus pourraient être disponibles uniquement dans certains pays et dans certaines langues.
- Yamaha ne garantit pas que ces services de contenus resteront offerts ou disponibles pour une durée définie, et toute garantie de ce type, explicite ou implicite, est exclue.

- 1 Appuyez sur la touche **HOME** pour afficher l'écran du menu HOME.

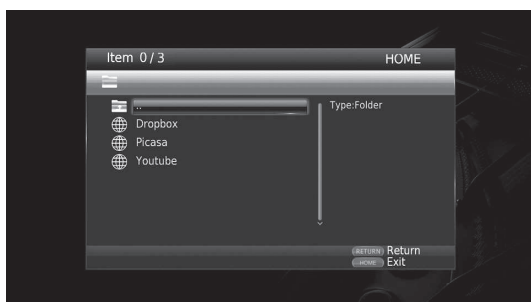
Astuce

- Pour afficher directement l'écran du menu YouTube, appuyez sur **YouTube**.

- 2 Appuyez sur **▲/▼** pour sélectionner les services de réseau, puis appuyez sur **ENTER**.



- 3 Appuyez sur **◀/▶/▲/▼** pour sélectionner le service de réseau voulu, puis appuyez sur **ENTER**.



- 4 Appuyez sur **◀/▶/▲/▼** pour sélectionner une option, puis confirmez votre choix (ou lancez le lecture) en appuyant sur **ENTER**.

Astuce

- Pour quitter chaque service de réseau, appuyez sur **HOME**.

Remarque

- La suite de la procédure après l'étape 4 varie selon le contenu des menus proposés par chaque service.

■ À propos de Dropbox™

Dropbox est un service de réseau qui vous permet de conserver vos fichiers dans votre Dropbox, sorte de fourre-tout en ligne, et d'y accéder depuis tout ordinateur, smartphone ou tablette. Ajoutez automatiquement des photos et visionnez vos vidéos depuis tout endroit. Pour de plus amples informations, rendez-vous sur www.dropbox.com.



Dropbox est une marque de Dropbox Inc.

■ À propos des albums photo en ligne Picasa™

Les albums photo en ligne Picasa constituent un service de réseau qui permet à ses utilisateurs de partager des photos avec leurs familles et connaissances, et de rechercher des photos dans le domaine public. Pour de plus amples informations, rendez-vous sur picasaweb.google.com.



Picasa et le logo Picasa sont des marques commerciales de Google. Inc.

■ À propos de YouTube™

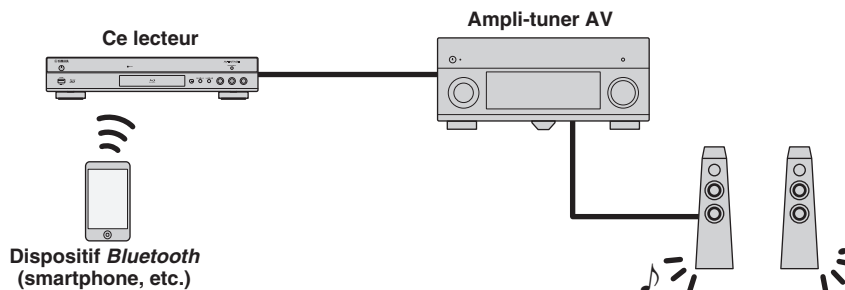
YouTube est un service de réseau qui permet à ses utilisateurs de rechercher, visionner et partager sur Internet des vidéos créées par les utilisateurs. Pour de plus amples informations, rendez-vous sur www.youtube.com.



YouTube et le logo YouTube sont des marques commerciales de Google. Inc.

Ecouter de la musique via *Bluetooth*®

Vous pouvez écouter la musique d'un dispositif *Bluetooth* (smartphone, etc.) avec ce lecteur.



Astuces

- Chaque dispositif *Bluetooth* que vous comptez utiliser doit être “jumelé”.
- Veillez à utiliser le dispositif *Bluetooth* dans un rayon maximum de 10 mètres du lecteur.
- Pour plus de détails, voyez aussi le mode d'emploi de votre dispositif *Bluetooth*.

Bluetooth

- *Bluetooth* désigne une technologie de communication sans fil entre dispositifs jumelés et utilisés dans un rayon maximum d'environ 10 mètres. Ces dispositifs communiquent sur la bande de 2,4 GHz, qui est utilisable librement sans licence.

Gestion de la communication Bluetooth

- La bande de 2,4 GHz sur laquelle les dispositifs *Bluetooth* communiquent est une bande radio aussi utilisée par de nombreux types d'appareils. Les dispositifs compatibles *Bluetooth* incorporent une technologie minimisant l'influence des autres équipements fonctionnant sur la même bande radio. Toutefois, il se pourrait que le fonctionnement de ces autres types d'équipements réduise la vitesse de transfert ou la portée des dispositifs *Bluetooth*, voire même interrompe leur communication dans certains cas.
- La vitesse de transfert des signaux et la portée des dispositifs dépendent de facteurs comme la distance entre les dispositifs communiquant, la présence d'obstacles, la circulation des ondes radio et le type d'équipement utilisé.
- Yamaha ne garantit pas que la communication sans fil puisse être établie dans tous les cas entre cet appareil et des dispositifs compatibles *Bluetooth*.

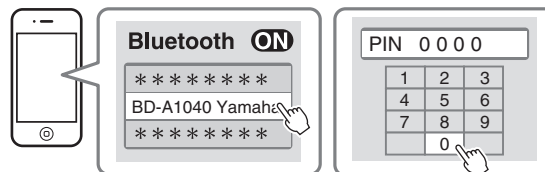
Jumelage d'un dispositif Bluetooth avec ce lecteur

Quand vous établissez la connexion pour la première fois entre un dispositif *Bluetooth* et ce lecteur, suivez les instructions ci-dessous pour effectuer le “jumelage”.

Remarques

- Vous pouvez jumeler jusqu'à 8 dispositifs *Bluetooth* avec ce lecteur. Si vous tentez de jumeler un dispositif supplémentaire quand 8 sont déjà jumelés, les données du plus ancien jumelage sont supprimées.
- Si un dispositif *Bluetooth* est déjà connecté à ce lecteur, coupez la communication *Bluetooth* avant de le jumeler avec un autre dispositif.
- Quand les dispositifs communiquent via *Bluetooth*, vous ne pouvez pas ouvrir le plateau de disque ni lire d'autres sources.

- 1 Si une autre source est en cours de lecture, arrêtez la lecture.
- 2 Appuyez sur **Bluetooth** pour choisir *Bluetooth* comme source d'entrée.
- 3 Appuyez sur **RED** pour activer le mode de jumelage du lecteur.
- 4 Mettez sous tension le dispositif *Bluetooth* à jumeler, puis effectuez le jumelage.
Pour en savoir plus sur le jumelage, reportez-vous au mode d'emploi fourni avec votre dispositif *Bluetooth*.
- 5 Sélectionnez “BD-A1040 Yamaha” dans la liste des dispositifs sur votre appareil *Bluetooth*.
Si cette opération nécessite la saisie d'un code (PIN), saisissez le nombre “0000”.



“SUCCESS” apparaît sur l'écran du panneau avant (et “Pairing Success” sur l'écran du téléviseur) pour indiquer que le jumelage a réussi.

En cas d'échec du jumelage, “FAILED” apparaît sur l'écran du panneau avant (et “Pairing Failed” sur l'écran du téléviseur).

■ Lecture du contenu d'un dispositif *Bluetooth*

Remarque

- Si un dispositif *Bluetooth* est déjà connecté à ce lecteur, coupez la communication *Bluetooth* avant de le connecter avec un autre dispositif *Bluetooth*.
 - Quand les dispositifs communiquent via *Bluetooth*, vous ne pouvez pas ouvrir le plateau de disque ni lire d'autres sources.
- 1 Si une autre source est en cours de lecture, arrêtez la lecture.
 - 2 Appuyez sur **Bluetooth** pour choisir *Bluetooth* comme source d'entrée, puis mettez votre dispositif *Bluetooth* sous tension.
La connexion est établie entre le dispositif *Bluetooth* et ce lecteur.
 - 3 Démarrez la lecture du contenu voulu sur le dispositif *Bluetooth*.
Réglez le volume du dispositif *Bluetooth* comme bon vous semble.
 - 4 Pour couper la communication *Bluetooth*, appuyez sur **Bluetooth**.

Astuce

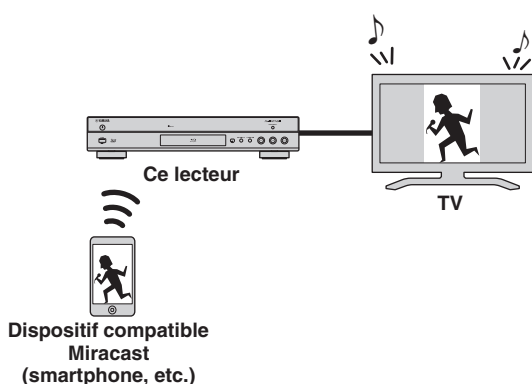
- Vous pouvez aussi quitter le mode *Bluetooth* en appuyant sur **HOME** ou **RETURN**.
- Si vous n'arrivez pas à connecter votre dispositif *Bluetooth* et ce lecteur, sélectionnez "BD-A1040 Yamaha" dans la liste des dispositifs sur votre appareil *Bluetooth*.
- La connexion *Bluetooth* est automatiquement coupée si vous mettez le dispositif *Bluetooth* ou ce lecteur hors tension.

Visionner les photos et vidéos d'un smartphone sur un téléviseur (Miracast™)

Miracast permet de visionner des vidéos sur divers appareils, sans câble ni connexion à un réseau, via un point d'accès (Wi-Fi Direct). Cela vous permet par exemple de visionner les photos d'un dispositif compatible Miracast (smartphone, etc.) sur un téléviseur raccordé à ce lecteur.

Remarques

- Pour vérifier si votre dispositif est compatible Miracast, reportez-vous au mode d'emploi fourni avec l'appareil en question.
- Quand la fonction Miracast est activée sur ce lecteur, les autres fonctions réseau (comme DLNA) ne sont pas disponibles.
- En mode Miracast, vous ne pouvez pas ouvrir le plateau de disque ni lire d'autres sources.



- 1 Si une autre source est en cours de lecture, arrêtez la lecture.
- 2 Appuyez sur **MIRACAST**.
- 3 Dans les 60 secondes qui suivent, activez Miracast sur votre smartphone et sélectionnez ce lecteur comme dispositif à raccorder.
Pour en savoir plus sur l'utilisation de votre smartphone, reportez-vous à son mode d'emploi.
- 4 Pour quitter Miracast, appuyez sur **MIRACAST**.

Astuce

- Vous pouvez aussi quitter Miracast en appuyant sur **HOME** ou **RETURN**.

Selon votre configuration, vous pourriez remarquer des coupures du son/de l'image ou des parasites sur l'écran du téléviseur. Dans ce cas, essayez une des suggestions suivantes.

- Rapprochez le dispositif Miracast de ce lecteur.
- Mettez hors tension les autres dispositifs sans fil inutilisés.
- Éloignez le dispositif Miracast et ce lecteur de fours micro-ondes, dispositifs *Bluetooth* et d'autres appareils sans fil.

Commander ce lecteur avec des dispositifs mobiles (AV CONTROLLER)

Installée sur un dispositif mobile, l'application « AV CONTROLLER » permet d'utiliser le dispositif en question pour commander ce lecteur.



AV CONTROLLER

- Cette application permet de commander les fonctions de base des lecteurs Blu-ray Disc™ de Yamaha, comme par exemple les fonctions de lecture, pause, saut, mise sous/hors tension et de navigation à l'écran.
- L'application « AV CONTROLLER » est disponible dans de nombreuses langues.
- Pour plus de détails sur « AV CONTROLLER », rendez-vous sur le site Internet de Yamaha.

Mode de lecture avancé

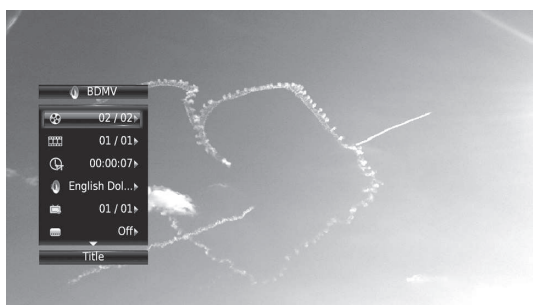
Ce chapitre traite de la lecture des disques Blu-ray, DVD, SA-CD, CD vendus dans le commerce et des disques DVD-RW/R enregistrés.

Remarque

- Les opérations de lecture de base sont décrites à la page 8.

■ Menu à l'écran

Pour afficher le menu à l'écran, appuyez sur la touche **ON SCREEN**. Il suffit ensuite d'appuyer sur **▲/▼/◀/▶** pour passer d'une option à l'autre, puis d'appuyer sur **ENTER** pour agir sur la fonction en question.



Le menu à l'écran contient les options suivantes.

Titre **BD** **DVD** **VIDEO** : Indique le numéro du titre en cours de lecture. Il suffit de sélectionner le titre qui vous intéresse pour y accéder directement.

Chapitre **BD** **DVD** **VIDEO** : Indique le numéro du chapitre en cours de lecture. Il suffit de sélectionner le chapitre qui vous intéresse pour y accéder directement.

Plage/Fichier **CD** **VIDEO** **MUSIC** **PHOTO** : Indique le numéro de la plage ou du fichier en cours de lecture. Il suffit de sélectionner la plage ou le fichier qui vous intéresse pour y accéder directement.

Heure **BD** **DVD** **CD** **VIDEO** **MUSIC** : Affiche la durée de lecture. Sélectionnez le type d'information qui vous intéresse :

- Durée de lecture écoulée de la plage ou du titre/chapitre/disque/fichier
- Durée de lecture restante de la plage ou du titre/chapitre/disque/fichier

Mode/Modèle de lecture

DVD **CD** **VIDEO** **MUSIC** **PHOTO** : Indique le mode de lecture actuel. Vous avez le choix entre trois modes de lecture :

- CD**
 - Normal : Lecture normale.
 - Aléatoire : Lecture aléatoire sans répétition.
 - Random : Lecture aléatoire avec répétition.

DVD

- Normal
- Lecture Aléatoire CH (chapitre)
- Lecture Aléatoire TT (titre)
- Lecture Aléatoire
- Aléatoire CH (chapitre)
- Aléatoire TT (titre)
- Aléatoire Totalité

VIDEO MUSIC PHOTO

- Normal
- Aléatoire F (dossier)
- Random F (dossier)

Audio **BD** **DVD** **VIDEO** : Indique la langue ou le signal de diffusion audio du disque Blu-ray/DVD actuellement sélectionné. Vous pouvez sélectionner le type de son de votre choix.

Angle **BD** **DVD** : Indique le numéro de l'angle de vue actuellement sélectionné. Si la vidéo est enregistrée sous plusieurs angles de prise de vue, vous êtes libre d'en changer.

Sous-titres **BD** **DVD** **VIDEO** : Indique la langue des sous-titres actuellement sélectionnée le cas échéant.

le style de Sous-titres **BD** : Indique le style des sous-titres actuellement sélectionné. Cette fonction concerne uniquement les sous-titres externes de fichiers vidéo. Choisissez le style de texte des sous-titres qui vous intéresse.

Bitrate **BD** **DVD** **CD** **VIDEO** **MUSIC** : Indique le débit binaire du signal audio/vidéo.

Deuxième Vidéo **BD** : Active/désactive la fonction d'incrustation PIP (image dans l'image) (p. 8).

Deuxième Audio **BD** : Active/désactive les données audio secondaires (p. 9).

Recherche instantanée

BD **DVD** **CD** **VIDEO** **MUSIC** : Effectue un saut de 30 secondes.

Relecture instantanée

BD **DVD** **CD** **VIDEO** **MUSIC** : Permet de revenir 10 secondes en arrière dans la vidéo.

Sélection CC

BD **DVD** **VIDEO** : Permet de choisir le style des sous-titres pour malentendants.

Diaporama PHOTO :

Indique la vitesse du diaporama. Vous avez le choix entre trois vitesses différentes, de la plus lente à la plus rapide : Ralenti/Moyen/Rapide.

Transitions **PHOTO** : Indique la façon dont les photos sont présentées à l'écran. Vous pouvez changer le type de transition selon l'effet voulu.

Code Page **VIDEO** : Sélectionne le code de caractère du sous-titre ajouté à la vidéo DivX (p. 47).

3

Playback

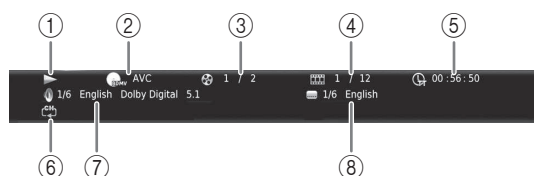
Français

Mode de lecture avancé**■ État, menu**

Ce menu propose différents réglages, tels que les sous-titres, l'angle de vue ou le numéro du titre, du chapitre, ou de la plage en cours de lecture. Pour afficher le menu d'état, appuyez sur la touche **STATUS**. Ce menu contient les sous-menus suivants.

BD DVD VIDEO

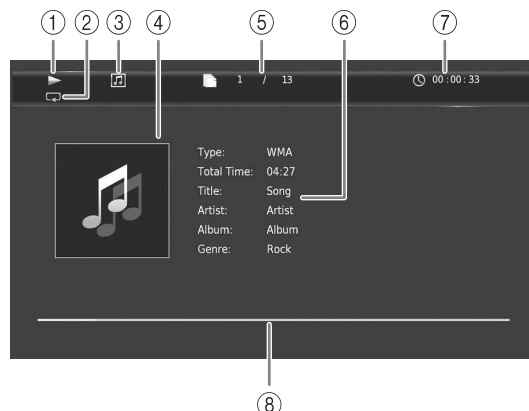
Exemple : Icônes affichées lors de la lecture d'un disque Blu-ray



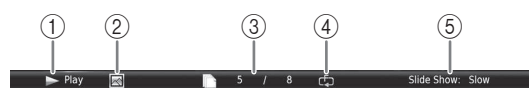
- ① ► **(Lecture en cours)**
- ② **BDMV** **(Icône du type de disque/fichier vidéo)**
- ③ **(Numéro du titre en cours de lecture)** : Vous pouvez passer directement au titre voulu à l'aide de la touche **SEARCH** (p. 9).
- ④ **(Numéro du chapitre en cours de lecture)**
BD DVD : Vous pouvez passer directement au chapitre voulu à l'aide de la touche **SEARCH** (p. 9).
(Numéro de la plage ou du fichier en cours de lecture) **VIDEO** : Vous pouvez passer directement à la plage voulue à l'aide de la touche **SEARCH** (p. 9).
- ⑤ **(Durée de lecture écoulée)** : Vous pouvez passer directement au moment voulu à l'aide de la touche **SEARCH** (p. 9).
- ⑥ **(Mode de répétition)** : Affiche le mode de répétition actuel (p. 8).
- ⑦ **(Son actuellement sélectionné)** : Vous pouvez changer la langue de diffusion ou le format audio à l'aide de la touche **AUDIO**.
- ⑧ **(Sous-titre actuellement sélectionné)** : Vous pouvez changer la langue des sous-titres à l'aide de la touche **SUBTITLE**.

DVD CD MUSIC

Exemple : Icônes affichées lors de la lecture d'un fichier de musique



- ① ► **(Lecture en cours)**
- ② **(Mode de répétition)** : Affiche le mode de répétition actuel (p. 8).
- ③ **(Icône du type de disque/fichier de musique)**
- ④ **(Illustration) MUSIC** : Affiche une des images du fichier, si le fichier en contient.
- ⑤ **(Numéro de la plage ou du fichier en cours de lecture)** : Vous pouvez passer directement à la plage voulue à l'aide de la touche **SEARCH** (p. 9).
- ⑥ **(Informations) MUSIC** : Affiche des informations relatives à la musique, si le fichier en contient.
- ⑦ **(Durée de lecture écoulée)** : Vous pouvez passer directement au moment voulu à l'aide de la touche **SEARCH** (p. 9).
- ⑧ **(Barre de progression) MUSIC** : Affiche le niveau de progression de la chanson en cours.

PHOTO

- ① ► **(Lecture en cours)**
- ② **(Icône du fichier image)**
- ③ **(Numéro du fichier en cours d'affichage)**
- ④ **(Mode de répétition)** : Affiche le mode de répétition actuel (p. 8).
- ⑤ **(Vitesse du diaporama)**

■ Programmation de l'ordre de lecture **DVD** **CD**

Il est possible de programmer l'ordre de lecture des pages d'un disque audio ou des chapitres d'un DVD.

Appuyez sur **PROGRAM** en cours de lecture pour afficher la fenêtre PROGRAMME.

Vous avez la possibilité de programmer un maximum de 15 pages/chapitres.

Exemple : Programmation de l'ordre de lecture des pages d'un CD

- 1 Appuyez sur **PROGRAM** en cours de lecture.



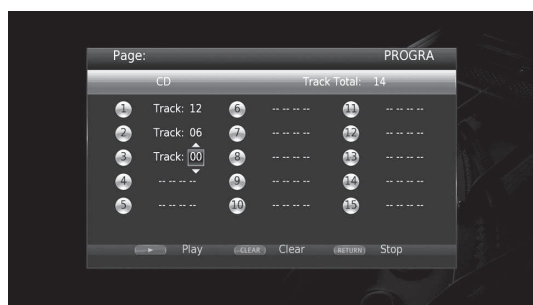
- 2 Appuyez sur **ENTER** pour programmer l'ordre de lecture.

Dans le cas d'un disque audio, appuyez sur **▲/▼** pour sélectionner chacune des pages dans l'ordre où vous souhaitez les lire, puis appuyez sur **ENTER**.

Dans le cas d'un disque DVD vidéo, sélectionnez des titres (représentés par les lettres TT) et des chapitres (représentés par les lettres CH) au lieu des pages.

Pour retirer une page de la liste programmée, sélectionnez la page, puis appuyez sur **CLEAR**.

Pour annuler la lecture du programme, appuyez sur **RETURN**.



- 3 Une fois la programmation terminée, appuyez sur **▶** pour valider et commencer la lecture du programme.
- 4 Pour annuler la lecture d'un programme, arrêtez complètement la lecture en appuyant sur **■**.

■ Utilisation de la fonction de recherche

BD **DVD** **CD** **VIDEO** **MUSIC** **PHOTO**

Cette fonction permet d'accéder directement à un point précis du support en cours de lecture.

- 1 Appuyez sur **SEARCH** en cours de lecture. Cela a pour effet d'afficher la barre d'état.
- 2 Appuyez sur **▲/▼/◀/▶** pour sélectionner une des entrées suivantes, puis appuyez sur **ENTER**.

BD **DVD** :

- Numéro du titre (symbolisé par )
- Numéro du chapitre (symbolisé par )
- Durée du titre écoulée (symbolisée par )
- Durée du chapitre écoulée (symbolisée par )

CD :

- Numéro de la plage (symbolisé par )
- Durée de la plage écoulée (symbolisée par )
- Durée du disque écoulée (symbolisée par )

VIDEO **MUSIC** :

- Numéro du fichier (symbolisé par )
- Numéro du chapitre (symbolisé par )
- Durée du fichier écoulée (symbolisée par )

PHOTO :

- Numéro du fichier (symbolisé par )

- 3 Appuyez sur **▲/▼** ou sur les touches numériques pour choisir/ajuster la valeur de l'entrée en surbrillance, puis appuyez sur **ENTER** pour accéder au point correspondant.

- 4 Pour fermer la barre d'état, appuyez sur **STATUS**.

■ Utilisation des fonctions **BONUSVIEW™** et **BD-Live™**

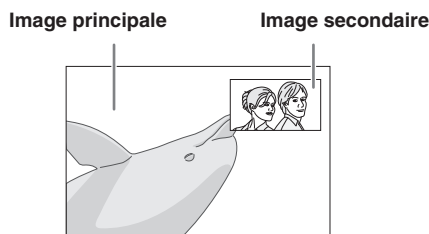
Ce lecteur prend en charge les fonctions de lecture BONUSVIEW (p. 47) (BD-ROM Profil 1 Version 1.1) et BD-Live (p. 47) (BD-ROM Profil 2).

Remarque

- Les fonctions et la méthode de lecture varient en fonction du disque. Pour en savoir plus, reportez-vous aux instructions figurant sur le disque ou sur le mode d'emploi fourni.

Mode de lecture avancé**■ Utilisation de la fonction d'incrustation (lecture audio/vidéo secondaire)**

Si vous disposez d'un disque BD vidéo contenant des données audio et vidéo secondaires compatibles avec la fonction d'incrustation (image dans l'image), vous avez la possibilité de lire ces données dans un coin de l'écran en même temps que le contenu principal.



Lorsque le symbole PIP (PIP) ou Deuxième Marque Audio (DMA) est affiché, appuyez sur PIP pour activer/désactiver la fonction d'incrustation (image dans l'image).

Remarques

- Pour écouter les données audio secondaires, n'oubliez pas de régler le paramètre Sortie audio (Coaxial / Optique ou HDMI) sur PCM ou Reencode (p. 38).
- Sur certains disques, il peut être nécessaire d'activer également les données audio secondaires dans le menu principal du disque (p. 9).
- Le son et l'image secondaires en incrustation peuvent être lus et supprimés automatiquement en fonction du contenu. Les zones affichables peuvent également être limitées.

■ Utilisation de la fonction BD-Live™**1. Définissez les paramètres de configuration du réseau (p. 36).****2. Connectez la clé USB à ce lecteur (p. 17).**

Les données BD-Live sont sauvegardées sur la clé USB connectée à ce lecteur. Pour bénéficier de ces fonctions et utiliser la clé USB comme dispositif Espace de stockage externe, raccordez une clé USB de format USB 2.0 « High Speed » (480 Mbit/sec.) à l'un des ports USB (avant/arrière) de ce lecteur.

- Local Storage fait office de mémoire auxiliaire pendant la lecture d'un disque Blu-ray.
- Utilisez une clé USB disposant d'au moins 2Go d'espace libre.
- Un dossier BUDA est créé automatiquement sur la clé USB, si besoin est.
- Si l'espace de stockage est insuffisant, les données ne seront pas copiées/téléchargées. Dans ce cas, supprimez les données inutiles ou utilisez une nouvelle clé USB.
- Le chargement des données peut prendre un certain temps (lecture/écriture).

Remarques

- Yamaha ne saurait garantir que ce lecteur fonctionne avec toutes les marques de clés USB.
- N'utilisez pas de rallonge USB pour raccorder une clé USB au port USB du lecteur. L'utilisation d'une rallonge USB peut entraîner un dysfonctionnement du lecteur.

3. Lancez la lecture du disque.**4. Exécutez BD-Live conformément aux instructions du disque.****Remarques**

- Ne retirez pas la clé USB et ne débranchez pas le cordon d'alimentation pendant que la fonction BD-Live est active.
- En ce qui concerne la méthode de lecture de contenus BD-Live, etc., suivez les consignes fournies dans la notice du disque Blu-ray.
- Pour tirer parti des fonctions BD-Live, effectuez la connexion au réseau (p. 15) et définissez les paramètres de réseau (p. 36).
- Reportez-vous à la section « Connection BD-Live » (p. 36) si vous souhaitez restreindre l'accès aux contenus BD-Live.
- Le temps nécessaire pour télécharger les programmes en ligne sur la clé USB connectée à ce lecteur varie selon la vitesse de votre connexion Internet et le volume des données de ces programmes.
- Les programmes BD-Live fournis via Internet ne pourront peut-être pas afficher la connexion en fonction du statut du fournisseur (mise à jour). Dans de tels cas, retirez le disque et essayez à nouveau.
- Si l'écran BD-Live n'apparaît pas après la sélection de la fonction BD-Live dans le menu du disque Blu-ray, il se peut que l'espace disponible sur la clé USB ne soit pas suffisant. Dans ce cas, éjectez le disque du lecteur et effacez des données sur la clé USB à l'aide du menu « Formater » dans « Espace de stockage externe » (p. 34).

Menu SETUP

Le menu SETUP offre différents réglages audio/vidéo des fonctions au moyen de la télécommande.

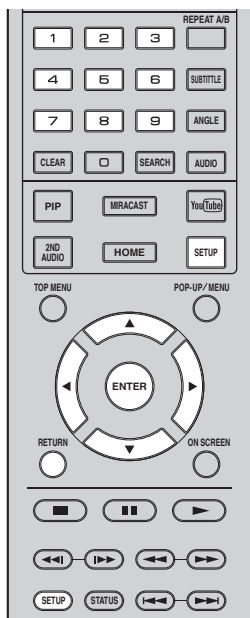
Menu/sous-menu	Paramètre	Description	Page
 Réglages Généraux	Système		
	Veille Automatique	Permet d'activer/désactiver la fonction d'économie d'énergie.	34
	Contrôle HDMI	Configure le lecteur afin de recevoir le signal de commande en provenance de la télécommande de votre téléviseur/ampli-tuner AV.	34
	Insérer les paramètres par défaut	Rétablit tous les paramètres par défaut à l'exception du paramètre Security.	34
	Mettre à niveau	Lance la mise à niveau du lecteur.	34
	Information de Mise à jour	Permet d'activer/désactiver l'affichage de notifications à l'écran quand le lecteur détecte une mise à jour du logiciel disponible en ligne.	34
	3D Message de la Réécoute	Affiche un avertissement concernant la lecture de supports vidéo 3D à la mise sous tension de ce lecteur.	34
	Espace de stockage externe	Affiche l'espace libre sur la clé USB raccordée à ce lecteur ou formate le dossier « BUDA » de la clé USB.	34
	Installation facile	Permet de définir la langue, la résolution et le format d'image.	34
	Langue		
	Affichage à l' écran	Permet de choisir la langue des menus ou messages affichés à l'écran.	34
	Menu	Permet de choisir la langue préférée pour le menu du disque.	34
	Audio	Permet de choisir la langue préférée pour les données audio.	35
	Sous-titres	Permet de choisir la langue préférée pour les sous-titres.	35
	Playback		
	Lecture automatique du disque	Configure le lecteur afin de démarrer automatiquement la lecture du disque.	35
	Marque Angle	Permet d'afficher le symbole d'angle de vue (Marque Angle) lors de la lecture de disques Blu-ray Disc/DVD contenant des scènes prises sous plusieurs angles.	35
	Marque PIP	Permet d'afficher le symbole de la fonction d'incrustation (Marque PIP) lors de la lecture de disques Blu-ray Disc/DVD permettant l'affichage d'image dans l'image.	35
	Deuxième Marque Audio	Permet d'afficher le symbole de données audio secondaires (Deuxième Marque Audio) lors de la lecture de disques Blu-ray Disc/DVD contenant ce type de données.	35
	Dernière Mémoire	Permet de mémoriser le dernier emplacement de lecture d'un disque Blu-ray ou DVD quand l'appareil passe en veille ou que vous ouvrez le plateau.	35
	DivX(R) VOD DRM	Permet d'afficher le code d'enregistrement des films au format DivX(R).	35
	Sous-titres DivX	Permet d'activer l'affichage de sous-titres pour les films au format DivX(R)	35
	Mode DVD-audio	Permet de choisir le mode de lecture pour les disques DVD-Audio.	35
	Sécurité		
	Modification du mot de passe	Permet de changer le mot de passe pour les paramètres Contrôle Parental et Code pays.	35
	Contrôle Parental	Permet de régler le paramètre Contrôle Parental en fonction du contenu du disque.	35
	Code pays	Permet de définir votre Code pays.	35
	Réseau		
	Paramètres de connexion	Permet de définir une méthode de connexion au réseau.	36
	Information	Permet d'afficher un écran d'informations au sujet du réseau.	36
	Test de connexion	Permet d'effectuer un test de connexion au réseau.	36
	Configuration IP	Permet de régler le paramètre IP sur Auto/Manuel.	36
	Paramètres Proxy	Permet de configurer le paramètre proxy.	36
	Pilotage réseau	Permet de régler le paramètre de commande des appareils connectés via Ethernet sur Oui/Non.	36
	Veille Réseau	Définit si ce lecteur peut être mis sous tension depuis d'autres dispositifs du réseau.	36
	Contrôle DMC	Définit si ce lecteur peut être commandé via un contrôleur de supports numérique (fonction Digital Media Controller ou DMC) compatible DLNA (p. 16).	36
	Connexion BD-Live	Permet de régler la connexion BD-Live sur Autorisé/Partiellement autorisé/Interdit.	36

Menu SETUP

Menu/sous-menu		Paramètre	Description	Page
 Paramètres vidéo	TV	Sortie 3D	Permet de choisir le mode vidéo 3D ou 2D.	37
		Ecran TV	Permet de régler le format d'écran du téléviseur raccordé ainsi que la sortie vidéo.	37
		Résolution HDMI	Permet de choisir la résolution de sortie vidéo HDMI.	37
		Système TV	Permet de choisir NTSC/PAL/Multi pour le Système TV.	37
		Espace de couleur	Permet de choisir YCbCr 4:4:4/YCbCr 4:2:2/Full RGB/RGB pour l'Espace de couleur.	37
		HDMI Deep Color	Permet de choisir 30 bits/36 bits/48 bits/Non pour HDMI Deep Color.	38
		HDMI 1080p 24Hz	Permet de régler HDMI 1080p 24Hz sur Auto/Non.	38
	Processus Vidéo	Réduction de bruit	Permet de régler le niveau de réduction de bruit.	38
		Désentrelacement vidéo	Permet de régler la manière de détecter le signal vidéo.	38
	Sous-titres pour malentendants	Attributs ST	Permet de régler le style des sous-titres pour malentendants.	38
		Couleur de police Taille de police Style de police Opacité de police Netteté de police Couleur Arrête Police Couleur arrière-plan Opacité arrière-plan Couleur de fenêtre Opacité de fenêtre	Permet de personnaliser la police, le fond et la fenêtre utilisés pour les sous-titres pour malentendants quand Attributs ST est réglé sur Personnalisé.	38
 Paramètres audio	Sortie audio	Coaxial / Optique	Permet de choisir le mode de sortie du connecteur COAXIAL/ de la borne OPTICAL entre Bitstream/PCM/Reencode/Non.	38
		HDMI	Permet de choisir le mode de sortie de la borne HDMI entre Bitstream/PCM/Reencode/Non.	38
		Echantillonnage Inférieur	Permet de choisir la fréquence de sous-échantillonnage du signal audio numérique entre 48K/96K/192K.	38
		DRC	Permet d'activer/désactiver la fonction DRC (Dynamic Range Compression).	38
	Sortie SACD	Sortie prioritaire	Sélectionne la priorité de sortie pour la lecture des SA-CD via HDMI ou Analog.	39
		Priorité SACD	Sélectionne la priorité de lecture pour des contenus bicanal ou multicanal, lorsque le disque contient les deux types de contenus.	39
		Sortie HDMI	Sélectionne le mode de sortie de la borne HDMI entre DSD et PCM lors de la lecture d'un disque SA-CD.	39
	Configuration Haut-Parleur	Mixage en 2 canaux stéréo	Permet de configurer la sortie audio des connecteurs AUDIO OUT L/R.	39
	Post process	UpMix	Reproduit en multicanal le signal audio 2 canaux.	39
			Permet d'afficher la version logicielle et l'adresse MAC p. 47().	39
 Système d'information				

■ Exemple d'utilisation du menu **SETUP**

Les réglages du lecteur se font à partir de l'écran du menu **SETUP**. Vous trouverez ci-dessous des explications sur les opérations de base du menu **SETUP**.



Exemple : Réglage de Lecture automatique du disque

Remarque

- Certaines fonctions ne peuvent pas être réglées en cours de lecture. Pour pouvoir les configurer, appuyez sur le bouton afin d'arrêter complètement la lecture.

1. Affichez l'écran du menu **SETUP**.

Appuyez sur la touche **SETUP** pour afficher l'écran du menu **SETUP**.

Appuyez sur pour sélectionner Réglages Généraux, puis appuyez sur **ENTER** ou .

2. Sélectionnez un sous-menu.

Appuyez sur / pour sélectionner Playback, puis appuyez sur **ENTER** ou .

3. Sélectionnez une option de menu.

Appuyez sur / pour sélectionner Lecture automatique du disque, puis appuyez sur **ENTER** ou .



4. Sélectionnez l'option voulue.

Appuyez sur / pour sélectionner Oui ou Non, puis appuyez sur **ENTER**.



Astuce

- Pour certaines options de menu, vous devez saisir des numéros (pour un mot de passe, par exemple) avec les touches numériques.

5. Quittez l'écran du menu.

Appuyez sur pour revenir au menu précédent.

4

Paramètres

Français

Menu **SETUP**■ **Réglages Généraux**

Les réglages par défaut sont signalés par « * ».

Système**Veille Automatique**

Permet d'activer/désactiver la fonction d'économie d'énergie. En cas d'activation, le lecteur affiche l'économiseur d'écran au bout de 5 minutes d'inactivité. Puis passe en mode de veille si aucune opération n'a lieu dans les 15 minutes qui suivent.

Oui*, Non

Contrôle HDMI

Vous pouvez configurer le lecteur de façon à ce qu'il reçoive un signal de commande d'un téléviseur/ampli-tuner AV compatible avec la fonction Contrôle HDMI via un câble HDMI (p. 12).

Oui, Non*

Utilisation de la fonction Contrôle HDMI

La fonction Contrôle HDMI permet de piloter ce lecteur de façon interactive via votre téléviseur (à condition que ce dernier soit compatible avec la fonction Contrôle HDMI). Vous devez raccorder ce lecteur à un téléviseur (compatible avec la fonction Contrôle HDMI) au moyen d'un câble HDMI et activer le paramètre Contrôle HDMI dans le menu SETUP (p. 34) pour profiter des fonctions décrites ci-dessous.

- **Fonction de sélection d'entrée automatique**
Lorsque vous lancez la lecture sur ce lecteur, le sélecteur d'entrée du téléviseur (et de l'ampli-tuner AV si le lecteur est raccordé au téléviseur via un ampli-tuner AV) commute automatiquement sur ce lecteur. Le téléviseur peut également s'allumer automatiquement selon le modèle de téléviseur utilisé.
- **Fonction d'extinction automatique**
Si vous éteignez le téléviseur alors que le lecteur est à l'arrêt et que l'écran du menu SETUP n'est pas affiché, le lecteur est automatiquement mis hors tension.

Remarques

- La fonction Contrôle HDMI risque de ne pas fonctionner correctement avec certains téléviseurs.
- Il est possible que vous ayez accès à des fonctions différentes de celles décrites ci-dessus selon le modèle de téléviseur ou d'ampli-tuner AV utilisé.
- Pour bénéficier des avantages de la fonction Contrôle HDMI, réglez le paramètre de la fonction Contrôle HDMI sur TOUS les appareils (ce lecteur, le téléviseur et l'ampli-tuner AV). Certaines opérations supplémentaires peuvent être requises.
- Chaque fonction peut être réglée indépendamment afin d'être activée/désactivée selon le téléviseur utilisé.
- Pour en savoir plus sur la configuration, consultez les modes d'emploi fournis avec le téléviseur et/ou l'ampli-tuner AV.
- Si le paramètre est réglé sur Oui, la consommation d'énergie en mode veille augmente en raison de l'utilisation de la fonction Contrôle HDMI.

Insérer les paramètres par défaut

Vous avez la possibilité de rétablir tous les paramètres par défaut du lecteur à l'exception du paramètre Sécurité (p. 35). Pour en savoir plus au sujet des paramètres par défaut, reportez-vous aux pages 31–39.

Mettre à niveau

Ce paramètre permet de procéder à une mise à niveau manuelle du logiciel à partir de Avec une clé USB ou Réseau. Pour en savoir plus à ce sujet, reportez-vous à la section « Mise à niveau logicielle » (p. 42).

Information de Mise à jour

Permet d'activer/désactiver l'affichage de notifications à l'écran quand le lecteur détecte une mise à jour du logiciel disponible en ligne.

Oui*, Non

3D Message de la Réécoute

Permet d'activer et de désactiver l'affichage sur le téléviseur d'un avertissement concernant la lecture de supports vidéo 3D à la mise sous tension de ce lecteur.

Oui*, Non

Espace de stockage externe

Vous pouvez vérifier l'espace libre sur la clé USB raccordée à ce lecteur ou formater (vider) le dossier « BUDA » de cette clé USB en sélectionnant Formater.

Astuce

- Pour bénéficier de la fonction BD-Live (p. 30), vous devez raccorder une clé USB (offrant au moins 2Go d'espace libre) à l'un des ports USB (avant/arrière) de ce lecteur. Cela vous permet d'utiliser la clé USB comme espace de stockage externe.

Installation facile

Ce paramètre permet d'exécuter une Installation facile (p. 19).

Langue**Affichage à l'écran**

Vous avez la possibilité de sélectionner la langue des messages ou menus affichés à l'écran (menu SETUP, par exemple).

English, Français, Español, Deutsch, Italiano, Svenska, Nederlandse, Polski, Русский, 中文

Menu

Ce paramètre permet de choisir votre langue de prédilection pour le menu du disque.

English, Français, 中文, Español, Deutsch, Italiano, Nederlandse, Portugais, Danois, Svenska, Finnois, Norvégien, Polski, Русский, Coréen, Japonais, Plus

Audio

Ce paramètre permet de choisir votre langue de prédilection pour la lecture des disques Blu-ray Disc/DVD. Pour plus de détails à ce sujet, reportez-vous à la section « Menu » (p. 34).

Sous-titres

Ce paramètre permet de choisir votre langue de prédilection pour les sous-titres.

English, Français, 中文, Español, Deutsch, Italiano, Nederlandse, Portugais, Danois, Svenska, Finnois, Norvégien, Polski, Русский, Coréen, Japonais, Plus, Non

(Les réglages par défaut du paramètre [Langue] diffèrent selon le modèle du lecteur.)

Playback**Lecture automatique du disque**

Ce paramètre permet d'activer ou de désactiver la fonction Lecture automatique du disque. En cas d'activation, la lecture du disque commence automatiquement dès que vous chargez le disque dans le lecteur.

Oui*, Non

Marque Angle

Permet d'afficher la Marque Angle () lors de la lecture de disques Blu-ray Disc/DVD contenant des scènes prises sous plusieurs angles.

Oui*, Non

Marque PIP

Ce paramètre permet d'afficher le symbole d'image dans l'image Marque PIP () lors de la lecture d'un disque Blu-ray offrant la possibilité d'incruster une image dans un coin de l'image principale (p. 30).

Oui*, Non

Deuxième Marque Audio

Ce paramètre d'afficher le symbole de données audio secondaires Deuxième Marque Audio () lors de la lecture d'un disque Blu-ray contenant ce type de données.

Oui*, Non

Dernière Mémoire

Ce paramètre permet de définir si le lecteur mémorise ou non le dernier emplacement de lecture d'un disque (Blu-ray ou DVD vidéo) quand l'appareil passe en veille ou que vous ouvrez le plateau.

Oui*, Non

Remarque

- Certains disques ne sont pas compatibles avec cette fonction.

DivX(R) VOD DRM

Ce paramètre permet d'afficher le code d'enregistrement des films au format DivX(R).

Sous-titres DivX

Permet d'activer l'affichage de sous-titres pour les films au format DivX(R).

Oui, Non*

Mode DVD-audio

Vous pouvez choisir le mode de lecture pour les disques DVD-Audio.

DVD AUDIO* Permet la lecture de contenus sur DVD-Audio et DVD vidéo.

DVD VIDÉO Désactive la lecture de contenus sur DVD-Audio. Seuls les contenus sur DVD vidéo peuvent être lus.

Remarques

- Ce réglage est disponible uniquement lorsqu'aucun disque n'est inséré.
- Certains titres DVD-Audio proposent des contenus DVD vidéo. Ces contenus ne peuvent être lus que lorsque le lecteur est en mode DVD-Video.

Sécurité**Modification du mot de passe**

Vous pouvez définir le mot de passe applicable aux fonctions Niveau de Contrôle Parental et Code pays. Reportez-vous à la section « Contrôle Parental » (p. 35) et « Code pays » (p. 35).

Remarques

- Le mot de passe par défaut est 0000.
- Si vous avez oublié le mot de passe, reportez-vous à « Guide de dépannage » (p. 43) et réglez tous les paramètres Sécurité sur leurs valeurs par défaut.

Contrôle Parental

Ce lecteur permet de limiter l'accès au contenu de certains disques Blu-ray/DVD selon l'âge du public. Il suffit pour cela de configurer le paramètre Contrôle Parental en fonction du contenu du disque.

Le mot de passe (voir « Modification du mot de passe » en p. 35) a besoin d'être saisi avant de régler les niveaux de Contrôle Parental.

Une fois la fonction Contrôle Parental configurée, une boîte de dialogue invite l'utilisateur à saisir ce mot de passe s'il charge un disque d'un niveau de filtrage supérieur au niveau de Contrôle Parental actuellement défini, ou s'il souhaite modifier le niveau de Contrôle Parental.

Non*, 1–8

Code pays

Ce paramètre permet de définir le Code du pays où vous vivez. Avant de configurer le paramètre Code pays, vous devez d'abord choisir un mot de passe (voir la section « Modification du mot de passe » en p. 35). Ce paramètre peut servir à évaluer le niveau de filtrage du Contrôle Parental et à autoriser la lecture du disque en fonction du pays.

Menu **SETUP****Réseau****Paramètres de connexion**

Vous pouvez sélectionner une méthode de connexion au réseau.

- Câble*** Permet de se connecter au réseau via Ethernet.
- Sans Fil** Permet de se connecter au réseau en utilisant un réseau LAN sans fil.
Vous pouvez choisir les paramètres pour une connexion LAN sans fil. Pour cela, suivez les instructions à l'écran.
- Recherche**
Recherche un point d'accès. Vous pouvez vous connecter au point d'accès trouvé.
- Manuel**
Vous pouvez saisir manuellement les informations relatives à un point d'accès.
- Auto**
Si votre point d'accès prend en charge la fonction WPS (Wi-Fi Protected Setup), vous pouvez effectuer automatiquement ces réglages et connecter le lecteur au point d'accès sans devoir saisir manuellement des informations. Sélectionnez la méthode PBC (Push Button Configuration, ou configuration via pression des touches) ou la méthode code PIN.

Information

Permet d'afficher un écran d'informations au sujet du réseau. Ce paramètre permet d'afficher un écran d'informations au sujet du réseau de manière à connaître l'interface (Ethernet), le Type d'adresse, l'Adresse IP, le Masque sous-réseau, la Default Gateway et le DNS utilisés.

Test de connexion

Vous pouvez effectuer un test de connexion Internet. En cas d'échec, vérifiez la « Configuration IP » (p. 36) et recommencez le test.

Configuration IP

Permet de configurer les paramètres de réseau.

- Auto*** Choisissez cette option pour configurer automatiquement les paramètres de réseau de ce lecteur avec le serveur DHCP.
- Manuel** Choisissez cette option pour configurer manuellement les paramètres de réseau (Adresse IP, Masque sous-réseau, Default Gateway et DNS).

Astuces

- **Numeric keys** Permettent la saisie de caractères.
- **◀▶** Déplacent la mise en surbrillance.
- **CLEAR** Efface un caractère.
- **ENTER** Permet de sauvegarder les réglages et de quitter le menu.

Paramètres Proxy

Vous pouvez configurer les Paramètres Proxy. Réglez ce paramètre sur Désactivé dans le cadre d'une utilisation normale. Réglez ce paramètre sur Permettre pour configurer les paramètres proxy.

- Désactivé*** Désactive le serveur proxy. Choisissez ce réglage si vous ne comptez pas utiliser de serveur proxy.
- Permettre** Permet de régler l'hôte proxy et le port proxy.
- Hôte Proxy** Permet de configurer l'hôte proxy.
- Port Proxy** Permet de configurer le port proxy.

Pilotage réseau

Permet de régler le paramètre de commande des appareils connectés via Ethernet sur Oui/Non. Quand Activer le contrôle du lecteur en filtrant les adresses MAC est sélectionné, vous pouvez définir les adresses MAC des dispositifs du réseau auxquels vous autorisez l'accès à ce lecteur. Ce lecteur adopte le Yamaha Network Control protocol (YNC).

Oui*, Activer le contrôle du lecteur en filtrant les adresses MAC, Non

Remarques

- Lorsque le Pilotage réseau est activé, la consommation d'énergie en mode veille augmente en raison de la fonction de pilotage du réseau.
- De la même façon, avec le paramètre sur Oui, la durée de démarrage du système est plus courte.

Veille Réseau

Permet de définir si ce lecteur peut être mis sous tension depuis d'autres dispositifs du réseau tels que « AV CONTROLLER » (p. 26).

Oui, Non*

Remarque

- Ce réglage est disponible uniquement quand Pilotage réseau est actif.

Contrôle DMC

Permet de définir si ce lecteur peut être commandé via un contrôleur de supports numériques (fonction Digital Media Controller ou DMC) compatible DLNA (p. 16).

Permettre*, Désactivé

Connection BD-Live

Ce paramètre permet de restreindre l'accès aux contenus BD-Live.

- Autorisé** Tous les disques BD-Live sont autorisés à se connecter au réseau.
- Partiellement autorisé*** Seuls les disques avec identification du propriétaire sont autorisés.
- Interdit** La connexion au réseau est interdite pour tous les disques BD-Live.

■ Paramètres vidéo



Les réglages par défaut sont signalés par « * ».

TV

Sortie 3D

Permet de choisir le mode vidéo 3D ou 2D de ce lecteur.

- Auto*** Le lecteur sélectionne automatiquement le mode vidéo 3D ou 2D selon le support.
- Non** Le lecteur sélectionne toujours le mode vidéo 2D.

Remarque

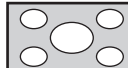
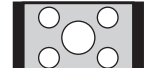
- Même si vous avez réglé « Sortie 3D » sur « Auto » et lisez un disque Blu-ray 3D, il se peut que le lecteur sélectionne le mode vidéo 2D selon les réglages du téléviseur, etc.

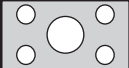
Ecran TV

Vous pouvez régler le format d'image du téléviseur raccordé et modifier la sortie vidéo.

Si vous changez de téléviseur (vous en achetez un nouveau, par exemple) et que le format d'image du téléviseur raccordé est différent, vous devrez alors modifier le paramètre Ecran TV.

- 16:9 Plein** Sélectionnez ce réglage si vous raccordez le lecteur à un téléviseur au format 16:9. En cas de lecture d'une vidéo au format 4:3, l'illustration ci-après représente la façon dont les images sont affichées à l'écran.
- 16:9 Normal*** Sélectionnez ce réglage si vous raccordez le lecteur à un téléviseur au format 4:3. En cas de lecture d'une vidéo au format 4:3, l'illustration ci-après représente la façon dont les images sont affichées à l'écran.
- 4:3 Pan Scan** Sélectionnez ce réglage si vous raccordez le lecteur à un téléviseur au format 16:9. En cas de lecture d'une vidéo au format 16:9, l'illustration ci-après représente la façon dont les images sont affichées à l'écran.
- 4:3 Boîte à lettre** Sélectionnez ce réglage si vous raccordez le lecteur à un téléviseur au format 4:3. En cas de lecture d'une vidéo au format 16:9, l'illustration ci-après représente la façon dont les images sont affichées à l'écran.

Format d'image d'origine	Sur un téléviseur 16:9 (grand écran)	
	16:9 Plein	16:9 Normal
 4:3		

Format d'image d'origine	Sur un téléviseur 4:3	
	4:3 Pan Scan	4:3 Boîte à lettre
 16:9		

Résolution HDMI

Vous pouvez choisir la résolution de sortie vidéo HDMI. Pour en savoir plus sur les formats de sortie disponibles, reportez-vous à la section « À propos des formats de sortie vidéo HDMI » (p. 41).

Si vous réglez ce paramètre sur Auto, le lecteur sélectionne automatiquement la résolution maximale en fonction du téléviseur raccordé.

Lorsqu'il est réglé sur Format vidéo du disque original, la résolution et la fréquence vidéo originales enregistrées sur le disque Blu-ray ou le DVD en cours de lecture sont utilisées. Vous pouvez utiliser la fonction de convertisseur vidéo ascendant d'un appareil externe.

Lors de la lecture d'un support autre qu'un disque Blu-ray ou un DVD, la résolution et la fréquence vidéo fonctionnent en mode Auto.

Si un disque Blu-ray ou un DVD ont une résolution et une fréquence vidéo qui ne sont pas compatibles avec le téléviseur raccordé, aucune image ne sera restituée. Dans ce cas, arrêtez la lecture et choisissez une option autre que Format vidéo du disque original.

Auto*, Format vidéo du disque original, 480i/576i, 480p/576p, 720p, 1080i, 1080p

Remarque

- Pour reproduire de l'audio HD (Dolby TrueHD ou DTS-HD Master Audio) depuis la borne HDMI, réglez Résolution HDMI sur Auto ou sur une qualité supérieure à 720p.

Système TV

Le paramètre Système TV permet de choisir l'une des normes de diffusion suivantes : PAL, NTSC et Multi. Choisissez le même réglage pour Système TV que sur votre téléviseur. Pour en savoir plus sur les formats de sortie disponibles, reportez-vous à la section « À propos des formats de sortie vidéo HDMI » (p. 41).

NTSC, PAL, Multi

(Les réglages par défaut diffèrent selon le modèle du lecteur.)

Espace de couleur

Ce paramètre permet de sélectionner l'Espace de couleur (p. 48) du signal HDMI. Cette fonction est disponible à condition de raccorder ce lecteur via un câble HDMI.

YCbCr 4:4:4* Règle l'Espace couleur sur YCbCr 4:4:4.

YCbCr 4:2:2 Règle l'Espace couleur sur YCbCr 4:2:2.

Full RGB Lorsque RGB est réglé et que le blanc et le noir à l'écran sont trop pâles, sélectionnez ce réglage. Ce paramètre est valide lorsque le composant raccordé prend en charge la plage RGB 0-255.

RGB Émet le signal vidéo dans la plage de signaux normale.

Remarque

- Cette fonction est disponible uniquement sur les téléviseurs compatibles.

Menu **SETUP****HDMI Deep Color**

Réglez ce paramètre en fonction de votre téléviseur et/ou ampli-tuner AV si ceux-ci sont compatibles avec la technologie Deep Color (p. 47). Cette fonction est disponible à condition de raccorder ce lecteur via un câble HDMI.

30 bits, 36 bits, 48 bits, Non*

HDMI 1080p 24Hz

Ce paramètre a pour effet de reproduire le signal BD Vidéo codé à une vitesse de 24 Hz sous forme de signal HDMI 1080p 24Hz. Cela permet, dans certains cas, d'améliorer la fluidité des images. Cette fonction est uniquement disponible si votre téléviseur/ampli-tuner AV est compatible. Pour en savoir plus sur les formats de sortie disponibles, reportez-vous à la section « À propos des formats de sortie vidéo HDMI » (p. 41).

Auto*, Non

Remarque

- Ce paramètre est désactivé pour toute résolution de sortie autre que 1080p.

Processus Vidéo**Réduction de bruit**

Vous pouvez régler Réduction de bruit sur un niveau de 0 à 3. La valeur 0 désactive la fonction, 3 indique le niveau maximum.

0, 1, 2*, 3

Désentrelacement vidéo

Vous pouvez régler la manière de détecter le signal vidéo. Réglez ce paramètre sur Auto dans le cadre d'une utilisation normale. En présence de parasites en bandes horizontales à l'écran, réglez ce paramètre sur Film/Vidéo pour supprimer ces parasites.

Auto*, Film, Vidéo

Sous-titres pour malentendants**Attributs ST**

Vous pouvez régler le style des sous-titres pour malentendants. L'option Auto active le style par défaut des sous-titres pour malentendants. L'option Personnalisé permet de personnaliser manuellement le style des sous-titres pour malentendants (Couleur de police, Taille de police, etc.).

Auto, Personnalisé

Couleur de police, Taille de police, Style de police, Opacité de police, Netteté de police, Couleur Arrête Police, Couleur arrière-plan, Opacité arrière-plan, Couleur de fenêtre, Opacité de fenêtre

Permet de personnaliser la police, le fond et la fenêtre utilisés pour les sous-titres pour malentendants quand Attributs ST est réglé sur Personnalisé.

■ Paramètres audio

Les réglages par défaut sont signalés par « * ».

Sortie audio**Coaxial / Optique**

Ce paramètre permet de choisir le mode de sortie du connecteur COAXIAL et de la borne OPTICAL. Pour en savoir plus sur les formats de sortie disponibles, reportez-vous à la section « À propos des formats de sortie audio » (p. 40).

Bitstream Génère un signal numérique sans aucun traitement. Les données audio secondaires ne sont pas prises en compte.

PCM Génère un signal PCM sur 2 canaux.

Reencode* Génère un signal Bitstream avec les données audio secondaires.

Non Coupe le son.

HDMI

Ce paramètre permet de choisir le mode de sortie de la borne HDMI. Pour plus de détails à ce sujet, reportez-vous à la section « Coaxial / Optique » (p. 38). Pour en savoir plus sur les formats de sortie disponibles, reportez-vous à la section « À propos des formats de sortie audio » (p. 40).

Bitstream*, PCM, Reencode, Non

Remarque

- Pour reproduire de l'audio HD (Dolby TrueHD ou DTS-HD Master Audio) depuis la borne HDMI, réglez Resolution sur Auto ou sur une qualité supérieure à 720p (p. 37).

Echantillonnage Inférieur

Ce paramètre permet de sélectionner la fréquence de sous-échantillonnage du signal audio. Cette fonction s'applique à la sortie du signal audio du connecteur COAXIAL/de la borne OPTICAL.

48K* La fréquence d'échantillonnage la plus élevée de la sortie PCM numérique équivaut à 48 kHz.

96K La fréquence d'échantillonnage la plus élevée de la sortie PCM numérique équivaut à 96 kHz.

192K La fréquence d'échantillonnage la plus élevée de la sortie PCM numérique équivaut à 192 kHz.

DRC

Permet d'activer/désactiver/régler sur Auto la fonction DRC (Dynamic Range Compression) (p. 48). Lorsqu'elle est réglée sur Auto, la fonction DRC est automatiquement activée pour les sources contenant des informations DRC au format Dolby TrueHD. La fonction DRC a pour effet d'atténuer les sons trop puissants tels que les consonnes occlusives, rendant les dialogues plus intelligibles. Cela est particulièrement utile lorsque vous regardez des films tard dans la nuit.

Non, Oui, Auto*

Sortie SACD

Sortie prioritaire

Vous pouvez choisir la priorité de sortie entre HDMI ou Analog pour la lecture des SA-CD.

HDMI*	Les réglages définis pour Priorité SACD et Sortie HDMI sont appliqués.
Analog	Lit toujours la zone bicanal haute qualité du disque SA-CD. Le signal est totalement optimisé pour les sorties bicanal analogiques afin de fournir la meilleure qualité possible.

Remarque

- La sélection de Analog coupe la sortie HDMI lors de la lecture d'un disque SA-CD. Pour plus de détails, reportez-vous à la section « Formats de sortie SA-CD SA-CD » (p. 41).

Priorité SACD

Sélectionne la priorité de lecture pour des contenus bicanal ou multicanal, lorsque le disque contient les deux types de contenus.

Multi-canaux*, 2 canaux

Sortie HDMI

Vous pouvez sélectionner la sortie du signal audio à partir de la borne HDMI lors de la lecture d'un disque SA-CD.

DSD*	Émet un signal brut DSD. Lorsque ce lecteur est connecté à un ampli-tuner AV, il est recommandé d'utiliser cette fonction.
PCM	Émet un signal PCM décodé par ce lecteur.

Configuration Haut-Parleur

Mixage en 2 canaux stéréo

Vous pouvez sélectionner la méthode de mixage sur 2 canaux analogiques : Stéréo ou Gauche/Droite.

Stéréo*	Modifie la sortie de canal sur stéréo, ce qui reproduit uniquement le son sur les deux enceintes avant.
Gauche/ Droite	Choisissez ce réglage si l'appareil est raccordé à un décodeur Dolby Pro Logic. Le son des deux enceintes arrière est mixé sur 2 canaux stéréo.

Post process

UpMix

Vous pouvez reproduire le signal audio 2 canaux en son multicanal. Pour ceci, sélectionnez DTS NEO:6, puis le mode Cinema ou Musique.

Non*, DTS NEO:6

■ Système d'information



Ce paramètre permet d'afficher la version logicielle et l'adresse MAC (p. 47).

4

Paramètres

Français

Menu SETUP**■ À propos des formats de sortie audio**

Format de la source		HDMI			COAXIAL / OPTICAL			MIXED 2CH
		Bitstream	PCM	Reencode	Bitstream	PCM	Reencode	—
PCM 2ch	avec SA ou BCS*1	PCM 2ch		Dolby Digital	PCM 2ch		Dolby Digital	2ch
	sans SA ni BCS*1	PCM 2ch			PCM 2ch			2ch
PCM 5.1ch	avec SA ou BCS*1	PCM 5.1ch		Dolby Digital	PCM 2ch		Dolby Digital	2ch
	sans SA ni BCS*1	PCM 5.1ch			PCM 2ch			2ch
PCM 7.1ch	avec SA ou BCS*1	PCM 7.1ch		Dolby Digital	PCM 2ch		Dolby Digital	2ch
	sans SA ni BCS*1	PCM 7.1ch			PCM 2ch			2ch
Dolby Digital	avec SA ou BCS*1	Dolby Digital	PCM jusqu'à 5.1 canaux	Dolby Digital	Dolby Digital	PCM 2ch	Dolby Digital	2ch
	sans SA ni BCS*1							
Dolby Digital Plus	avec SA ou BCS*1	Dolby Digital Plus	PCM jusqu'à 7.1 canaux	Dolby Digital	Dolby Digital	PCM 2ch	Dolby Digital	2ch
	sans SA ni BCS*1			Dolby Digital Plus				
Dolby TrueHD	avec SA ou BCS*1	Dolby TrueHD	PCM jusqu'à 7.1 canaux	Dolby Digital	Dolby Digital	PCM 2ch	Dolby Digital	2ch
	sans SA ni BCS*1			Dolby TrueHD				
DTS	avec SA ou BCS*1	DTS	PCM jusqu'à 5.1 canaux*2	DTS*3	DTS	PCM 2ch*2	DTS*3	2ch*2
	sans SA ni BCS*1							
DTS HD High Resolution	avec SA ou BCS*1	DTS-HD High Resolution	PCM jusqu'à 7.1 canaux*2	DTS*3	DTS	PCM 2ch*2	DTS*3	2ch*2
	sans SA ni BCS*1			DTS HD High Resolution*3				
DTS-HD Master Audio	avec SA ou BCS*1	DTS-HD Master Audio	PCM jusqu'à 7.1 canaux*2	DTS*3	DTS	PCM 2ch*2	DTS*3	2ch*2
	sans SA ni BCS*1			DTS-HD Master Audio*3				

*1 « SA » désigne les données audio secondaires (Secondary Audio). « BCS » représente le son émis lors du clic d'un bouton, l'effet sonore pour les menus contextuels, etc.

*2 Pour USB, DLNA et les services de réseau, les options PCM et son mixé sur 2 canaux ne sont pas disponibles (son coupé).

*3 Pour USB, DLNA et les services de réseau, l'option Reencode n'est pas disponible (le signal de sortie est dans le même format que bitstream).

Remarques

- Si le paramètre Coaxial / Optique ou HDMI est réglé sur Bitstream, aucune donnée audio secondaire n'est émise. (p. 38)
- Pour reproduire de l'audio HD (Dolby TrueHD ou DTS-HD Master Audio) depuis la borne HDMI, réglez Résolution HDMI sur Auto ou sur une qualité supérieure à 720p (p. 37).

Formats de sortie audio

Réglages de sortie SACD (p. 39)			HDMI	COAXIAL/OPTICAL	MIXED 2CH
Sortie prioritaire	Priorité SACD	Sortie HDMI			
HDMI	Multi-canaux	DSD	DSD jusqu'à 5.1 canaux	Aucune sortie	2ch
		PCM	PCM jusqu'à 5.1 canaux	Aucune sortie	2ch
	2 canaux	DSD	DSD 2ch	Aucune sortie	2ch
		PCM	PCM 2ch	Aucune sortie	2ch
Analogique	Multi-canaux	DSD	Aucune sortie	Aucune sortie	2ch
		PCM	Aucune sortie	Aucune sortie	2ch
	2 canaux	DSD	Aucune sortie	Aucune sortie	2ch
		PCM	Aucune sortie	Aucune sortie	2ch

4

Paramètres

■ À propos des formats de sortie vidéo HDMI**Si Système TV est réglé sur NTSC**

Table des matières	Résolution HDMI						
	Auto	Format vidéo du disque original	1080p	1080i	720p	480p/576p	480i/576i
BD-Video avec un contenu 1080p/24Hz	*1	1080p 24Hz	1080p 24Hz/60Hz *3	1080i 60Hz	720p 60Hz	480p	480i
BD-Video avec un contenu 1080p/24Hz	*1	*2	1080p 60Hz	1080i 60Hz	720p 60Hz	480p	480i
DVD-Video	*1	*2	1080p 60Hz	1080i 60Hz	720p 60Hz	480p	480i
Autres	*1	*1	1080p 60Hz	1080i 60Hz	720p 60Hz	480p	480i

Si Système TV est réglé sur PAL

Table des matières	Résolution HDMI						
	Auto	Format vidéo du disque original	1080p	1080i	720p	480p/576p	480i/576i
BD-Video avec un contenu 1080p/24Hz	*1	1080p 24Hz	1080p 24Hz/50Hz *3	1080i 50Hz	720p 50Hz	576p	576i
BD-Video sans contenu 1080p/24Hz	*1	*2	1080p 50 Hz	1080i 50Hz	720p 50Hz	576p	576i
DVD-Video	*1	*2	1080p 50 Hz	1080i 50Hz	720p 50Hz	576p	576i
Autres	*1	*1	1080p 50 Hz	1080i 50Hz	720p 50Hz	576p	576i

Français

*1 Max dans le tableau indique qu'il s'agit de la résolution maximale prise en charge par le téléviseur raccordé. Par exemple, si la résolution maximale prise en charge par le téléviseur raccordé est de 1080p, la résolution sera portée à 1080p.

*2 La résolution et la fréquence seront celles du disque source.

*3 Si le paramètre Auto est activé pour HDMI 1080p 24Hz et que le téléviseur connecté prend en charge l'émission de contenu 1080p 24Hz, c'est le format 1080p 24 Hz qui sera utilisé au lieu du format 1080p 50/60 Hz.

Si Système TV est réglé sur Multi

Lorsque Système TV est réglé sur Multi, le signal vidéo est émis à la même fréquence que la source. Reportez-vous aux tableaux ci-dessous pour plus de détails sur le réglage de fréquences sur le téléviseur et la résolution du signal de sortie vidéo.

Remarques

- Le paramètre HDMI 1080p 24Hz est désactivé pour toute résolution de sortie autre que 1080p.
- Si le paramètre Système TV est réglé sur NTSC et que la source vidéo est différente de 60 Hz, le signal de sortie vidéo est converti en 60 Hz.
- Si le paramètre Système TV est réglé sur PAL et que la source vidéo est différente de 50 Hz, le signal de sortie vidéo est converti en 50 Hz.

Mise à niveau logicielle

Des mises à jour du logiciel intégrant de nouvelles fonctions ou apportant des améliorations au produit seront proposées régulièrement. Nous vous conseillons de mettre régulièrement à niveau le logiciel de ce lecteur.

Pour savoir si une nouvelle mise à niveau logicielle est disponible, rendez-vous sur le site Web suivant : <http://download.yamaha.com/>

Remarque

- Ne retirez pas la clé USB, ne mettez pas le lecteur en mode veille ou ne débranchez pas le cordon d'alimentation/ câble de connexion au réseau tant que la mise à niveau n'est pas terminée.

■ Mise à niveau du logiciel

1. Préparez la mise à niveau du logiciel.

Si vous effectuez la mise à niveau du logiciel à partir de la clé USB :

- ① Enregistrez le fichier de mise à niveau dans le dossier approprié sur la clé de disque/la clé USB. Pour en savoir plus, reportez-vous aux instructions fournies avec le fichier de mise à niveau.
- ② Connectez la clé USB.

Si vous effectuez la mise à niveau du logiciel à partir du réseau :

Assurez-vous que le lecteur est raccordé au réseau.

3. Effectuez la mise à niveau du logiciel en suivant les instructions affichées à l'écran.

La mise à niveau est terminée. le système est réinitialisé.

2. Sélectionnez la méthode de mise à niveau et lancez la mise à niveau à partir du menu **SETUP**.

- ① Appuyez sur **SETUP** pour afficher l'écran de menu **SETUP**.
- ② Sélectionnez Réglages Généraux → Système → Mettre à niveau.
- ③ Sélectionnez l'élément contenant le fichier de mise à niveau : Avec une clé USB/Réseau.



Le système recherche le fichier de mise à niveau.

Guide de dépannage

Reportez-vous au tableau suivant si ce lecteur ne fonctionne pas convenablement. Si l'anomalie constatée n'est pas mentionnée ou si les actions correctives suggérées sont sans effet, mettez le lecteur hors tension, débranchez le cordon d'alimentation et prenez contact avec un revendeur agréé ou le service après-vente de Yamaha.

■ Alimentation

Anomalies	Causes possibles et solutions
Le lecteur ne s'allume pas.	– Vérifiez si le cordon d'alimentation est branché correctement. – Pensez à appuyer sur le bouton  sur le panneau avant pour mettre le lecteur sous tension.
L'alimentation du lecteur est coupée.	– Le lecteur est automatiquement mis hors tension quand 20 minutes se sont écoulées sans aucune activité (de lecture) et que la fonction de Veille Automatique est active (p. 34).

■ Opérations de base

Anomalies	Causes possibles et solutions
La télécommande ne fonctionne pas.	– Utilisez la télécommande dans son rayon d'action. (p. 11) – Remplacez les piles. (p. 11) – Vérifiez les paramètres d'ID de l'appareil principal et de la télécommande. L'ID de la télécommande peut être modifiée lorsque l'appareil principal est réinitialisé. Dans ce cas, vérifiez l'ID de la télécommande sur l'appareil principal, et réglez-la à nouveau si nécessaire. (p. 11)
Les touches ne fonctionnent pas.	– Maintenez le bouton  du panneau avant enfoncé pendant 5 secondes au moins pour réinitialiser le lecteur. – Pour procéder à une réinitialisation complète du lecteur, débranchez le cordon d'alimentation de la prise secteur pendant 30 secondes ou plus, rebranchez-le à la prise secteur, puis allumez le lecteur.
Vous avez oublié le mot de passe.	– Maintenez les boutons ,  et  du panneau avant enfoncés simultanément en veillant à ce que le lecteur ne contienne pas de disque et soit à l'arrêt pour initialiser tous les paramètres du lecteur, y compris ses réglages de sécurité (p. 35). Après la mise hors tension automatique du lecteur, appuyez sur  pour le remettre sous tension.

■ Lecture de disque

Anomalies	Causes possibles et solutions
Impossible d'ouvrir ou de fermer le plateau de disque.	– Le plateau de disque est verrouillé quand un service de réseau est sélectionné. Appuyez sur HOME pour quitter le service de réseau (p. 22). – Le plateau de disque est verrouillé quand ce lecteur est en mode de réception <i>Bluetooth</i> ou <i>Miracast</i>. Appuyez sur <i>Bluetooth</i> pour quitter le mode Bluetooth (p. 25) ou sur Miracast pour quitter le mode <i>Miracast</i> (p. 26).
Le lecteur ne peut pas lire le disque.	– Retirez le disque et nettoyez-le. (p. 5) – Assurez-vous que le disque est inséré correctement (bien aligné sur le plateau de disque et face imprimée vers le haut). (p. 5) – Utilisez un disque compatible avec le lecteur. (p. 3) – Retirez le disque et assurez-vous que le lecteur prend en charge ce type de disque. (p. 3) – Vérifiez le code de région. (p. 3) – Vérifiez si le disque est défectueux en essayant de lire un autre disque. – Les disques CD-R/RW, DVD+R/RW/R DL et DVD-R/RW/R DL doivent être finalisés. (p. 3)
La vidéo s'arrête.	– Le lecteur s'arrête s'il ressent des chocs ou des vibrations.
Le lecteur produit un bruit sec au démarrage de la lecture ou à l'insertion d'un disque.	– Ces bruits ne sont pas le signe d'un dysfonctionnement du lecteur, mais sont le reflet de conditions de fonctionnement normal.
Le démarrage de la lecture des disques Blu-ray prend du temps.	– Le lecteur recherche une clé/un disque USB utilisé comme espace de stockage externe pour la fonction BD-Live (p. 30) quand vous chargez un disque Blu-ray. Pour réduire la durée d'attente, conservez une clé/un disque USB raccordé à l'un des ports USB (en face avant/arrière) du lecteur (p. 17).

5

Informations complémentaires

Français

Guide de dépannage

■ Image

Anomalies	Causes possibles et solutions
Absence d'image.	- Assurez-vous que les câbles sont branchés correctement. (p. 12) - Assurez-vous que l'entrée sélectionnée sur le téléviseur ou l'ampli-tuner AV raccordé au lecteur est correcte. - Lorsqu'aucun disque n'est inséré ou lorsque la lecture est arrêtée, appuyez et maintenez les boutons ► et ■ du panneau avant enfoncés simultanément pour réinitialiser la résolution vidéo. - Si aucune image n'apparaît, appuyez et maintenez le bouton ■ du panneau avant enfoncé pendant 5 secondes environ pour commuter sur NTSC/PAL. - Lorsque le lecteur est réglé sur Format vidéo du disque original, un signal non compatible avec le téléviseur raccordé est émis. Modifiez le réglage afin d'émettre en sortie un signal compatible avec le téléviseur raccordé. (p. 37) - Vérifiez que le disque ou fichier que vous tentez de lire est compatible avec ce lecteur (p. 3).
L'écran se fige et les touches n'ont aucun effet.	- Appuyez sur ■, puis redémarrez la lecture. - Éteignez, puis rallumez le lecteur. - Maintenez le bouton ⏻ du panneau avant enfoncé pendant 5 secondes au moins pour réinitialiser le lecteur.
La résolution de la vidéo n'est pas celle qui convient.	Choisissez la résolution appropriée. (p. 37)
La vidéo grand écran apparaît étirée verticalement ou des bandes noires apparaissent en haut et en bas de l'écran. Ou encore l'image 4:3 est étirée dans le sens horizontal.	Changez le format d'image du téléviseur. (p. 37)
Des carrés (effet de mosaïque) apparaissent à l'écran.	Ce type de parasite est lié à la technologie de compression des images numériques notamment dans les scènes rapides.

■ Son

Anomalies	Causes possibles et solutions
Pas de son ou le son est déformé.	- Vérifiez si le câble audio est raccordé correctement. (p. 12) - Augmentez le volume du téléviseur ou de l'ampli-tuner AV. - Rappelez-vous qu'aucun son n'est produit en mode arrêt sur image, lors de l'avance rapide et du retour rapide. (p. 9) - Le son peut ne pas être émis selon l'état d'enregistrement audio, par exemple, lorsqu'un son autre qu'un signal audio ou un son non standard est enregistré comme contenu audio. (p. 3) - Vérifiez que le disque ou fichier que vous tentez de lire est compatible avec ce lecteur (p. 3).
Les pistes audio gauche et droite sont inversées ou le son n'est émis que d'un côté.	Vérifiez la connexion audio. (p. 14)
Le type de son et/ou le nombre de canaux voulu n'est pas disponible.	Reportez-vous au paramètre Sortie audio et à la section . « À propos des formats de sortie audio ». (p. 38, p. 40)
Aucun son (données audio secondaires) n'est émis pour la fonction d'incrustation PIP (image dans l'image).	- Réglez Coaxial / Optique ou HDMI sur PCM/Reencode. (p. 38) - Pour écouter les données audio secondaires, appuyez sur 2ND AUDIO. (p. 9) - Sur certains disques, il peut être nécessaire d'activer en plus les données audio secondaires dans le menu supérieur du disque. (p. 9)

■ Réseau

Anomalies	Causes possibles et solutions
Impossible de se connecter à Internet.	– Lorsque vous vous connectez à Internet en choisissant Câble dans Paramètres de connexion, raccordez le câble réseau correctement. (p. 36) – Vérifiez si l'équipement raccordé (routeur haut débit ou modem) est sous tension. – Assurez-vous que le routeur haut débit et/ou le modem est connecté correctement. – Si Sans Fil est choisi dans Paramètres de connexion, et lorsque vous souhaitez vous connecter à Internet en utilisant Ethernet, sélectionnez correctement Câble. (p. 36) – Sélectionnez correctement Sans Fil dans Paramètres de connexion lorsque vous souhaitez vous connecter à Internet en utilisant un réseau LAN sans fil. (p. 36)
Impossible de télécharger le contenu BD-Live.	– Vérifiez que le lecteur peut se connecter normalement à Internet. Reportez-vous à la section « Test de connexion ». (p. 36) – Vérifiez si la clé USB est insérée correctement. Assurez-vous que la clé USB est reliée au port USB du lecteur. (p. 17) – Vérifiez si le disque Blu-ray prend en charge la fonction BD-Live. – Utilisez une clé USB au format FAT16, FAT32 ou NTFS. – Il est recommandé de connecter une clé USB possédant au moins 2Go d'espace libre. Si l'espace disponible n'est pas suffisant, formatez la clé USB. (p. 34) – Reportez-vous au mode d'emploi fourni avec le disque ou contactez son fabricant.
Impossible de détecter le serveur DLNA.	– Vérifiez que le lecteur peut se connecter normalement au réseau. Reportez-vous à la section « Test de connexion ». (p. 36) – Vérifiez si l'équipement raccordé (routeur haut débit ou serveur) est sous tension. – Assurez-vous d'utiliser le même routeur (ou point d'accès) pour connecter le lecteur et le serveur. – Selon le serveur DLNA utilisé, il est possible que vous deviez autoriser l'utilisation de ce lecteur à partir du serveur. – Selon le serveur DLNA utilisé, il peut être nécessaire de modifier un des paramètres du pare-feu.
Impossible de lire le fichier sur le serveur DLNA.	– Assurez-vous que le format du fichier est reconnu. (p. 3) – Vérifiez le paramètre de configuration de votre serveur DLNA. – Les conditions de fonctionnement de votre réseau domestique peuvent avoir une incidence sur le mode d'exécution et la qualité de lecture du fichier.
Impossible de se connecter à Internet via le réseau LAN sans fil.	– Assurez-vous que le routeur du réseau LAN sans fil est sous tension. – En fonction de l'environnement immédiat, tel que le matériau dont les murs sont constitués, les conditions de réception des ondes radio, ou les obstacles existant entre le lecteur et le routeur LAN sans fil, la distance de communication peut être réduite. Rapprochez le lecteur et le routeur LAN sans fil l'un de l'autre. – Les appareils utilisant une bande de fréquence de 2,4 GHz, tels qu'un four à micro-ondes, un appareil numérique sans fil ou <i>Bluetooth</i>, sont susceptibles d'interrompre la communication. Éloignez le lecteur de ces appareils ou mettez-les hors tension. – Si la connexion Internet utilisant un réseau LAN sans fil ne peut toujours pas être rétablie en appliquant les deux solutions ci-dessus, essayez d'utiliser Ethernet en sélectionnant Câble dans Paramètres de connexion. (p. 36)
Le réseau sans fil n'est pas détecté ou est perturbé.	– Assurez-vous que le routeur du réseau LAN sans fil est sous tension. – Rapprochez le lecteur du routeur, changez la position du lecteur ou réorientez l'antenne du routeur LAN sans fil. – Si vous n'arrivez pas à configurer la connexion sans fil avec la fonction WPS, sélectionnez une autre option (Recherche ou Manuel) (p. 19). – Assurez-vous que le réseau sans fil n'est pas perturbé par un four à micro-ondes, un téléphone numérique sans fil ou tout autre appareil sans fil présent dans l'environnement immédiat. – Les fours à micro-ondes, les téléphones numériques sans fil ou d'autres appareils sans fil présents dans votre environnement immédiat sont susceptibles de perturber le réseau sans fil. Mettez ces appareils hors tension. – Assurez-vous que les pare-feux de votre réseau permettent d'accéder à la connexion sans fil de ce lecteur. – Si le réseau sans fil ne fonctionne pas correctement chez vous, essayez d'utiliser la connexion réseau filaire.

Guide de dépannage

■ Bluetooth

Anomalies	Causes possibles et solutions
Impossible de jumeler le lecteur avec le dispositif Bluetooth.	– Veillez à appuyer sur Bluetooth puis sur RED pour activer le mode de jumelage du lecteur. – Effectuez le jumelage avec un dispositif compatible A2DP. – Utilisez un dispositif <i>Bluetooth</i> dont le code (mot de passe) est réglé sur "0000". – Rapprochez le lecteur et le dispositif <i>Bluetooth</i>. – Les appareils utilisant la bande de fréquence de 2,4 GHz, tels qu'un four à micro-ondes, un réseau LAN sans fil ou un appareil numérique sans fil, sont susceptibles d'interrompre la communication. Éloignez le lecteur de ces appareils ou mettez-les hors tension. – Un autre dispositif <i>Bluetooth</i> est actuellement connecté. Coupez la connexion <i>Bluetooth</i> existante et effectuez le jumelage avec le dispositif voulu (p. 24).
Impossible d'établir une connexion Bluetooth.	– Un autre dispositif <i>Bluetooth</i> est actuellement connecté. Coupez la connexion <i>Bluetooth</i> existante et établissez une connexion avec le dispositif voulu. – Vous tentez de jumeler plus de 8 dispositifs : les données du plus ancien jumelage sont supprimées. Effectuez à nouveau le jumelage (p. 24).
Aucun son ou coupure de son pendant la lecture.	– La connexion <i>Bluetooth</i> entre le lecteur et le dispositif <i>Bluetooth</i> est coupée. Connectez à nouveau les appareils (p. 25). – Rapprochez le lecteur et le dispositif <i>Bluetooth</i>. – Les appareils utilisant la bande de fréquence de 2,4 GHz, tels qu'un four à micro-ondes, un réseau LAN sans fil ou un appareil numérique sans fil, sont susceptibles d'interrompre la communication. Éloignez le lecteur de ces appareils ou mettez-les hors tension. – Vérifiez que la fonction <i>Bluetooth</i> est active sur le dispositif <i>Bluetooth</i> et qu'il est configuré pour envoyer des signaux audio <i>Bluetooth</i>. – Montez le volume sur le dispositif <i>Bluetooth</i>.

■ Messages d'erreur à l'écran

- Les messages suivants apparaissent sur l'écran du téléviseur si le disque que vous essayez de lire ne convient pas ou si l'opération est incorrecte.

Message d'erreur	Causes possibles et solutions
Fichier non supporté	– Le fichier n'est pas reconnu par le lecteur. Voir la section « Types de disques/fichiers utilisables avec ce lecteur » (p. 3).
Code zone incorrect	– Le code de région du disque n'est pas compatible. Voir la section « Information sur la gestion des régions pour les disques Blu-ray/DVD vidéo. » (p. 3).
Echec réseau	– Le lecteur ne peut pas être connecté au réseau. Vérifiez la connexion (p. 15) et le paramètre Réseau (p. 36).
Réseau OK, échec proxy	– Le lecteur ne peut pas être connecté au serveur proxy. Voir la section « Paramètres Proxy » (p. 36).
La fonction BD-LIVE n'est pas autorisée dans le menu SETUP.	– La fonction BD-LIVE n'est pas autorisée. Voir la section « Connection BD-Live » (p. 36).
la mise à jour a échoué.	– La mise à niveau a échoué. Assurez-vous que le fichier de mise à niveau n'est pas corrompu ou illisible.
Adresse IP incorrecte ! Merci de recommencer...	– La Configuration IP saisie n'est pas valide. Ressaisissez l'information correcte.

Glossaire

Adresse Mac

L'adresse Mac est une valeur unique attribuée à un périphérique réseau à des fins d'identification.

AVCHD

AVCHD désigne un nouveau format (norme) pour les caméras vidéo haute définition qui permet d'enregistrer et de lire des images HD de haute résolution.

BD-Live™

BD-Live est une norme Blu-ray Disc utilisant une connexion réseau, permettant à ce lecteur de se mettre en ligne pour télécharger des vidéos promotionnelles ainsi que d'autres données.

BDMV

BDMV (abréviation de Blu-ray Disc Movie) fait référence à un des formats d'application utilisés pour les BD-ROM, lequel correspond à une des spécifications des disques Blu-ray. BDMV est un format d'enregistrement équivalent au DVD vidéo de la norme DVD.

Blu-ray 3D™

Le format Blu-ray 3D permet de bénéficier d'images 3D en haute définition (Full HD).

BONUSVIEW™

Les disques compatibles BONUSVIEW permettent de bénéficier simultanément d'un sous-canal vidéo pour un système à deux écrans, d'un sous-canal audio et de sous-titres. Un petit écran apparaît en incrustation (image dans l'image) à l'intérieur de l'écran principal pendant la lecture.

Bouton sous-titres

Les sous-titres pour malentendants sont une sorte de sous-titres, la différence est dans le fait que les sous-titres sont destinés aux personnes entendant et les sous-titres pour malentendants aux personnes malentendantes. Les sous-titres reflètent rarement tous les sons.

Par exemple, les sous-titres pour malentendants indiquent les effets sonores (sonnerie de téléphone, bruits de pas, ...), alors que cela n'est pas le cas dans les sous-titres ordinaires. Avant d'activer ce paramètre, assurez-vous que le disque contient effectivement des informations relatives aux sous-titres pour malentendants.

Deep Color

Deep Color fait référence aux différentes profondeurs de couleurs utilisées pour l'affichage, limitées à 24 bits dans les versions précédentes de la norme HDMI. L'augmentation de la profondeur de couleurs permet aux appareils haute définition (HDTV) et autres systèmes d'affichage de simuler non plus des millions de couleurs, mais des milliards de couleurs et d'éliminer ainsi le phénomène de stries (color banding). Vous obtenez ainsi des dégradés plus subtils et des transitions encore plus douces entre les couleurs. Le taux de contraste plus élevé permet, en outre, de représenter un plus grand nombre de nuances de gris entre le noir et le blanc. La technologie Deep Color a également pour effet d'augmenter le nombre de couleurs disponibles dans le cadre de l'espace colorimétrique RGB ou YCbCr.

DivX®

DivX® est un format vidéo numérique créé par DivX, LLC, une filiale de Rovi Corporation. Ce lecteur est un appareil DivX Certified® original qui permet de lire de la vidéo DivX. Visitez le site www.divix.com pour obtenir des informations supplémentaires et des utilitaires de conversion vous permettant de convertir vos fichiers au format vidéo DivX.

DLNA

DLNA (Digital Living Network Alliance) permet de partager facilement des données multimédia numériques par l'intermédiaire d'un réseau domestique. Vous pouvez, en outre, diffuser sur votre téléviseur le contenu numérique provenant d'un ordinateur (sur lequel vous avez installé le logiciel serveur DLNA) ou de tout autre appareil compatible DLNA via ce lecteur. Pour relier ce lecteur à votre serveur DLNA, il est nécessaire d'effectuer certains réglages au niveau du serveur DLNA ou de l'appareil utilisé. Pour en savoir plus, reportez-vous à la documentation de votre logiciel serveur DLNA ou de l'appareil DLNA.

Dolby Digital

Un système sonore développé par Dolby Laboratories Inc. recréant l'ambiance d'une salle de cinéma sur la sortie audio lorsque l'appareil est raccordé à un processeur ou à un amplificateur Dolby Digital.

Dolby Digital Plus

Un système sonore développé comme extension du Dolby Digital. Cette technologie de codage audio prend en charge le son surround 7.1 multicanaux.

Dolby TrueHD

Le Dolby TrueHD consiste en une technologie de codage sans perte prenant en charge jusqu'à 8 canaux de son surround multicanaux pour les disques optiques de dernière génération. Le son restitué est fidèle à la source d'origine bit par bit.

Glossaire

DRC (Dynamic Range Control)

La fonction DRC permet d'ajuster la plage entre les niveaux sonores minimal et maximal (plage dynamique) pour une lecture à volume moyen. Elle est très pratique pour écouter plus distinctement un dialogue ou pour éviter de déranger les voisins.

DTS

Il s'agit d'un système sonore numérique mis au point par DTS, Inc. et utilisé dans les cinémas.

DTS-HD High Resolution Audio

DTS-HD High Resolution Audio est une nouvelle technologie mise au point pour le format de disque optique haute définition de la dernière génération.

DTS-HD Master Audio

DTS-HD Master Audio est une technologie de compression audio sans perte, mise au point pour le format de disque optique haute définition de la dernière génération.

Espace de couleur

Le terme Espace de couleur désigne la gamme des couleurs pouvant être représentée. RGB est un espace colorimétrique basé sur le modèle de couleur RGB (soit RVB, rouge, vert et bleu) et destiné essentiellement aux écrans d'ordinateurs. YCbCr est un espace colorimétrique basé sur un signal de luminance (Y) et sur deux signaux de différenciation des couleurs (Cb et Cr).

FLAC

FLAC (Free Lossless Audio Codec) est un format de fichier libre permettant la compression de données audio sans perte. Bien que son taux de compression soit inférieur à ceux d'autres formats de compression audio à perte, il fournit souvent une qualité audio supérieure.

HDMI

HDMI (High-Definition Multimedia Interface) est une interface multimédia haute définition prenant en charge les signaux vidéo et audio sur une seule connexion numérique. La connexion HDMI assure le transport des signaux vidéo standard haute définition et des signaux audio multicanaux vers des appareils audiovisuels, comme des téléviseurs équipés HDMI, sous une forme numérique sans dégradation.

Letterbox (LB 4:3)

Format d'écran avec des bandes noires en haut et en bas de l'image permettant de regarder un contenu grand écran (16:9) sur un téléviseur 4:3 raccordé.

Pan Scan (PS 4:3)

Format d'écran ayant pour effet de couper les côtés de l'image pour regarder les contenus grand écran (16:9) sur un téléviseur 4:3 raccordé.

Son PCM linéaire

Le PCM linéaire est un format d'enregistrement des signaux utilisé pour les CD audio et certains disques DVD et Blu-ray. Le son sur un CD audio est enregistré à une fréquence d'échantillonnage de 44,1 kHz sur 16 bits. (Alors qu'il est enregistré entre 48 kHz sur 16 bits et 96 kHz sur 24 bits sur des disques DVD et entre 48 kHz sur 16 bits et 192 kHz sur 24 bits sur des disques Blu-ray).

Sous-titres

Il s'agit des lignes de texte apparaissant au bas de l'écran traduisant ou transcrivant les dialogues. Ils sont enregistrés sur de nombreux disques DVD et Blu-ray.

x.v.Color

x.v.Color reproduit une plus grande plage de couleurs qu'auparavant en affichant pratiquement toutes les couleurs que l'œil humain peut détecter.

Caractéristiques techniques

■ Généralités

Alimentation

[Modèles pour les États-Unis et le Canada]	CA 120 V, 60 Hz
[Modèles pour l'Europe, la Russie et l'Australie]	CA 110-240 V, 50 Hz
[Modèles pour l'Asie, l'Amérique centrale et du Sud]	CA 110-240 V, 50/60 Hz
[Autres modèles]	CA 110-240 V, 60 Hz
Consommation électrique	19 W
Consommation électrique en veille	
Contrôle HDMI Non, Veille Réseau Non	0,2 W
Contrôle HDMI Oui, Veille Réseau Non	0,3 W
Contrôle HDMI Non, Veille Réseau Oui	5,3 W
Câble	5,0 W
Sans Fil	5,3 W
Contrôle HDMI Oui, Veille Réseau Oui	5,3 W
Dimensions (L x H x P, éléments saillants inclus)	435 x 86 x 258 mm

Poids 2,9 kg

■ Performances audio

Niveau de sortie audio (1 kHz, 0 dB)

Disques Blu-ray/DVD/CD-DA 2 ± 0,3 V

Rapport signal/bruit

Disques Blu-ray/DVD/CD-DA 115 dB

Gamme dynamique

Disques Blu-ray/DVD 110 dB

CD-DA 100 dB

Distorsion harmonique (1 KHz)

Disques Blu-ray/DVD/CD-DA 0,002%

Réponse en fréquence

Disques Blu-ray/DVD

..... 4 Hz à 22 kHz (48 kHz, fréquence d'échantillonnage)

..... 4 Hz à 44 kHz (96 kHz, fréquence d'échantillonnage)

CD-DA 4 Hz à 20 kHz

■ Entrée/Sortie

Sortie HDMI Connecteur de type A x 1

480i/576i/480p/576p/720p/1080i/1080p/1080p@24Hz,

Deep Color, x.v. Prise en charge de

Sortie numérique Optique x 1, Coaxiale x 1

Sortie audio analogique Mixée en 2 canaux x 1

USB Connecteur de type A x 2

Réseau LAN sans fil Norme : IEEE 802.11 b/g/n

Autre connecteur Remote IN/OUT x 1

RS-232C x 1 (pour une installation personnalisée)

Ethernet x 1

Les caractéristiques techniques sont susceptibles d'être modifiées sans préavis.

■ Droits d'auteur

Remarque

- Le support audio-visuel peut être composé d'œuvres soumises à des droits d'auteur qui ne peuvent être enregistrées sans l'autorisation du détenteur du droit d'auteur. Consultez les lois applicables dans votre pays.



« Blu-ray Disc™ », « Blu-ray™ », « Blu-ray 3D™ », « BD-Live™ », « BONUSVIEW™ » et les logos sont des marques commerciales de la Blu-ray Disc Association.



est une marque commerciale de DVD Format/Logo Licensing Corporation.



Fabrique sous licence de Dolby Laboratories. Dolby et le symbole double D sont des marques commerciales de Dolby Laboratories.



Fabrique sous licence sous les numéros de brevets américains : 5,956,674 ; 5,974,380 ; 6,226,616 ; 6,487,535 ; 7,212,872 ; 7,333,929 ; 7,392,195 ; 7,272,567 et autres brevets américains et mondiaux délivrés et en instance. DTS-HD, le symbole DTS-HD et le symbole associé sont des marques déposées et DTS-HD Master Audio une marque commerciale de DTS, Inc. Le produit inclut le logiciel. © DTS, Inc. Tous droits réservés.



« HDMI », le logo « HDMI » et « High-Definition Multimedia Interface » sont des marques commerciales ou déposées de HDMI Licensing LLC aux États-Unis et dans d'autres pays.

x.v.Color™

« x.v.Color » et le logo « x.v.Color » sont des marques commerciales de Sony Corporation.



« AVCHD » et le logo « AVCHD » sont des marques commerciales de Panasonic Corporation et Sony Corporation.

5

Informations complémentaires

Français

Suite à la page suivante. ➔

Caractéristiques techniques

Java est une marque déposée d'Oracle et/ou de ses filiales.



Bluetooth est une marque déposée de Bluetooth SIG.



DLNA™ et DLNA CERTIFIED™ sont des marques commerciales ou des marques déposées de Digital Living Network Alliance. Tous droits réservés. Toute utilisation illicite est strictement interdite.



Le logo Wi-Fi CERTIFIED est une marque de certification de Wi-Fi Alliance.

La marque d'identification Wi-Fi Protected Setup est une marque de Wi-Fi Alliance.

« Wi-Fi », « Wi-Fi Protected Setup », « Wi-Fi Direct » et « Miracast » sont des marques ou des marques déposées de Wi-Fi Alliance.

Ce produit est utilisé sous licence en vertu de la licence des portefeuilles de brevets AVC et VC-1 pour l'utilisation à des fins personnelles et non commerciales qui accorde le droit au consommateur de (i) coder de la vidéo conformément aux normes AVC et VC-1 (« vidéo AVC/VC-1 ») et/ou (ii) décoder de la vidéo AVC/VC-1 codée par un consommateur à des fins personnelles et non commerciales et/ou obtenue d'un fournisseur autorisé à fournir de la vidéo AVC/VC-1. Aucune licence n'est accordée ou ne sera considérée comme allouée pour toute autre utilisation. De plus amples informations sont disponibles auprès de MPEG LA, LLC. Visitez <http://www.mpegla.com>.

Ce produit est utilisé sous licence en vertu de la licence des portefeuilles de brevets MVC pour l'utilisation à des fins personnelles et non commerciales qui accorde le droit au consommateur de (i) coder de la vidéo conformément à la norme MVC (« vidéo MVC ») et/ou (ii) décoder de la vidéo MVC codée par un consommateur à des fins personnelles et non commerciales et/ou obtenue d'un fournisseur autorisé à fournir de la vidéo MVC. Aucune licence n'est accordée ou ne sera considérée comme allouée pour toute autre utilisation. De plus amples informations sont disponibles auprès de MPEG LA, LLC. Visitez <http://www.mpegla.com>.

Windows Media Player est une marque déposée ou une marque commerciale de Microsoft corporation aux États-Unis et/ou dans d'autres pays.

Copyright 2004-2012 Verance Corporation. Cinavia® est une marque commerciale de Verance Corporation. Protégée par le brevet américain numéro 7,369,677 et par d'autres brevets mondiaux délivrés et en attente sous licence de Verance Corporation. Tous droits réservés.



DivX®, DivX Certified®, DivX Plus® HD et les logos associés sont des marques déposées de Rovi Corporation ou de ses filiales et sont concédées sous licence. DivX Certified® pour lire des vidéos DivX® et DivX Plus® HD (H.264/MKV) jusqu'à 1080p incluant du contenu supplémentaire.

À PROPOS DE LA VIDÉO : DivX® est un format vidéo numérique créé par DivX, LLC, une filiale de Rovi Corporation. Ce lecteur est un appareil DivX Certified® original qui a fait l'objet de contrôles rigoureux de compatibilité pour la lecture de vidéo DivX. Visitez le site www.divx.com pour obtenir des informations supplémentaires et des utilitaires de conversion vous permettant de convertir vos fichiers au format vidéo DivX. **À PROPOS DE LA VIDÉO À LA DEMANDE :** Cet appareil DivX Certified® doit être enregistré pour pouvoir lire du contenu DivX Video-on-Demand (VOD). Pour générer le code d'enregistrement, repérez la section DivX VOD dans le menu de configuration (SETUP) de l'appareil. Visitez le site www.divx.com pour savoir comment effectuer l'enregistrement.

Index

■ Numéros

2ND AUDIO, télécommande	9
3D Message de la Réécoute, menu SETUP	34

■ A

A/B, télécommande	9
Affichage à l' écran, menu SETUP	34
Albums photo Picasa en ligne	23
Angle, menu à l' écran	27
ANGLE, télécommande	9
Audio, formats de sortie	40
Audio, menu à l' écran	27
Audio, menu SETUP	35
AUDIO, télécommande	9
Autres raccordements	18
AV CONTROLLER	26

■ B

BD-Live	30
Bitrate, menu à l' écran	27
Bluetooth	24

■ C

Chapitre, menu à l' écran	27
CLEAR,télécommande	8
Coaxial / Optique, menu SETUP	38
Code Page, menu à l' écran	27
Code pays, menu SETUP	35
Configuration de Connexion, menu SETUP	36
Configuration Haut-Parleur, menu SETUP	39
Configuration IP, menu SETUP	36
Connexion BD-Live, menu SETUP	36
Contrôle HDMI, fonction	34
Contrôle HDMI, menu SETUP	34
Contrôle Parental, menu SETUP	35
Contrôle, touches de télécommande	9
Couleur, touches de télécommande	8
Curseur, touches de télécommande	9

■ D

Dernière Mémoire, menu SETUP	35
Désentrelacement vidéo, menu SETUP	38
Deuxième Audio, menu à l' écran	27
Deuxième Marque Audio, menu SETUP	35
Deuxième Vidéo, menu à l' écran	27
Diaporama, menu à l' écran	27
Digital Media Controller (DMC)	16
DivX(R) VOD DRM, menu SETUP	35
DLNA	16
Données disques, lecture	20
DRC, menu SETUP	38
Dropbox	23

■ E

Échantillonnage Inférieur, menu SETUP	38
Écran TV, menu SETUP	37
ENTER, télécommande	9
Espace de couleur, menu SETUP	37

Espace de stockage externe, menu SETUP	34
---	----

■ F

Fonction incrustation	30
-----------------------------	----

■ H

HDMI 1080p 24Hz, menu SETUP	38
HDMI Deep Color, menu SETUP	38
HDMI, menu SETUP	38
Heure, menu à l' écran	27
HOME, télécommande	9

■ I

Information de Mise à jour	34
Information, menu SETUP	36
Insérer les paramètres par défaut, menu SETUP	34
Installation facile, menu SETUP	34

■ L

Langue, menu SETUP	34
le style de Sous-titres, menu à l' écran	27
Lecture automatique du disque, menu SETUP	35

■ M

Marque Angle, menu SETUP	35
Marque PIP, menu SETUP	35
Menu à l' écran	27
Menu État	28
Menu SETUP	31
Menu SETUP, utilisation	33
Menu, menu SETUP	34
Mettre à niveau, menu SETUP	34
Miracast	26
Mise à niveau du logiciel	42
Mise à niveau logicielle	42
Mixage en 2 canaux stéréo, menu SETUP	39
Mode/Modèle de lecture, menu à l' écran	27
Modification du mot de passe, menu SETUP	35

■ N

Numérique, touches de télécommande	8
---	---

■ O

ON SCREEN, télécommande	10
-------------------------------	----

■ P

Paramètres audio, menu SETUP	38
Paramètres Proxy, menu SETUP	36
Paramètres vidéo, menu SETUP	37
PBC (Push Button Configuration)	36
Pilotage réseau, menu SETUP	36
PIN, code (WPS)	36
PIP,télécommande	8
Plage/Fichier, menu à l' écran	27
Playback, menu SETUP	35
POP UP/MENU, télécommande	10

Post process, menu SETUP	39
Processus Vidéo, menu SETUP	38
PROGRAM,télécommande	8
Programmation de l' ordre de lecture ...	29
PURE DIRECT	10

■ R

Recherche instantanée, menu à l' écran	27
Recherche, fonction	29
Réduction de bruit, menu SETUP	38
Réglages Généraux, menu SETUP	34
Relecture instantanée, menu à l' écran	27
REPEAT,télécommande	8
Réseau, menu SETUP	36
RETURN, télécommande	9

■ S

SEARCH, télécommande	9
Sécurité, menu SETUP	35
Sélection CC, menu à l' écran	27
SETUP, télécommande	9
SHUFFLE,télécommande	8
Sortie 3D, menu SETUP	37
Sortie audio, menu SETUP	38
Sortie HDMI	39
Sortie prioritaire	39
Sortie SACD, menu SETUP	39
Sous-titres pour malentendants, menu SETUP	38
Sous-titres, menu à l' écran	27
Sous-titres, menu SETUP	35
STATUS, télécommande	9
SUBTITLE, télécommande	9
Système d' information, menu SETUP	39
Système TV, menu SETUP	37
Système, menu SETUP	34

■ T

Télécommande	8
Test de connexion, menu SETUP	36
Titre, menu à l' écran	27
TOP MENU, télécommande	9
Transitions, menu à l' écran	27
TV, menu SETUP	37

■ U

UpMix, menu SETUP	39
USB contenu, lecture	20

■ V

Veille Automatique, menu SETUP	34
Vidéo, formats de sortie	41

■ W

WPS (Wi-Fi Protected Setup)	36
-----------------------------------	----

■ Y

YouTube	23
---------------	----

■ Z

ZOOM,télécommande	8
-------------------------	---

5

Informations complémentaires

Français

Informations à propos des licences de logiciels tiers

Ce produit inclut les logiciels tiers suivants.

Pour en savoir plus sur chaque logiciel (droits d'auteur, etc.), veuillez lire les termes et clauses ci-dessous. L'utilisation du produit implique que vous avez approuvé ces termes et clauses.

Le texte authentique est en anglais. Cette traduction sert à titre de référence seulement.

■ À propos de Linux kernel, D-Bus, cpio, samba, SquashFS, iputils, udhcp, net-tools, iproute2, ddbler, sysvinit, module-init-tools, util-linux-ng, psmisc, coreutils, gawk, grep, findutils, bash, tar, sed, gzip, inetutils, gdb (gdbserver), mtd-util, Wireless Tools, Fusion, msdl, e2fsprogs, gconv, oprofile, ntfsprogs, which, libnl

LICENCE PUBLIQUE GÉNÉRALE GNU
Version 2, juin 1991

Copyright (C) 1989, 1991 Free Software Foundation, Inc.
51 Franklin St, Fifth Floor, Boston, MA 02110-1301 USA

La copie et la distribution de copies textuelles de ce document sont autorisées, mais aucune modification n'est permise.

Préambule

Les licences d'utilisation de la plupart des logiciels sont conçues de sorte à empêcher toute liberté de partage ou de modification par l'utilisateur. À l'inverse, la Licence Publique Générale (General Public License) GNU est destinée à garantir la liberté de partager et de modifier les logiciels libres, et d'assurer que ces logiciels sont effectivement accessibles librement à tout utilisateur. Cette Licence Publique Générale s'applique à la plupart des logiciels de la Free Software Foundation, comme à tout autre programme dont l'auteur l'aura décidé. (D'autres logiciels de la Free Software Foundation sont couverts pour leur part par la Licence Publique Générale pour Bibliothèques GNU). Vous pouvez aussi les appliquer à vos propres programmes. Un logiciel « libre » réfère à la liberté de son utilisation, pas à sa gratuité. Nos Licences Publiques Générales sont conçues pour vous garantir la liberté de distribution de copies des logiciels, gratuitement ou non, de réception ou d'obtention du code source, de modification des logiciels ou de l'utilisation de ses éléments dans de nouveaux programmes libres, et pour vous informer que vous possédez bien cette liberté. Afin de garantir ces droits, nous avons dû introduire des restrictions interdisant à quiconque de vous les refuser ou de vous demander d'y renoncer. Ces restrictions vous imposent en retour certaines obligations si vous distribuez ou modifiez des copies de logiciels.

Ainsi, si vous distribuez, gratuitement ou non, des copies d'un tel logiciel, vous devez transmettre aux destinataires tous les droits que vous possédez. Vous devez faire en sorte que ceux-ci aussi puissent recevoir ou obtenir le code source. Vous devez en outre leur remettre cette Licence de sorte qu'ils puissent prendre connaissance de leurs droits.

Nous protégeons vos droits de deux façons : d'abord par le copyright du logiciel, ensuite par la remise de cette Licence qui vous autorise légalement à copier, distribuer et/ou modifier le logiciel.

De plus, pour protéger chaque auteur ainsi que la FSF, nous stipulons sans équivoque que ce logiciel libre ne fait l'objet d'aucune garantie. Si un tiers modifie le logiciel puis le redistribue, tous ceux qui en recevront une copie doivent savoir qu'il ne s'agit pas de l'original, de sorte que tout problème créé par ce tiers n'entache pas la réputation des auteurs du logiciel d'origine.

Enfin, tout logiciel libre est sans cesse menacé par des dépôts de brevets. Nous souhaitons à tout prix éviter que des distributeurs ultérieurs de logiciels libres déposent des brevets sur ces logiciels libres et que ceux-ci deviennent en fin de compte des logiciels propriétaires. Pour éviter cela, nous stipulons bien que tout dépôt éventuel de brevet doit accorder expressément à tout un chacun le libre usage de la réalisation. Les dispositions précises et les conditions de copie, de distribution et de modification de nos logiciels sont les suivantes :

LICENCE PUBLIQUE GÉNÉRALE GNU STIPULATIONS ET CONDITIONS RELATIVES À LA COPIE, LA DISTRIBUTION ET LA MODIFICATION

0. La présente Licence s'applique à tout Programme (ou autre travail) où figure un avis, placé par le détenteur des droits, stipulant que ledit Programme ou travail peut être distribué selon les termes de la présente Licence Publique Générale (également appelée « cette Licence »). Le terme « Programme » désigne aussi bien le Programme lui-même que tout travail qui en est dérivé selon la loi : c'est-à-dire tout ouvrage reproduisant le Programme ou une partie de celui-ci, à l'identique ou bien modifié, ou traduit dans une autre langue. (La traduction est considérée sans limitation comme étant une « modification »). Tout licencié est désigné ci-après par le terme « Vous ».

Les activités autres que la copie, la distribution et la modification ne sont pas couvertes par la présente Licence et sortent de son cadre. Rien ne restreint l'utilisation du Programme et les données issues de celui-ci ne sont couvertes que si leur contenu constitue un travail architecturé autour du logiciel (indépendamment du fait d'avoir été réalisé à l'aide du Programme). Tout dépend de ce que le Programme est censé produire.

1. Vous pouvez copier et distribuer des copies conformes du code source du Programme, tel que Vous l'avez reçu, sur n'importe quel support, à condition de placer de façon bien visible sur chaque copie un avis de droit d'auteur approprié et une clause de non-garantie, de ne modifier aucune des stipulations référant à la présente Licence et référant à l'absence de toute garantie, et de fournir avec toute copie du Programme un exemplaire de la Licence.

Vous pouvez demander une rétribution financière pour la transmission de la copie et demeurez libre de proposer une garantie assurée par vos soins, moyennant finances.

2. Vous pouvez modifier votre copie ou vos copies du Programme ou toute partie de celui-ci, créant ainsi un travail basé sur ce Programme, et copier et distribuer ces modifications ou ce travail selon les termes de l'article 1 ci-dessus, à condition de Vous conformer également à toutes les conditions suivantes :

- Vous devez faire stipuler clairement dans les fichiers modifiés que vous les avez modifiés et la date à laquelle toute modification a été effectuée.
- Vous devez faire en sorte de distribuer ou publier sous les termes de la présente Licence, intégralement et gratuitement à tous les tiers, toute réalisation contenant le Programme en tout ou en partie, ou étant dérivée de celui-ci en tout ou en partie.
- Si le Programme modifié lit des commandes de manière interactive lors de son exécution, vous devez faire en sorte qu'il affiche, lors d'une invocation ordinaire, le copyright approprié en indiquant clairement l'absence de garantie (ou la garantie que Vous Vous engagez à fournir Vous-même), qu'il stipule que tout utilisateur peut librement redistribuer le Programme selon les conditions de la Licence, et qu'il indique à tout utilisateur comment visionner une copie de celle-ci. (Exception : si le Programme original est interactif mais n'affiche pas d'ordinaire un tel message, toute réalisation dérivée de ce Programme ne sera pas non plus contrainte de l'afficher.)

Toutes ces conditions s'appliquent à l'ensemble de la réalisation modifiée. Si des éléments identifiables de cette réalisation ne sont pas dérivés du Programme et peuvent être légitimement considérés comme indépendants et séparés, la présente Licence ne s'applique pas à ces éléments lorsque Vous les distribuez séparément. Mais, si Vous distribuez ces mêmes éléments au sein d'une réalisation qui, par ailleurs, est basée sur le Programme, cette Licence s'étend alors à l'ensemble de la réalisation, et les autorisations pour les autres licenciés s'élargissent à la réalisation entière, et donc, à chacune de ses parties individuelles, indépendamment de l'auteur.

Cet article n'a pas pour but de s'approprier ou de contester vos droits sur un travail entièrement réalisé par Vous, mais plutôt d'ouvrir droit à un contrôle de la libre distribution de tout travail dérivé ou collectif basé sur le Programme.

En outre, toute agrégation avec le Programme d'une autre réalisation, non basée sur le Programme, (ou avec une réalisation dérivée de ce dernier), effectuée sur un support de stockage ou de distribution, ne fait pas tomber cette autre réalisation sous le contrôle de la Licence.

3. Vous pouvez copier et distribuer le Programme (ou toute réalisation dérivée selon les conditions énoncées dans l'article 2) sous forme de code objet ou exécutable, selon les termes des articles 1 et 2 ci-dessus, à condition de respecter l'une des clauses suivantes :

- Fournir le code source complet du Programme, sous une forme ordinaire et distribué selon les termes des articles 1 et 2 ci-dessus, sur un support habituellement utilisé pour l'échange de logiciels ; ou,
- L'accompagner d'une offre écrite, valable pour au moins trois ans, prévoyant de donner à tout tiers, à un tarif n'excédant pas le coût de la distribution, une copie intégrale du code source correspondant sous forme ordinaire, à distribuer selon les termes des articles 1 et 2 sur un support couramment utilisé pour l'échange de logiciels ; ou,
- Fournir les informations que vous avez reçues au sujet de l'offre de distribution du code source correspondant. (Cette solution n'est recevable que dans le cas d'une distribution non commerciale, et uniquement si Vous avez reçu le Programme sous forme de code exécutable ou code objet avec l'offre prévue à l'alinéa b ci-dessus.)

Le code source d'une réalisation désigne la forme de cet ouvrage sous laquelle les modifications sont les plus aisées. Le code source complet signifie, pour un Programme exécutable, que l'intégralité du code source de tous les modules le composant, de même que tout fichier de définition associé, ainsi que les scripts utilisés pour effectuer la compilation et l'installation du Programme exécutable. Toutefois, l'environnement standard de développement du système d'exploitation mis en oeuvre (source ou binaire), tel le compilateur et le noyau, constitue une exception, sauf si cet élément est diffusé en même temps que le programme exécutable.

Si la distribution du code exécutable ou code objet consiste à offrir un accès permettant de copier le Programme depuis un endroit particulier, l'offre d'un accès équivalent pour se procurer le code source au même endroit est considéré comme une distribution de ce code source, même si l'utilisateur choisit de ne pas profiter de cette offre.

4. Vous ne pouvez copier, modifier, céder ni distribuer le Programme de toute autre manière que celle autorisée par cette Licence. Toute tentative non autorisée de copie, modification, cession ou distribution, annule immédiatement le droit d'utilisation du Programme sous cette Licence. Toutefois, les tiers ayant reçu de Vous des copies ou le droit d'utiliser ces copies continueront à bénéficier de leur droit d'utilisation tant qu'ils respecteront pleinement les conditions de la Licence.

5. Vous n'êtes pas obligé d'accepter cette Licence puisque Vous ne l'avez pas signée. Cependant, rien d'autre ne Vous autorise à modifier ou distribuer le Programme ou toute réalisation dérivée. Ce genre d'action est interdit par la loi si Vous n'acceptez pas les termes de la Licence. Par conséquent, en modifiant ou en distribuant le Programme (ou toute réalisation basée sur celui-ci), Vous acceptez implicitement tous les termes et conditions de cette Licence concernant la copie, la distribution ou la modification du Programme ou de réalisations effectuées à partir de celui-ci.

6. La distribution du Programme (ou de toute réalisation dérivée) suppose l'envoi simultané d'une licence du concédant de licence d'origine autorisant la copie, la distribution ou la modification du Programme, aux termes et conditions de la Licence. Vous n'avez pas le droit d'imposer de restrictions supplémentaires aux droits transmis au destinataire par la présente. Vous n'êtes pas responsable du respect de la Licence par un tiers.

7. Si, à la suite d'une décision de la cour, d'une plainte en contrefaçon ou pour toute autre raison (liée ou non à la contrefaçon), des conditions Vous sont imposées (que ce soit par injonction, accord amiable ou autre) qui se révèlent incompatibles avec les termes de la présente Licence, Vous n'êtes pas pour autant dégagé des obligations liées à celle-ci. S'il Vous est impossible d'effectuer la distribution en conciliant vos

obligations légales ou autres avec les conditions de cette Licence. Vous ne pouvez alors en aucun cas distribuer le Programme. Ainsi, si un brevet ne permet pas la redistribution hors-droits du Programme par les tiers ayant obtenu directement ou indirectement une copie par Vous, la seule façon de concilier à la fois le brevet et cette présente Licence est de s'abstenir totalement de distribuer le Programme.

Si une partie quelconque de cet article est invalidée ou inapplicable pour quelle que soit la raison, le reste de l'article reste d'application et l'intégralité de l'article s'applique en toute autre circonstance.

Le présent article n'a pas pour but de Vous pousser à enfreindre des droits ou des dispositions légales ni à en contester la validité ; son seul objectif est de protéger l'intégrité du système de distribution du logiciel libre, qui est mis en application par les licences publiques. De nombreuses personnes ont généreusement contribué à la large gamme de logiciels distribués de cette façon en toute confiance de la poursuite en ces termes du système ; il appartient à chaque auteur/donneur de décider de diffuser ses logiciels selon les critères de son choix et ce choix ne peut pas lui être imposé par un licencié. Cet article est destiné à clarifier sans équivoque ce qui constitue une conséquence du reste de cette Licence.

8. Si la distribution et/ou l'utilisation du Programme est limitée dans certains pays par des brevets ou des droits sur des interfaces, le détenteur original des droits qui place le Programme sous la Licence peut ajouter explicitement une clause de limitation géographique excluant ces pays, de sorte que la distribution ne soit permise que dans les pays ou entre pays non exclus. Cette clause devient alors une partie intégrante de la Licence.
9. La Free Software Foundation se réserve le droit de publier périodiquement des mises à jour ou des nouvelles versions de la Licence. Ces nouvelles versions seront rédigées dans le même esprit que la présente version, mais elles seront cependant susceptibles d'en modifier certains détails afin d'adresser des problèmes nouveaux.

Chaque version reçoit un numéro distinct. Si le Programme précise un numéro de version de cette Licence auquel il se rapporte, et « toute version ultérieure », Vous avez le choix de suivre les termes et conditions de cette version ou de toute autre version ultérieure publiée par la Free Software Foundation. Si le Programme ne spécifie aucun numéro de version, Vous pouvez alors choisir une quelconque version publiée par la Free Software Foundation.

10. Si Vous désirez incorporer des éléments du Programme dans des programmes libres dont les conditions de distribution diffèrent, contactez l'auteur par écrit en vue d'obtenir son autorisation. En ce qui concerne les logiciels déposés par la Free Software Foundation, écrivez-nous : une exception est parfois accordée. Notre décision sera basée sur notre volonté de préserver le statut de liberté de tous les dérivés de notre logiciel libre et celle de promouvoir le partage et la réutilisation du logiciel en général.

AUCUNE GARANTIE

11. PUISQUE L'UTILISATION DE CE PROGRAMME EST LIBRE ET GRATUITE, AUCUNE GARANTIE N'EST FOURNIE POUR LUI, DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI EN VIGUEUR. SAUF MENTION ÉCRITE CONTRAIRE, LES DÉTENTEURS DE DROITS D'AUTEUR ET/OU LES TIERS FOURNISSENT LE PROGRAMME EN L'ÉTAT, SANS AUCUNE GARANTIE EXPLICITE OU IMPLICITE, Y COMPRIS MAIS SANS Y ÊTRE LIMITÉ, LES GARANTIES DE COMMERCIALISATION OU D'ADAPTATION DANS UN BUT PARTICULIER. VOUS ASSUMEZ TOUS LES RISQUES QUANT À LA QUALITÉ ET À LA PERFORMANCE DU PROGRAMME. SI LE PROGRAMME EST DÉFECTUEUX, LE COÛT DE TOUTES LES RÉVISIONS, CORRECTIONS OU RÉPARATIONS NÉCESSAIRES VOUS INCOMBE.
12. SAUF LORSQU'EXPLICITEMENT PRÉVU PAR LA LOI OU ACCEPTÉ PAR ÉCRIT, NI UN TITULAIRE DE DROIT D'AUTEUR QUEL QU'IL SOIT, NI QUICONQUE AUTORISÉ À MODIFIER ET/OU À REDISTRIBUER LE PROGRAMME COMME PERMIS CI-DESSUS NE POURRA ÊTRE TENU POUR RESPONSABLE À VOTRE ÉGARD DE TOUT DOMMAGE, Y COMPRIS DOMMAGES-INTÉRÊTS GÉNÉRAUX OU PARTICULIERS, DOMMAGES ACCESSOIRES OU INDIRECTS RÉSULTANT DE L'UTILISATION OU DE L'INCAPACITÉ D'UTILISER LE PROGRAMME (Y COMPRIS, MAIS SANS Y ÊTRE LIMITÉ, LA Perte ou la corruption de données, un manque à gagner par vous ou des tiers, ou l'impossibilité d'utiliser le programme conjointement avec un autre programme), MÊME SI LEDIT TITULAIRE DU DROIT D'AUTEUR OU LA PARTIE CONCERNÉE A ÉTÉ AVERTIE DE L'ÉVENTUALITÉ DE TELS DOMMAGES.

FIN DES TERMES ET CONDITIONS

Comment appliquer ces directives à vos nouveaux programmes

Si vous développez un nouveau programme et désirez qu'il soit de la plus grande utilité publique possible, la meilleure façon de procéder est d'en faire un logiciel libre que quiconque peut redistribuer et modifier selon les termes de cette Licence. Pour ce faire, munissez le programme des avis qui suivent. Le plus sûr est de les ajouter au début de chaque fichier source pour véhiculer le plus efficacement possible l'absence de toute garantie ; chaque fichier devrait aussi contenir au moins la ligne « copyright » et une indication de l'endroit où se trouve l'avis complet.

<une ligne mentionnant le nom du programme ainsi que quelques mots sur sa fonction.>
Copyright (C) <année> <nom de l'auteur>

Ce programme est un logiciel libre ; vous pouvez le redistribuer et/ou le modifier selon les clauses de la Licence Publique Générale GNU, telle que publiée par la Free Software Foundation ; soit la version 2 de la Licence, ou (à votre discrétion) une version ultérieure quelconque.

Ce programme est distribué dans l'espoir qu'il sera utile, mais SANS AUCUNE GARANTIE ; sans même une garantie implicite de COMMERCIALISABILITÉ ou DE CONFORMITÉ À UNE UTILISATION PARTICULIÈRE. Voir la Licence Publique Générale GNU pour plus de détails.

Vous devriez avoir reçu un exemplaire de la Licence Publique Générale GNU avec ce programme ; si ce n'est pas le cas, écrivez à la Free Software Foundation Inc., 51 Franklin St, Fifth Floor, Boston, MA 02110-1301, USA.

Mentionnez également votre adresse électronique et postale.

Si le programme est interactif, assurez-vous qu'il affiche un court avis tel que celui-ci lorsqu'il se lance en mode interactif :

Gnomovision version 69, Copyright (C) année nom de l'auteur Gnomovision est fourni ABSOLUMENT SANS GARANTIE ; pour plus de détails tapez « show w ».

Ceci est un logiciel libre et vous pouvez le redistribuer sous certaines conditions ; pour plus de détails tapez « show c ».

Les commandes hypothétiques « show w » et « show c » devraient afficher les articles appropriés de la Licence Publique Générale. Bien entendu, vous êtes libre de donner d'autres noms que « show w » et « show c » aux commandes ; elles peuvent même être des clics de souris ou des éléments d'un menu ou tout ce qui convient à votre programme.

Le cas échéant, vous devriez également faire signer une décharge à votre employeur (si vous êtes programmeur) ou à votre établissement scolaire, stipulant leur renoncement aux droits qu'ils pourraient avoir sur le programme : Voici un exemple (il convient de changer les noms) :

Yoyodyne, Inc., déclare par la présente ne pas revendiquer de droits d'auteur du programme
'Gnomovision' (qui fait des avances aux compilateurs) écrit par Jacques Lefouineur.

<signature de Ma Niat>, 1er avril 1989
Ma Niat, Président du Vice

Cette Licence Publique Générale ne permet pas d'inclure votre programme dans des logiciels propriétaires. Si votre programme est une banque de sous-programme, il sera peut-être plus judicieux de faire relever les applications propriétaires de la bibliothèque. Dans ce cas, utilisez la Licence Générale pour Bibliothèques GNU (LGPL) plutôt que la présente licence.

■ À propos de gcc libgcc, gcc libstdc++

LICENCE PUBLIQUE GÉNÉRALE GNU

Version 3, 29 juin 2007

Copyright (C) 2007 Free Software Foundation, Inc. <<http://fsf.org/>>

La copie et la distribution de copies textuelles de ce document sont autorisées, mais aucune modification n'est permise.

Préambule

La Licence Publique Générale GNU est une licence libre et copyleft destinée aux logiciels et autres types de réalisations. Les licences d'utilisation de la plupart des logiciels et autres réalisations utilitaires sont conçues de sorte à empêcher toute liberté de partage ou de modification par l'utilisateur. À l'inverse, la Licence Publique Générale (General Public License) GNU est destinée à garantir la liberté de partager et de modifier toutes les versions d'un programme afin d'assurer que ce dernier demeure un logiciel libre pour tous ses utilisateurs. Nous, la Free Software Foundation, utilisons la Licence Publique Générale GNU pour la plupart de nos logiciels ; elle s'applique également à toutes les autres réalisations publiées de cette façon par ses auteurs. Vous pouvez aussi l'appliquer à vos propres programmes.

Un logiciel « libre » réfère à la liberté de son utilisation, pas à sa gratuité. Nos Licences Publiques Générales sont conçues pour vous garantir la liberté de distribution de copies des logiciels, gratuitement ou non, de réception ou d'obtention du code source, de modification des logiciels ou de l'utilisation de ses éléments dans de nouveaux programmes libres, et pour vous informer que vous possédez bien cette liberté.

Afin de garantir ces droits, nous devons interdire à quiconque de vous les refuser ou de vous demander d'y renoncer. Par conséquent, vous devez assumer certaines obligations si vous distribuez ou modifiez des copies de logiciels : celles de respecter la liberté des autres.

Ainsi, si vous distribuez, gratuitement ou non, des copies d'un tel logiciel, vous devez transmettre aux destinataires les mêmes libertés qui vous ont été accordées. Vous devez faire en sorte que ceux-ci aussi puissent recevoir ou obtenir le code source. Vous devez en outre leur remettre cette Licence de sorte qu'ils puissent prendre connaissance de leurs droits.

Les développeurs qui utilisent la LPG GNU protègent vos droits de deux façons : (1) en faisant reconnaître le droit d'auteur du logiciel, et (2) en vous offrant cette Licence qui vous autorise légalement à le copier, distribuer et/ou modifier.

Pour protéger les développeurs et auteurs, la LPG stipule clairement que ce logiciel libre ne fait l'objet d'aucune garantie. Pour le bien des utilisateurs et auteurs, la LPG requiert que les versions modifiées soient identifiées comme telles, de sorte que leurs problèmes ne soient pas attribués à tort aux auteurs des versions précédentes.

Certains dispositifs sont conçus pour interdire l'accès des utilisateurs aux fonctionnalités d'installation ou d'exécution des versions modifiées du logiciel qu'ils contiennent, bien que le fabricant ait cette possibilité. Cette façon de faire est fondamentalement incompatible avec l'objectif de protéger la liberté donnée à l'utilisateur de modifier le logiciel. Le caractère systématique de tels abus se manifeste dans le domaine des produits destinés à l'utilisation par des particuliers, précisément le domaine où cette méthode est la plus inacceptable. Par conséquent, nous avons conçu cette version de la LPG afin d'interdire une telle pratique pour ces produits. Si de tels problèmes survenaient de manière significative dans d'autres domaines, nous serions prêts à étendre cette restriction à ces domaines dans les versions futures de la LPG, autant qu'il sera nécessaire pour protéger la liberté des utilisateurs.

Enfin, tous les programmes sont sans cesse menacés par des dépôts de brevets. Les États ne devraient pas autoriser les brevets à restreindre le développement et l'utilisation des logiciels sur des ordinateurs à usage général, mais dans ceux qui l'autorisent, nous souhaitons éviter le danger particulier que les brevets appliqués à un programme libre puissent le rendre réellement propriétaire. Pour éviter cela, la LPG permet d'éviter que des brevets soient utilisés pour rendre le programme non libre.

Les dispositions précises et les conditions de copie, de distribution et de modification de nos logiciels sont les suivantes :

TERMES ET CONDITIONS

0. Définitions.

« Cette Licence » se rapporte à la version 3 de la Licence Publique Générale GNU.

« Droit d'auteur » signifie également toute législation similaire à celle du droit d'auteur qui s'applique à d'autres types de réalisations, telles que les topographies de semi-conducteurs.

« Le Programme » se rapporte à toute réalisation protégeable par droit d'auteur dont l'utilisation est autorisée selon les termes de cette Licence. Tout licencié est désigné ci-après par le terme « Vous ». Les « licenciés » et « destinataires » peuvent être des particuliers ou des organisations.

« Modifier » une réalisation signifie copier ou adapter la totalité ou une partie de la réalisation d'une façon nécessitant l'autorisation du détenteur des droits, de manière autre que la création d'une copie conforme. La réalisation résultante est appelée une « version modifiée » de la réalisation précédente ou une réalisation « basée sur » la réalisation précédente.

Une « réalisation couverte » désigne soit le Programme non modifié, soit une réalisation basée sur le Programme.

« Propager » une réalisation désigne l'exécution de toute action qui, sans autorisation, vous rendrait directement ou secondairement responsable d'une violation en vertu de la loi sur le droit d'auteur applicable, à l'exception de son exécution sur un ordinateur ou de la modification d'une copie personnelle. La propagation inclut la copie, la distribution (avec ou sans modification), la mise à la disposition du public et, dans certains pays, d'autres activités.

« Transmettre » une réalisation désigne tout type de propagation permettant à d'autres parties de réaliser ou recevoir des copies. La simple interaction avec un utilisateur via un réseau informatique, sans transfert d'une copie, ne constitue pas une transmission.

Une interface utilisateur interactive affiche des « Mentions Légales Approuvées » dans la mesure où elle inclut une fonctionnalité pratique et bien visible qui (1) affiche un avis de droit d'auteur approprié et (2) indique à l'utilisateur qu'il n'existe aucune garantie pour la réalisation (sauf si des garanties sont accordées), précise que les licenciés peuvent transmettre la réalisation selon les termes de cette Licence et explique comment afficher une copie de cette Licence. Si l'interface présente une liste de commandes ou d'options utilisateur, telles qu'un menu, un élément de premier plan dans la liste remplit ce critère.

1. Code source.

Le « code source » d'une réalisation désigne la forme de cet ouvrage sous laquelle les modifications sont les plus aisées. Le « code objet » désigne toute forme de la réalisation qui n'est pas le code source.

Une « Interface Standard » désigne une interface considérée comme une norme officielle définie par un organisme de normalisation reconnu ou, dans le cas d'interfaces spécifiées pour un langage de programmation particulier, une interface largement utilisée parmi les développeurs travaillant dans ce langage.

Les « Bibliothèques Système » d'une réalisation exécutable incluent tout ce qui, en dehors de la réalisation dans son ensemble, (a) est compris dans la forme de distribution habituelle d'un Composant Essentiel, mais ne fait pas partie de ce Composant Essentiel, et (b) sert uniquement à permettre l'utilisation de la réalisation avec ce Composant Essentiel ou à implémenter une Interface Standard pour laquelle une implémentation est disponible au public sous forme de code source. Un « Composant Essentiel » désigne, dans ce contexte, un composant majeur essentiel (noyau, système de fenêtre, etc.) du système d'exploitation spécifique (le cas échéant) sur lequel la réalisation exécutable fonctionne, un compilateur utilisé pour produire la réalisation ou un interpréteur de code objet utilisé pour l'exécuter.

La « Source Correspondante » d'une réalisation sous forme de code objet désigne la totalité du code source nécessaire pour générer, installer et (pour une réalisation exécutable) exécuter le code objet et modifier la réalisation, y compris les scripts pour contrôler ces activités. Toutefois, cela n'inclut pas les Bibliothèques Système de la réalisation, ni les outils d'usage général ou les programmes libres généralement disponibles qui sont utilisés sans modification pour réaliser ces activités, mais ne font pas partie de la réalisation. Par exemple, la Source Correspondante inclut les fichiers de définition d'interface associés aux fichiers sources de la réalisation, ainsi que le code source des bibliothèques partagées et des sous-programmes liés de manière dynamique que la réalisation est spécifiquement conçue pour nécessiter, par exemple via des communications de données ou flux de commande internes entre ces sous-programmes et d'autres parties de la réalisation.

La Source Correspondante n'a pas besoin d'inclure les éléments que les utilisateurs peuvent régénérer automatiquement à partir d'autres parties de la Source Correspondante.

La Source Correspondante pour une réalisation sous forme de code source est identique à cette réalisation.

2. Autorisations de base.

Tous les droits accordés selon les termes de cette Licence sont concédés pour la durée des droits d'auteur sur le Programme et sont irrévocables à condition que les conditions énoncées soient remplies. Cette Licence vous autorise explicitement et de manière illimitée à exécuter le Programme non modifié. Les données issues de l'exécution d'une réalisation couverte sont couvertes par cette Licence, seulement si ces données, de par leur contenu, constituent une réalisation couverte. Cette Licence reconnaît vos droits d'usage loyal ou autres droits équivalents, tels que prévus par la législation sur le droit d'auteur.

Vous pouvez créer, exécuter et propager sans condition des réalisations couvertes que vous ne transmettez pas, tant et aussi longtemps que votre licence demeure autrement en vigueur. Vous pouvez transmettre des réalisations couvertes à d'autres personnes dans le seul but de leur faire apporter des modifications à votre usage exclusif, ou pour qu'elles vous fournissent des installations vous permettant d'exécuter ces réalisations, à condition que vous vous conformiez aux termes de cette Licence lors de la transmission de tout élément dont vous ne contrôlez pas le droit d'auteur. Ainsi, ceux qui réalisent ou exécutent pour vous les réalisations couvertes doivent le faire exclusivement pour vous, sous votre direction et votre contrôle, selon des termes qui leur interdisent de réaliser des copies de vos éléments protégés par droit d'auteur en dehors de leur relation avec vous. La transmission dans toute autre circonstance n'est permise qu'en vertu des conditions stipulées ci-dessous. L'octroi de sous-licences n'est pas autorisé ; l'article 10 le rend inutile.

3. Protection des droits légaux des utilisateurs contre les lois anti-contournement.

Aucune réalisation couverte ne sera considérée comme faisant partie d'une mesure technologique efficace en vertu de toute loi applicable mettant en œuvre les obligations prévues à l'article 11 du traité sur le droit d'auteur adopté par l'OMPI le 20 décembre 1996, ou toute loi similaire interdisant ou limitant le contournement de telles mesures.

Lorsque vous transmettez une réalisation couverte, vous renoncez à tout droit légal d'interdire le contournement des mesures technologiques dans les cas où un tel contournement serait effectué en exerçant des droits prévus dans cette Licence pour la réalisation couverte, et vous déclarez n'avoir aucune intention de limiter le fonctionnement ou la modification de la réalisation comme moyen de renforcer, à l'encontre des utilisateurs de la réalisation, vos droits légaux ou ceux de tiers pour interdire le contournement de mesures technologiques.

4. Transmission de copies conformes.

Vous pouvez transmettre des copies conformes du code source du Programme, tel que vous l'avez reçu, sur n'importe quel support, à condition de placer de façon bien visible et de manière adéquate sur chaque copie un avis de droit d'auteur approprié, de ne modifier aucune des stipulations établissant que cette Licence et tous les termes non permisifs ajoutés conformément à l'article 7 s'appliquent au code, de conserver intactes toutes les mentions d'absence de toute garantie, et de fournir à tous les destinataires une copie de la Licence avec le Programme.

Vous pouvez facturer des frais quelconques, ou aucun frais, pour chacune des copies que vous transmettez, et vous pouvez offrir une protection d'assistance ou de garantie en échange d'un paiement.

5. Transmission des versions sources modifiées.

Vous pouvez transmettre une réalisation basée sur le Programme, ou les modifications pour la produire à partir du Programme, sous la forme de code source selon les termes de l'article 4, à condition que vous remplissiez également toutes ces conditions :

a) La réalisation doit comporter des mentions bien visibles indiquant que vous l'avez modifiée et donnant la date correspondante.

b) La réalisation doit comporter des mentions bien visibles indiquant qu'elle est publiée selon les termes de cette Licence et toutes les conditions ajoutées conformément à l'article 7.

Cette obligation vient modifier l'obligation de l'article 4 de « conserver intactes toutes les mentions ».

c) Vous devez octroyer sous licence la réalisation entière, dans son ensemble, selon les termes de cette Licence à quiconque entre en possession d'une copie. Cette Licence s'appliquera en conséquence, avec tous les termes additionnels applicables prévus par l'article 7, à la totalité de la réalisation et chacune de ses parties, indépendamment de la façon dont elles sont assemblées. Cette Licence ne donne aucune autorisation d'octroyer sous licence la réalisation d'une autre façon quelconque, mais elle n'invalide pas une telle autorisation si vous l'avez reçue séparément.

d) Si la réalisation comporte des interfaces utilisateur interactives, chacune doit afficher les Mentions Légales Approuvées ; cependant si le Programme comporte des interfaces interactives qui n'affichent pas les Mentions Légales Approuvées, votre réalisation n'a pas l'obligation de leur faire afficher ces mentions.

Une compilation d'une réalisation couverte avec d'autres réalisations séparées et indépendantes, qui ne sont pas par leur nature des extensions de la réalisation couverte, et qui ne sont pas combinées avec elle de façon à former un programme plus large, dans ou sur un volume de stockage ou un support de distribution, est nommée un « agrégat » si la compilation et son droit d'auteur résultant ne sont pas utilisés pour limiter l'accès ou les droits légaux des utilisateurs de la compilation en deçà de ce que permettent les réalisations individuelles. L'inclusion d'une réalisation couverte dans un agrégat n'entraîne pas l'application de cette Licence aux autres parties de l'agrégat.

6. Transmissions sous forme non source.

Vous pouvez transmettre une réalisation couverte sous forme de code objet selon les termes des articles 4 et 5, à condition que vous transmettiez également la Source Correspondante sous forme ordinaire selon les termes de cette Licence, d'une de ces façons :

a) Transmettre le code objet sur, ou inclus dans, un produit physique (y compris un support de distribution physique), accompagné par la Source Correspondante reproduite sur un support physique durable couramment utilisé pour l'échange de logiciels.

b) Transmettre le code objet sur, ou inclus dans, un produit physique (y compris un support de distribution physique), accompagné d'une offre écrite, valide pour au moins trois années et valide tant et aussi longtemps que vous fournissez des pièces de rechange ou une assistance à la clientèle pour ce modèle de produit, afin de donner à quiconque possède le code objet soit (1) une copie de la Source Correspondante pour tous les logiciels dans le produit qui sont couverts par cette Licence, sur un support physique durable couramment utilisé pour l'échange de logiciels, pour un prix n'excédant pas votre coût raisonnable de réalisation physique de transmission de la source, soit (2) un accès permettant de copier la Source Correspondante à partir d'un serveur réseau sans frais.

c) Transmettre des copies individuelles du code objet avec une copie de l'offre écrite de fournir la Source Correspondante. Cette solution n'est recevable qu'occasionnellement et de façon non commerciale, et seulement si vous avez reçu le code objet avec une telle offre, en accord avec l'article 6 alinéa b.

d) Transmettre le code objet en offrant un accès depuis un emplacement désigné (gratuitement ou non) et offrir un accès équivalent à la Source Correspondante de la même façon via le même emplacement et sans frais supplémentaire. Vous n'avez pas besoin d'exiger que les destinataires copient la Source Correspondante avec le code objet. Si l'emplacement permettant de copier le code objet est un serveur réseau, la Source Correspondante peut se trouver sur un serveur différent (opéré par vous ou par un tiers) qui prend en charge des fonctionnalités de copie équivalentes, à condition que

vous mainteniez des instructions claires à proximité du code objet indiquant où trouver la Source Correspondante. Quel que soit le serveur hébergeant la Source Correspondante, vous êtes tenu de vous assurer qu'il soit disponible aussi longtemps que nécessaire pour remplir ces obligations.

e) Transmettre le code objet en utilisant une transmission pair à pair, à condition que vous informiez les autres pairs de l'emplacement où le code objet et la Source Correspondante de la réalisation sont proposés au public sans frais selon les termes de l'article 6 alinéa d.

Une portion séparable du code objet, dont le code source est exclu de la Source Correspondante en tant que Bibliothèque Système, n'a pas besoin d'être incluse lors de la transmission de la réalisation sous forme de code objet.

Un « Produit Utilisateur » est soit (1) un « produit de consommation », ce qui signifie toute propriété personnelle tangible normalement utilisée à des fins personnelles, familiales ou domestiques, soit (2) toute chose conçue ou vendue pour l'incorporation dans une habitation. Lorsqu'il est nécessaire de déterminer si un produit constitue un produit de consommation, les cas ambigus doivent être résolus en faveur de la couverture. Pour un produit spécifique reçu par un utilisateur donné, « normalement utilisé » renvoie à un usage typique ou commun de cette catégorie de produits, indépendamment de l'état de l'utilisateur donné ou de la façon dont l'utilisateur donné utilise réellement, prévoit utiliser ou est censé utiliser ce produit. Un produit est un produit de consommation qu'il possède ou non des usages commerciaux, industriels ou professionnels substantiels, à moins que de tels usages ne représentent le seul mode d'utilisation significatif du produit.

Les « Informations d'Installation » d'un Produit Utilisateur désignent toutes les méthodes, procédures, clés d'autorisation ou autres informations requises pour installer et exécuter des versions modifiées d'une réalisation couverte dans ce Produit Utilisateur à partir d'une version modifiée de sa Source Correspondante. Ces informations doivent suffire à garantir que le fonctionnement continu du code objet modifié n'est en aucun cas empêché ou compromis du seul fait qu'une modification a été effectuée.

Si vous transmettez une réalisation sous forme de code objet selon les termes de cet article dans, avec ou spécifiquement pour une utilisation dans un Produit Utilisateur et que la transmission constitue un élément d'une opération dans laquelle le droit de possession et d'utilisation du Produit Utilisateur est transféré au destinataire définitivement ou pour une durée déterminée (indépendamment de la façon dont l'opération est qualifiée), la Source Correspondante transmise selon les termes de cet article doit être accompagnée des Informations d'Installation. Toutefois, cette obligation ne s'applique pas si ni vous ni aucun tiers ne conservez la possibilité d'installer un code objet modifié sur le Produit Utilisateur (par exemple, la réalisation est installée dans la mémoire morte).

L'obligation de fournir les Informations d'Installation n'inclut pas celle de continuer à fournir un service d'assistance, une garantie ou des mises à jour pour une réalisation qui a été modifiée ou installée par le destinataire, ou pour le Produit Utilisateur dans lequel elle a été modifiée ou installée. L'accès à un réseau peut être refusé lorsque la modification elle-même affecte matériellement et défavorablement le fonctionnement du réseau ou enfreint les règlements et protocoles de communication dans le réseau.

La Source Correspondante transmise et les Informations d'Installation fournies, conformément à cet article, doivent être dans un format publiquement documenté (et dont une implémentation est disponible auprès du public sous forme de code source) et ne doivent nécessiter aucune clé ni aucun mot de passe spécial pour le décompactage, la lecture ou la copie.

7. Termes additionnels.

Les « Autorisations additionnelles » désignent des termes qui complètent les termes de cette Licence en stipulant des exceptions à une ou plusieurs de ses conditions. Les autorisations additionnelles qui sont applicables à la totalité du Programme doivent être traitées comme si elles étaient incluses dans cette Licence, dans la mesure où elles sont valides en vertu de la loi applicable. Si des autorisations additionnelles s'appliquent uniquement à une partie du Programme, cette partie peut être utilisée séparément selon les termes de ces autorisations, mais la totalité du Programme demeure soumise à cette Licence sans prise en compte des autorisations additionnelles.

Lorsque vous transmettez une copie d'une réalisation couverte, vous pouvez à votre convenance supprimer toute autorisation additionnelle de cette copie ou de n'importe quelle partie de celle-ci. (Des autorisations additionnelles peuvent être rédigées de façon à requérir leur propre suppression dans certains cas lorsque vous modifiez la réalisation.) Vous pouvez stipuler des autorisations additionnelles dans une contribution, ajoutée par vous à une réalisation couverte, pour laquelle vous possédez ou pouvez donner les autorisations de droit d'auteur adéquates.

Nonobstant toute autre clause de cette Licence, pour une contribution que vous ajoutez à une réalisation couverte, vous pouvez (si autorisé par les détenteurs des droits de cette contribution) compléter les termes de cette Licence avec des termes :

a) Déclinant toute garantie ou limitant la responsabilité de façon différente des termes des articles 15 et 16 de cette Licence ; ou

b) Exigeant le maintien des mentions légales ou attributions d'auteur raisonnables spécifiées dans cette contribution ou dans les Mentions Légales Appropriées affichées par les réalisations qui la contiennent ; ou

c) Interdisant une représentation incorrecte de l'origine de cette contribution, ou exigeant que les versions modifiées de cette contribution soient identifiées de façon raisonnable comme étant différentes de la version originale ; ou

d) Limitant l'usage à des fins publicitaires des noms des concédants de licence ou des auteurs de la contribution ; ou

e) Refusant d'accorder des droits en vertu de la législation relative aux marques commerciales pour l'utilisation de certains noms commerciaux ou certaines marques commerciales ou marques de service ; ou

f) Exigeant l'indemnisation des concédants de licence et des auteurs de cette contribution par quiconque transmet la contribution (ou des versions modifiées de celle-ci) en assumant contractuellement la responsabilité envers le destinataire, pour toute responsabilité que ces engagements contractuels imposent directement à ces concédants de licence et auteurs.

Tous les autres termes additionnels non permissifs sont considérés comme des « restrictions supplémentaires » au sens de l'article 10. Si le Programme tel que vous l'avez reçu, ou toute partie de celui-ci, contient une mention indiquant qu'il est soumis aux termes de cette Licence accompagnée d'une stipulation qui constitue une restriction supplémentaire, vous pouvez supprimer cette stipulation. Si un document de licence contient une restriction supplémentaire mais permet la concession de licence subséquente ou la transmission selon les termes de cette Licence, vous pouvez ajouter à une réalisation couverte une contribution soumise aux termes de ce document de licence, à condition que la restriction supplémentaire ne survive pas à une telle concession de licence subséquente ou transmission.

Si vous ajoutez des termes à une réalisation couverte en accord avec cet article, vous devez inclure, dans les fichiers sources appropriés, une déclaration des termes additionnels qui s'appliquent à ces fichiers, ou une mention indiquant l'endroit où trouver les termes applicables.

Les termes additionnels, permissifs ou non permissifs, peuvent être spécifiés sous la forme d'une licence rédigée séparément, ou spécifiés comme des exceptions ; les exigences ci-dessus s'appliquent dans chacun de ces cas.

8. Résiliation.

Vous ne pouvez pas propager ou modifier une réalisation couverte autrement que dans les cas prévus expressément par cette Licence. Toute autre tentative de la propager ou la modifier est nulle et non avenue et mettra fin automatiquement à vos droits issus de cette Licence (y compris toute licence de brevet accordée selon les termes du troisième paragraphe de l'article 11).

Cependant, si vous cessez toute violation de cette Licence, votre licence concédée par un détenteur des droits particulier est rétablie (a) à titre provisoire, à moins que et jusqu'à ce que le détenteur des droits mette fin définitivement et explicitement à votre licence, et (b) de façon permanente si le détenteur des droits ne vous notifie pas de la violation par quelque moyen raisonnable que ce soit dans les soixante (60) jours après la cessation.

De plus, votre licence obtenue d'un détenteur des droits particulier est rétablie de façon permanente si le détenteur des droits vous notifie de la violation par quelque moyen raisonnable que ce soit, s'il s'agit de la première fois que vous recevez une notification de violation de cette Licence (pour une réalisation quelconque) de la part de ce détenteur des droits, et si vous remédiez à cette violation dans les 30 jours suivant votre réception de la notification.

La résiliation de vos droits prévus selon les termes de cet article n'entraîne pas la résiliation des licences pour les parties ayant reçu des copies ou des droits de votre part en vertu de cette Licence. Si vos droits ont été résiliés et n'ont pas été rétablis de façon permanente, vous n'êtes plus autorisé à recevoir de nouvelles licences pour les mêmes éléments au titre de l'article 10.

9. Acceptation non requise pour l'obtention des copies.

Vous n'avez pas l'obligation d'accepter cette Licence pour recevoir ou exécuter une copie du Programme. La propagation accessoire d'une réalisation couverte qui se produit simplement en conséquence de l'utilisation d'une transmission pair à pair pour la réception d'une copie ne nécessite pas d'acceptation. Cependant, seule cette Licence vous accorde l'autorisation de propager ou de modifier une quelconque réalisation couverte. Ces actions enfreignent le droit d'auteur si vous n'acceptez pas cette Licence. Par conséquent, en modifiant ou propageant une réalisation couverte, vous indiquez votre acceptation de cette Licence pour agir ainsi.

10. Concession de licence automatique aux destinataires subséquents.

Chaque fois que vous transmettez une réalisation couverte, le destinataire reçoit automatiquement une licence des concédants de licence d'origine pour exécuter, modifier et propager cette réalisation, selon les termes de cette Licence. Vous n'êtes pas responsable du respect de la Licence par un tiers.

Une « opération entre entités » est une opération visant à transférer le contrôle d'une organisation, ou de l'essentiel de ses actifs, ou à subdiviser une organisation ou fusionner plusieurs organisations. Si la propagation d'une réalisation couverte résulte d'une opération entre entités, chaque partie de cette opération recevant une copie de la réalisation reçoit également toutes les licences relatives à la réalisation que le prédécesseur en intérêt de cette partie avait ou pourrait donner selon les termes du paragraphe précédent, ainsi qu'un droit de possession de la Source Correspondante de cette réalisation du prédécesseur en intérêt, si ce prédécesseur en dispose ou peut l'obtenir par des efforts raisonnables.

Vous n'avez pas le droit d'imposer des restrictions supplémentaires aux droits accordés ou affirmés selon les termes de cette Licence. Par exemple, vous ne pouvez pas imposer de frais de licence, de redevance ou d'autre paiement nécessaire à l'exercice des droits accordés par cette Licence, et vous ne pouvez engager aucun litige (y compris une demande entre défendeurs ou reconventionnelle dans un procès) en alléguant qu'une quelconque revendication de brevet est transgressée par la réalisation, l'utilisation, la vente, l'offre de vente ou l'importation du Programme ou d'une quelconque partie de celui-ci.

11. Brevets.

Un « contributeur » est un détenteur des droits qui autorise l'utilisation selon les termes de cette Licence du Programme ou d'une réalisation sur laquelle le Programme est basé. La réalisation ainsi autorisée sous licence est nommée « version contributive » du contributeur.

Les « revendications de brevet essentielles » d'un contributeur sont toutes les revendications de brevet détenues ou contrôlées par le contributeur, qu'elles soient déjà acquises ou qu'elles soient acquises subséquemment, qui pourraient être enfreintes d'une manière quelconque, permises par cette Licence, pour la réalisation, l'utilisation ou la vente de sa version contributive, mais n'incluent pas les revendications qui seraient enfreintes uniquement en conséquence d'une modification ultérieure de la version contributive. Pour les besoins de cette définition, le « contrôle » inclut le droit de concéder des sous-licences de brevet d'une manière conforme aux obligations de cette Licence.

Chaque contributeur vous accorde une licence de brevet non exclusive, mondiale et libre de toute redevance selon les termes des revendications de brevet essentielles du contributeur, pour réaliser, utiliser, vendre, offrir à la vente, importer et autrement exécuter, modifier et propager les contenus de sa version contributive.

Dans les trois paragraphes suivants, une « licence de brevet » désigne tout accord ou engagement exprès, quelle que soit sa dénomination, de ne pas mettre un brevet en application (comme une autorisation expresse d'utiliser un brevet ou une renonciation à poursuivre pour violation de brevet). « Accorder » une telle licence de brevet à une partie signifie conclure un tel accord ou engagement de ne pas mettre un brevet en application contre la partie.

Si vous transmettez une réalisation couverte en sachant qu'elle repose sur une licence de brevet, et que la Source Correspondante de la réalisation n'est pas disponible à quiconque pour la copie, gratuitement et selon les termes de cette Licence, via un serveur réseau accessible au public ou d'autres moyens immédiatement accessibles, vous devez soit (1) rendre la Source Correspondante ainsi disponible, soit (2) prendre vos dispositions pour vous priver vous-même du bénéfice de la licence de brevet pour cette réalisation spécifique, soit (3) prendre vos dispositions, d'une manière conforme aux obligations de cette Licence, pour étendre la licence de brevet aux destinataires subséquents.

« En sachant qu'elle repose » signifie que vous avez effectivement connaissance que, en dehors de la licence de brevet, votre transmission de la réalisation couverte dans un pays, ou l'utilisation de la réalisation couverte par votre destinataire dans un pays, enfreindrait un ou plusieurs brevets identifiables dans ce pays que vous avez des raisons de penser valides.

Si, conformément à ou en relation avec une opération ou un accord individuel, vous transmettez ou propagez en procurant une transmission une réalisation couverte et accordez une licence de brevet à certaines parties recevant la réalisation couverte pour les autoriser à utiliser, propager, modifier ou transmettre une copie spécifique de la réalisation couverte, la licence de brevet accordée est alors étendue automatiquement à tous les destinataires de la réalisation couverte et des réalisations basées sur celle-ci.

Une licence de brevet est « discriminatoire » si elle n'inclut pas dans sa couverture, interdit l'exercice ou est conditionnée au non exercice d'un ou plusieurs des droits qui sont spécifiquement accordés selon les termes de cette Licence. Vous ne pouvez pas transmettre une réalisation couverte si vous prenez part à un accord avec un tiers ayant pour activité commerciale la distribution de logiciels, selon lequel vous effectuez un paiement au tiers en fonction de l'étendue de votre activité de transmission de la réalisation, et selon lequel le tiers accorde, à chacune des parties qui recevrait de vous la réalisation couverte, une licence de brevet discriminatoire (a) en relation avec les copies de la réalisation couverte transmise par vous (ou les copies réalisées à partir de ces copies), ou (b) principalement destinée à et en relation avec des produits ou compilations spécifiques qui contiennent la réalisation couverte, à moins que vous n'ayez conclu cet accord ou que cette licence de brevet n'ait été accordée avant le 28 mars 2007.

Aucun terme de cette Licence ne devra être interprété comme excluant ou limitant toute licence implicite ou tout autre moyen de défense en matière de contrefaçon qui vous serait autrement disponible en vertu du droit des brevets applicable.

12. Aucune renonciation de la liberté des autres.

Si des conditions vous sont imposées (que ce soit par ordonnance du tribunal, un accord ou autre) qui contredisent les conditions de cette Licence, celles-ci ne vous libèrent pas des conditions de cette Licence. Si vous ne pouvez pas transmettre une réalisation couverte de façon à satisfaire simultanément vos obligations découlant de cette Licence et toute autre obligation pertinente, vous n'êtes alors aucunement autorisé à la transmettre. Par exemple, si vous acceptez des termes qui vous obligent à percevoir une redevance pour la transmission subséquente auprès des personnes à qui vous transmettez le Programme, la seule façon qui vous permette de satisfaire à la fois ces obligations et celles de cette Licence serait de vous abstenir entièrement de transmettre le Programme.

13. Utilisation avec la Licence Publique Générale Affero GNU.

Nonobstant toute autre clause de cette Licence, vous avez l'autorisation de relier ou combiner toute réalisation couverte avec une réalisation autorisée selon les termes de la version 3 de la Licence Publique Générale Affero GNU afin de créer une seule réalisation combinée, puis de transmettre la réalisation en résultant.

Les termes de cette Licence continueront de s'appliquer à la partie qui constitue la réalisation couverte, mais les obligations spéciales de l'article 13 de la Licence Publique Générale Affero GNU concernant l'interaction sur un réseau s'appliqueront à la combinaison en tant que telle.

14. Versions révisées de cette Licence.

La Free Software Foundation se réserve le droit de publier périodiquement des mises à jour ou des nouvelles versions de la Licence Publique Générale GNU. Ces nouvelles versions seront rédigées dans le même esprit que la présente version, mais elles seront cependant susceptibles d'en modifier certains détails afin d'adresser des problèmes nouveaux.

Chaque version reçoit un numéro distinct. Si le Programme précise qu'un certain numéro de version de la Licence Publique Générale GNU ou « toute version ultérieure » s'applique à celui-ci, Vous avez le choix de suivre les termes et conditions de cette version ou de toute autre version ultérieure publiée par la Free Software Foundation.

Si le Programme ne spécifie aucun numéro de version pour la Licence Publique Générale GNU, Vous pouvez alors choisir une quelconque version publiée par la Free Software Foundation.

Si le Programme précise qu'un intermédiaire peut décider des versions futures de la Licence Publique Générale GNU qu'il est possible d'utiliser, la déclaration publique d'acceptation d'une version par cet intermédiaire vous autorise de manière permanente à choisir cette version pour le Programme.

Des versions ultérieures de la licence pourraient vous donner des autorisations additionnelles ou différentes. Cependant, votre choix de suivre une version ultérieure n'entraîne aucune obligation supplémentaire pour tout auteur ou détenteur des droits.

15. Déclaration d'absence de garantie.

AUCUNE GARANTIE N'EST FOURNIE POUR LE PROGRAMME, DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI EN VIGUEUR. SAUF MENTION ÉCRITE CONTRAIRE, LES DÉTENTEURS DE DROITS D'AUTEUR ET/OU LES TIERS FOURNISSENT LE PROGRAMME « EN L'ÉTAT », SANS AUCUNE GARANTIE EXPLICITE OU IMPLICITE, Y COMPRIS MAIS SANS Y ÊTRE LIMITÉ, LES GARANTIES DE COMMERCIALISATION OU D'ADAPTATION DANS UN BUT PARTICULIER. VOUS ASSUMEZ TOUS LES RISQUES RELIÉS À LA QUALITÉ ET À LA PERFORMANCE DU PROGRAMME. SI LE PROGRAMME EST DÉFECTUEUX, LE COÛT DE TOUTES LES RÉVISIONS, CORRECTIONS OU RÉPARATIONS NÉCESSAIRES VOUS INCOMBE.

16. Limitation de responsabilité.

SAUF LORSQU'EXPLICITEMENT PRÉVU PAR LA LOI OU ACCEPTÉ PAR ÉCRIT, NI UN TITULAIRE DE DROIT D'AUTEUR QUEL QU'IL SOIT, NI QUICONQUE AUTORISÉ À MODIFIER ET/OU À TRANSMETTRE LE PROGRAMME COMME PERMIS CI-DESSUS NE POURRA ÊTRE TENU POUR RESPONSABLE À VOTRE ÉGARD DE TOUT DOMMAGE, Y COMPRIS LES DOMMAGES-INTÉRÊTS GÉNÉRAUX OU PARTICULIERS, DOMMAGES ACCESSOIRES OU INDIRECTS RÉSULTANT DE L'UTILISATION OU DE L'INCAPACITÉ D'UTILISER LE PROGRAMME (Y COMPRIS, MAIS SANS Y ÊTRE LIMITÉ, LA PERTE OU LA CORRUPTION DE DONNÉES, UN MANQUE À GAGNER PAR VOUS OU DES TIERS, OU L'IMPOSSIBILITÉ D'UTILISER LE PROGRAMME CONJOINTEMENT AVEC UN AUTRE PROGRAMME), MÊME SI LEDIT TITULAIRE DE DROIT D'AUTEUR OU LA PARTIE CONCERNÉE A ÉTÉ AVERTI DE L'ÉVENTUALITÉ DE TELS DOMMAGES.

17. Interprétation des articles 15 et 16.

Si la déclaration d'absence de garantie et la limitation de responsabilité fournies ci-dessus ne peuvent prendre effet dans certaines juridictions en raison de leurs termes, les instances révisionnelles doivent appliquer la législation locale qui s'approche le plus d'une exclusion absolue de toute responsabilité civile en lien avec le Programme, à moins qu'une garantie ou présomption de responsabilité accompagne une copie du Programme en échange d'un paiement.

FIN DES TERMES ET CONDITIONS

Comment appliquer ces directives à vos nouveaux programmes

Si vous développez un nouveau programme et désirez qu'il soit de la plus grande utilité publique possible, la meilleure façon de procéder est d'en faire un logiciel libre que quiconque peut redistribuer et modifier selon les termes de cette Licence.

Pour ce faire, munissez le programme des avis qui suivent. Le plus sûr est de les ajouter au début de chaque fichier source pour indiquer le plus efficacement possible l'absence de toute garantie ; chaque fichier devrait aussi contenir au moins la ligne « copyright » et une indication de l'endroit où se trouve l'avis complet.

<une ligne donnant le nom du programme et une brève idée de ce qu'il fait.>
Copyright (C) <année> <nom de l'auteur>

Ce programme est un logiciel libre : vous pouvez le redistribuer et/ou le modifier selon les clauses de la Licence Publique Générale GNU, telle que publiée par la Free Software Foundation, soit la version 3 de la Licence, ou (à votre discrétion) une version ultérieure quelconque.

Ce programme est distribué dans l'espoir qu'il sera utile, mais SANS AUCUNE GARANTIE ; sans même une garantie implicite de COMMERCIALISABILITÉ ou DE CONFORMITÉ À UNE UTILISATION PARTICULIÈRE. Voir la Licence Publique Générale GNU pour plus de détails.

Vous devriez avoir reçu un exemplaire de la Licence Publique Générale GNU avec ce programme. Si ce n'est pas le cas, consultez <<http://www.gnu.org/licenses/>>.

Mentionnez également votre adresse électronique et postale.

Si le programme produit une interaction sur un terminal, assurez-vous qu'il affiche un court avis tel que celui-ci lorsqu'il se lance en mode interactif :

<programme> Copyright (C) <année> <nom de l'auteur>
Ce programme est fourni ABSOLUMENT SANS GARANTIE ; pour plus de détails, tapez « show w ».
Ceci est un logiciel libre et vous pouvez le redistribuer sous certaines conditions ; pour plus de détails, tapez « show c ».

Les commandes hypothétiques « show w » et « show c » devraient afficher les articles appropriés de la Licence Publique Générale. Bien entendu, les commandes de votre programme pourraient être différentes ; pour une interface graphique, vous pourriez utiliser une fenêtre « À propos ».

Le cas échéant, vous devriez également faire signer une décharge à votre employeur (si vous êtes programmeur) ou votre établissement scolaire, stipulant leur « renoncement aux droits » qu'ils pourraient avoir sur le programme. Pour obtenir plus d'informations à ce sujet et savoir comment appliquer la LPG GNU, consultez <<http://www.gnu.org/licenses/>>.

La Licence Publique Générale GNU ne permet pas d'inclure votre programme dans des programmes propriétaires. Si votre programme est une banque de sous-programme, il sera peut-être plus judicieux d'autoriser un lien entre les applications propriétaires de la bibliothèque. Dans ce cas, utilisez la Licence Publique Générale Limitée GNU plutôt que la présente Licence. Mais d'abord, veuillez lire
<<http://www.gnu.org/philosophy/why-not-lgpl.html>>.

EXCEPTION DE BIBLIOTHÈQUE D'EXÉCUTION GCC

Version 3.1, 31 mars 2009
Copyright (C) 2009 Free Software Foundation, Inc. <<http://fsf.org/>>

La copie et la distribution de copies textuelles de ce document sont autorisées, mais aucune modification n'est permise.

Cette Exception pour Bibliothèque d'Exécution GCC (« Exception ») constitue une autorisation supplémentaire selon les termes de l'article 7 de la Licence Publique Générale GNU, version 3 (« LPgV3 »). Elle s'applique à un fichier donné (la « Bibliothèque d'Exécution ») qui comporte un avis, placé par le détenteur des droits, stipulant que le fichier est soumis aux termes de la LPgV3 avec cette Exception.

Lorsque vous utilisez GCC pour compiler un programme, GCC peut combiner des parties de certains fichiers d'en-tête GCC et de bibliothèques d'exécution avec le programme compilé. Le but de cette Exception est de permettre la compilation (y compris propriétaire) des programmes non-compatibles avec la LPg pour l'utilisation, de cette façon, des fichiers d'en-tête et des bibliothèques d'exécution couverts par cette Exception.

0. Définitions.

Un fichier est un « Module Indépendant » s'il nécessite la Bibliothèque d'Exécution pour assurer l'exécution après un Processus de Compilation ou s'il utilise une interface fournie par la Bibliothèque d'Exécution, mais n'est pas autrement basé sur la Bibliothèque d'Exécution.

« GCC » désigne une version de la Collection de Compilateur GNU, avec ou sans modification, soumise aux termes de la version 3 (ou d'une version ultérieure spécifiée) de la Licence Publique Générale (LPg) GNU avec l'option d'utiliser toute version subséquente publiée par la FSF.

« Logiciel Compatible avec la LPg » désigne un logiciel dont les conditions de propagation, de modification et d'utilisation permettraient la combinaison avec GCC en accord avec la licence de GCC.

« Code Cible » se rapporte au produit de tout compilateur pour une architecture de processeur cible réelle ou virtuelle, sous une forme exécutable ou adaptée pour l'accès par un assembleur, un chargeur, un éditeur de liens et/ou une phase d'exécution. Nonobstant ceci, le Code Cible n'inclut pas de données dans les formats utilisés comme représentation intermédiaire du compilateur, ou utilisés pour produire une représentation intermédiaire du compilateur.

Le « Processus de Compilation » transforme le code entièrement représenté en langages non-intermédiaires conçus pour le code écrit par un humain, et/ou en code à octets Machine Virtuelle Java, dans le Code Cible. Ainsi, par exemple, l'utilisation de préprocesseurs et générateurs de code source ne doit pas être considérée comme faisant partie du Processus de Compilation, car il serait possible de croire que le Processus de Compilation démarre à la suite des préprocesseurs ou générateurs.

Un Processus de Compilation est « Éligible » s'il est réalisé en utilisant GCC, seul ou avec d'autres logiciels compatibles avec la LPg, ou s'il est réalisé en n'utilisant aucune réalisation basée sur GCC. Par exemple, l'utilisation d'un logiciel non-compatible avec la LPg pour optimiser toute représentation intermédiaire de GCC ne se qualifierait pas comme Processus de Compilation Éligible.

1. Concession d'autorisation additionnelle.

Vous avez l'autorisation de propager une réalisation du Code Cible créée en combinant la Bibliothèque d'Exécution avec des Modules Indépendants, même si une telle propagation pourrait autrement enfreindre les termes de la LPgV3, à condition que le Code Cible soit généré par des Processus de Compilation Éligibles.

Vous pouvez ensuite transmettre une telle combinaison selon les termes de votre choix, en conformité avec la concession de licence des Modules Indépendants.

2. Aucun affaiblissement du copyleft GCC.

La disponibilité de cette Exception n'implique aucune présomption générale qu'un logiciel tiers ne sera pas affecté par les exigences de copyleft de la licence de GCC.

■ À propos de glibc, libmtp, libusb, libusb-compat, DirectFB, SaWMAn, Qt

LICENCE PUBLIQUE GÉNÉRALE LIMITÉE GNU
Version 2.1, février 1999

Copyright (C) 1991, 1999 Free Software Foundation, Inc.
59 Temple Place, Suite 330, Boston, MA 02111-1307 USA

La copie et la distribution de copies textuelles de ce document sont autorisées, mais aucune modification n'est permise.

(Ceci est la première version publiée de la GPL Limitée. Elle joue aussi le rôle de successeur de la Licence Publique Générale GNU pour les bibliothèques, version 2, d'où le numéro de version 2.1.)

Préambule

Les licences d'utilisation de la plupart des logiciels sont conçues de sorte à empêcher toute liberté de partage ou de modification par l'utilisateur. À l'inverse, les Licences Publiques Générales (General Public License) GNU sont destinées à garantir la liberté de partager et de modifier les logiciels libres, et d'assurer que ces logiciels sont effectivement accessibles librement à tout utilisateur.

Cette licence, la Licence Publique Générale Limitée, s'applique à certains progiciels (habituellement des bibliothèques) de la Free Software Foundation, et autres auteurs décidant d'y recourir. Vous pouvez vous aussi y recourir, mais nous vous recommandons de déterminer avec soin laquelle des deux licences, celle-ci ou la Licence Publique Générale ordinaire convient au mieux à votre situation, en vous fondant sur les explications données ci-dessous.

Un logiciel « libre » réfre à la liberté de son utilisation, pas à sa gratuité. Nos Licences Publiques Générales sont conçues pour vous garantir la liberté de distribution de copies des logiciels, gratuitement ou non, de réception ou d'obtention du code source, de modification des logiciels ou de l'utilisation de ses éléments dans de nouveaux programmes libres, et pour vous informer que vous possédez bien cette liberté.

Afin de garantir ces droits, nous devons inclure des restrictions interdisant aux distributeurs de vous les refuser ou de vous demander d'y renoncer. Ces restrictions vous imposent en retour certaines obligations si vous distribuez ou modifiez des copies de la bibliothèque.

Ainsi, si vous distribuez, gratuitement ou non, des copies de la bibliothèque, vous devez transmettre aux destinataires tous les droits que nous vous avons donnés. Vous devez faire en sorte que ceux-ci aussi puissent recevoir ou obtenir le code source. Si vous liez un autre code à la bibliothèque, vous devez fournir les fichiers objets complets aux destinataires, de sorte qu'ils puissent les relier à la bibliothèque après l'avoir modifiée et recompilée. Vous devez en outre leur remettre cette Licence de sorte qu'ils puissent prendre connaissance de leurs droits.

Nous protégeons vos droits de deux façons : d'abord nous obtenons le copyright de la bibliothèque, ensuite nous vous remettons cette Licence qui vous autorise légalement à copier, distribuer et/ou modifier cette bibliothèque.

En vue de protéger chaque distributeur, nous tenons à être absolument clairs sur le fait que cette bibliothèque libre ne s'accompagne d'aucune garantie. En outre, si un tiers modifie puis redistribue la bibliothèque, tous ceux qui en recevront une copie doivent savoir qu'il ne s'agit pas de la version originale, de sorte que tout problème créé par ce tiers n'entache pas la réputation de l'auteur du logiciel d'origine.

Enfin, tout programme libre est sans cesse menacé par des dépôts de brevets. Nous souhaitons à tout prix éviter qu'une société puisse déposer un brevet sur un logiciel libre, et restreigne de ce fait les utilisateurs. Par conséquent, nous exigeons que tout dépôt de brevet accordé à une version de la bibliothèque doit garantir la liberté d'utilisation totale telle qu'exposée dans la présente licence.

La plupart des logiciels du projet GNU, y compris certaines bibliothèques, sont couverts par la Licence Publique Générale ordinaire. La présente licence, la Licence Publique Générale GNU Limitée, concerne certaines bibliothèques particulières, et diffère beaucoup de la Licence Publique Générale ordinaire. Nous couvrons par la présente licence certaines bibliothèques afin de permettre de les lier à des programmes non libres.

Quand un programme est lié à une bibliothèque, que ce soit de manière statique ou par l'utilisation d'une bibliothèque partagée, l'ensemble forme légalement parlant un travail combiné, dérivé de la bibliothèque originale. C'est pourquoi la Licence Publique Générale ordinaire n'autorise une telle édition de liens que si l'ensemble qui en résulte satisfait à ses critères de liberté. La Licence Publique Générale Limitée est plus permissive quant aux critères que doit remplir un code lié avec la bibliothèque en question.

Nous qualifions cette licence de « Limitée » car les garanties de liberté qu'elle apporte à l'utilisateur sont limitées par rapport à celles de la Licence Publique Générale ordinaire. Elle limite également les avantages que peuvent acquérir d'autres développeurs de logiciels libres dans la concurrence avec les programmes non libres. Ces inconvénients sont la raison pour laquelle nous recourons à la Licence Publique Générale ordinaire pour de nombreuses bibliothèques. Cependant, la Licence Limitée est préférable dans certaines circonstances particulières.

Ainsi, il se peut qu'en de rares occasions, le besoin se fasse ressentir de promouvoir du mieux possible l'utilisation d'une certaine bibliothèque, afin qu'elle devienne un standard de fait. Pour atteindre un tel but, il est nécessaire d'autoriser des programmes non libres à utiliser cette bibliothèque. Un cas plus fréquemment rencontré est celui où une bibliothèque libre remplit la même fonction que des bibliothèques non libres très répandues. Dans ce cas, il n'y a que peu à gagner à limiter la bibliothèque libre aux logiciels libres, et on utilisera la Licence Publique Générale Limitée.

Dans d'autres cas, donner l'autorisation d'utiliser une bibliothèque particulière dans des programmes non libres permet à plus de personnes d'utiliser une grande quantité de logiciels libres. Par exemple, l'autorisation de recourir à la bibliothèque GNU pour le langage C dans des programmes non libres permet à un plus grand nombre de personnes d'utiliser l'ensemble du système d'exploitation GNU, ainsi que sa variante GNU/Linux. Bien que la Licence Publique Générale Limitée limite la liberté des utilisateurs, elle assure que l'utilisateur d'un programme lié à la Bibliothèque dispose de la liberté et des moyens d'exécuter ce programme à l'aide d'une version modifiée de la Bibliothèque. Les dispositions précises et les conditions de copie, de distribution et de modification de nos logiciels sont les suivantes : Accordez une attention toute particulière à la différence entre une « réalisation basée sur la bibliothèque » et une « réalisation ayant recours à la bibliothèque ». La première renferme du code dérivé de la bibliothèque, alors que la deuxième doit être combinée à la bibliothèque pour être exécutée.

LICENCE PUBLIQUE GÉNÉRALE LIMITÉE GNU STIPULATIONS ET CONDITIONS RELATIVES À LA COPIE, LA DISTRIBUTION ET LA MODIFICATION

0. La présente Licence s'applique à toute bibliothèque logicielle ou tout autre programme où figure un avis, placé par le détenteur des droits, stipulant que l'oeuvre logicielle peut être distribuée selon les termes de la présente Licence Publique Générale Limitée (également appelée « cette Licence »). Tout licencié est désigné ci-après par le terme « Vous ».

Une « bibliothèque » signifie une collection de fonctions et/ou de données logicielles préparées de manière à être liées judicieusement à des programmes d'application (qui utilisent certaines des fonctions et des données) dans le but de former des programmes exécutables.

Ci-dessous, le terme « Bibliothèque » se rapporte à toute bibliothèque ou oeuvre logicielle distribuée selon les présents termes. Une « réalisation basée sur la Bibliothèque » signifie soit la Bibliothèque elle-même ou toute réalisation qui en est dérivée selon la loi sur les droits d'auteur, c'est-à-dire toute réalisation reproduisant la Bibliothèque ou une partie de celle-ci, à l'identique ou bien de façon modifiée, ou traduite dans une autre langue. (La traduction est considérée sans limitation comme étant une « modification »).

Le « code source » d'une réalisation désigne la forme de cet ouvrage sous laquelle les modifications sont les plus aisées. Pour une bibliothèque, le code source complet signifie la totalité du code source de tous les modules la composant, de même que tout fichier de définition associé, ainsi que les scripts utilisés pour effectuer la compilation et l'installation de la Bibliothèque.

Les activités autres que la copie, la distribution et la modification ne sont pas couvertes par la présente Licence et sortent de son cadre. L'exécution d'un programme à l'aide de la Bibliothèque n'est restreinte d'aucune manière, et les données issues de ce programme ne sont couvertes que si leur contenu constitue une réalisation basée sur la Bibliothèque (indépendamment du fait d'avoir utilisé la Bibliothèque dans un outil ayant servi à écrire la réalisation). Tout dépend de ce que la Bibliothèque et le programme qui y recourt sont censés produire.

1. Vous pouvez copier et distribuer des copies conformes de l'intégralité du code source de la Bibliothèque, tel que Vous l'avez reçu, sur n'importe quel support, à condition de placer de façon bien visible sur chaque copie un avis de droit d'auteur approprié et une clause de non-garantie, de ne modifier aucune des stipulations référant à la présente Licence et référant à l'absence de toute garantie, et de fournir avec toute copie de la Bibliothèque un exemplaire de la Licence. Vous pouvez demander une rétribution financière pour la transmission de la copie et demeurez libre de proposer une garantie assurée par vos soins, moyennant finances.
2. Vous pouvez modifier votre copie ou vos copies de la Bibliothèque ou toute partie de celle-ci, créant ainsi une réalisation basée sur la Bibliothèque, et copier et distribuer ces modifications ou cette réalisation selon les termes de l'article 1 ci-dessus, à condition de Vous conformer également à toutes les conditions suivantes :
 - a) La réalisation dérivée doit être elle-même une bibliothèque logicielle.
 - b) Vous devez faire stipuler clairement dans les fichiers modifiés que vous les avez modifiés, ainsi que la date à laquelle toute modification a été effectuée.
 - c) Vous devez distribuer à quiconque et sans frais l'ensemble de la réalisation sous les termes de la présente Licence.
 - d) Si une fonctionnalité de la Bibliothèque modifiée se réfère à une fonction ou à une table de données devant être fournies par un programme d'application ayant recours à la fonctionnalité en question, sans pour cela utiliser d'argument lors de l'appel de cette dernière, vous devez agir au mieux pour assurer que la fonctionnalité fonctionne et remplisse ceux de ses buts qui ont encore un sens lorsqu'une application ne fournit pas la fonction ou les données auxquelles la Bibliothèque se réfère.
(Par exemple, si une fonction d'une bibliothèque calcule des racines carrées, elle a un but absolument bien défini, indépendamment de l'application. Par conséquent, l'alinéa 2d exige que toute fonction fournie par l'application ou toute table de données utilisée par cette fonction soient optionnelles : si l'application ne les fournit pas, la fonction de calcul de racines carrées doit toujours pouvoir calculer des racines carrées.)

Toutes ces conditions s'appliquent à l'ensemble de la réalisation modifiée. Si des éléments identifiables de cette réalisation ne sont pas dérivés de la Bibliothèque et peuvent être légitimement considérés comme indépendants et séparés, la présente Licence, et ses termes, ne s'appliquent pas à ces éléments lorsque Vous les distribuez séparément. Mais, si Vous distribuez ces mêmes éléments au sein d'une réalisation qui, par ailleurs, est basée sur la Bibliothèque, cette Licence s'étend alors à l'ensemble de la réalisation, et les autorisations pour les autres licenciés s'élargissent à la réalisation entière, et donc, à chacune de ses parties individuelles, indépendamment de l'auteur. Cet article n'a pas pour but de s'approprier ou de contester vos droits sur un travail entièrement réalisé par Vous, mais plutôt d'ouvrir droit à un contrôle de la libre distribution de tout travail dérivé ou collectif basé sur la Bibliothèque. En outre, toute aggrégation avec la Bibliothèque d'une autre réalisation, non basée sur la Bibliothèque, (ou avec une réalisation dérivée de cette dernière), effectuée sur un support de stockage ou de distribution, ne fait pas tomber cette autre réalisation sous le contrôle de la Licence.

3. Vous pouvez opter pour la Licence Publique Générale GNU ordinaire au lieu de cette Licence pour protéger une copie donnée de la Bibliothèque. Pour ce faire, il vous faut modifier tous les avis se référant à la présente Licence, pour qu'elles se réfèrent à la version 2 de la Licence Publique Générale GNU ordinaire plutôt qu'à celle-ci. (En cas de parution d'une version ultérieure à la version 2 de la Licence Publique Générale GNU, vous pouvez alors spécifier cette autre version si vous le désirez). Ne procédez en aucun cas à toute autre modification de ces avis. Une fois que cette modification a été effectuée dans une copie donnée, elle est irréversible pour cette copie, de sorte que la Licence Publique Générale ordinaire s'applique à toutes les copies ultérieures et à toutes les réalisations qui en dériveront.

Cette option est intéressante en cas de copie d'une portion du code de la Bibliothèque dans un programme n'étant pas lui-même une bibliothèque.

4. Vous pouvez copier et distribuer la Bibliothèque (ou une portion ou tout dérivé selon les termes de l'article 2) sous forme de code objet ou exécutable, selon les termes des articles 1 et 2 ci-dessus, à condition de fournir le code source complet sous une forme ordinaire, distribué selon les termes des articles 1 et 2 ci-dessus, sur un support habituellement utilisé pour l'échange de logiciels.

Si la distribution du code objet consiste à offrir un accès permettant une copie depuis un endroit particulier, l'offre d'un accès équivalent pour se procurer le code source au même endroit est considéré comme une distribution de ce code source, même si l'utilisateur choisit de ne pas profiter de cette offre.

5. On appelle « réalisation ayant recours à la bibliothèque » tout programme qui n'est dérivé d'aucune partie de la Bibliothèque, mais qui est conçu dans le but de fonctionner avec cette dernière par compilation ou par lien. Une telle réalisation, prise isolément, ne constitue pas un dérivatif de la Bibliothèque, et celle-ci sort donc du cadre de la présente Licence.

Cependant, lier une « réalisation ayant recours à la bibliothèque » à cette dernière produit un exécutable qui est dérivé de la Bibliothèque (puisqu'il en contient des portions), et non plus une « réalisation ayant recours à la bibliothèque ». Cet exécutable est donc couvert par la présente Licence.

L'article 6 énonce les conditions de distribution de tels exécutables.

Dans le cas où une « réalisation ayant recours à la Bibliothèque » utilise des portions d'un fichier bibliographique inclus dans cette Bibliothèque, le code objet qui en résulte pourrait être une réalisation dérivée de la Bibliothèque, même si le code source ne l'est pas. Cette précision prend toute son importance si on peut lier la réalisation sans la Bibliothèque, ou si la réalisation est elle-même une bibliothèque. Le seuil à partir duquel cela prend effet n'est pas exactement défini par la loi.

Si un tel fichier objet n'utilise que des paramètres numériques, les représentations des structures de données et ce par quoi elles sont lues ou modifiées, ainsi que de petites instructions macros ou fonctions incorporées (de dix lignes de longueur maximum), alors l'utilisation du fichier objet est libre, qu'il soit ou non, légalement parlant, une réalisation dérivée. (Les fichiers exécutables renfermant ce code objet et des portions de la Bibliothèque restent, eux, soumis à l'article 6).

Sinon, si la réalisation est dérivée de la Bibliothèque, vous pouvez distribuer son code objet selon les conditions de l'article 6. Tout fichier exécutable renfermant cette réalisation est lui aussi soumis à l'article 6, qu'il soit ou non directement lié à la Bibliothèque elle-même.

6. Ceci constituant une exception aux articles ci-dessus, vous pouvez également combiner ou lier une « réalisation ayant recours à la Bibliothèque » à cette dernière en vue de produire une réalisation contenant des parties de la Bibliothèque, et distribuer cette réalisation sous les conditions de votre choix, pourvu qu'elles autorisent la modification de cette réalisation pour utilisation personnelle, ainsi que l'ingénierie inverse en vue de déboguer ces modifications.

Vous devez fournir avec chaque copie de réalisation un avis bien visible déclarant que la Bibliothèque a été utilisée dans son élaboration, et que la Bibliothèque et son utilisation sont couvertes par la présente Licence. Vous devez également fournir une copie de la présente Licence. Si la réalisation, lors de son exécution, affiche des avis de droits d'auteur, vous devez alors y inclure les droits d'auteur de la Bibliothèque, ainsi qu'une référence expliquant à l'utilisateur où il pourra trouver une copie de la présente Licence. Vous devez également effectuer l'un des points suivants :

- a) Accompanyer la réalisation de l'intégralité du code source de la Bibliothèque, sous forme ordinaire, ainsi que toute modification éventuelle apportée à la réalisation (qui doit être distribuée selon les termes des articles 1 et 2) ; et, si la réalisation est un programme exécutable lié à la Bibliothèque, il vous faut proposer également, sous forme ordinaire, l'ensemble de la « réalisation ayant recours à la Bibliothèque », comme code source ou objet, de telle sorte que l'utilisateur puisse modifier la Bibliothèque et effectuer de nouveau l'édition de liens, afin de produire un programme exécutable modifié, renfermant une version modifiée de la Bibliothèque. (Il est entendu qu'un utilisateur modifiant le contenu des fichiers de définitions de la Bibliothèque n'est pas forcément à même de recompiler l'application en vue de l'utilisation de la version modifiée des définitions.)
- b) Utiliser un mécanisme de partage de bibliothèques approprié pour l'édition de liens avec la Bibliothèque. Un mécanisme approprié est un mécanisme qui, premièrement, utilise une copie de la bibliothèque déjà présente sur le système de l'utilisateur, plutôt que de copier des fonctions de la bibliothèque au sein de l'exécutable, et deuxièmement, fonctionnera correctement avec une version modifiée de la bibliothèque, si l'utilisateur en installe une, tant que la version modifiée sera compatible avec la version qui a servi à la réalisation du travail.
- c) Accompanyer la réalisation d'une offre écrite, valable pendant au moins trois ans, proposant de distribuer à cet utilisateur les éléments spécifiés à l'alinéa 6a ci-dessus, à un tarif n'excédant pas le coût de la distribution de la copie.
- d) Accompanyer la distribution la réalisation avec l'accès à une copie située à un endroit désigné ou l'accompagner d'un accès équivalent à une copie des objets spécifiés ci-dessus, depuis ce même endroit.
- e) Vous assurer que l'utilisateur a déjà reçu une copie de cette documentation, ou que vous la lui avez déjà envoyée.

Pour un programme exécutable, la forme requise de la « réalisation ayant recours à la Bibliothèque » doit inclure toute donnée et tout utilitaire nécessaires à la reproduction de l'exécutable. Toutefois, l'environnement standard de développement du système d'exploitation mis en oeuvre (source ou binaire), tel le compilateur et le noyau, constitue une exception, sauf si cet élément est diffusé en même temps que le programme exécutable. Il est possible que cette condition contredise les restrictions apportées par les licences d'autres bibliothèques propriétaires qui d'ordinaire n'accompagnent pas le système d'exploitation. Une telle contradiction signifie que Vous ne pouvez utiliser à la fois ces dernières et la Bibliothèque au sein d'un programme exécutable que Vous distribuez.

7. Vous pouvez incorporer au sein d'une même bibliothèque des fonctionnalités fondées sur la Bibliothèque, qui forment un travail fondé sur cette dernière, avec des fonctionnalités issues d'autres bibliothèques, non couvertes par la présente Licence, et distribuer la bibliothèque combinée, si la distribution séparée de la réalisation basée sur la Bibliothèque et les autres fonctionnalités est autorisée, et si vous vous acquittez des deux obligations suivantes :

- a) Accompanyer la bibliothèque combinée d'une copie de la même réalisation basée sur la Bibliothèque, non combinée aux fonctionnalités d'autres bibliothèques. Ceci doit être distribué selon les conditions des articles ci-dessus.
- b) Ajouter à la bibliothèque combinée un avis bien visible déclarant qu'une partie de la réalisation est basée sur la Bibliothèque, et expliquant où trouver la version non combinée de cette même réalisation.

8. Vous ne pouvez copier, modifier, céder, lier ni distribuer la Bibliothèque de toute autre manière que celle autorisée par cette Licence. Toute tentative non autorisée de copie, modification, cession, liaison ou distribution, annule immédiatement le droit d'utilisation de la Bibliothèque sous cette Licence. Toutefois, les tiers ayant reçu de Vous des copies ou le droit d'utiliser ces copies continueront à bénéficier de leur droit d'utilisation tant qu'ils respecteront pleinement les conditions de la Licence.

9. Vous n'êtes pas obligé d'accepter cette Licence puisque Vous ne l'avez pas signée. Cependant, aucun autre document ne Vous autorise à modifier ou distribuer la Bibliothèque ou toute réalisation dérivée. Ce genre d'action est interdit par la loi si Vous n'acceptez pas les termes de la Licence. Par conséquent, en modifiant ou en distribuant la Bibliothèque (ou toute réalisation basée sur celle-ci), Vous acceptez implicitement tous les termes et conditions de cette Licence concernant la copie, la distribution ou la modification de la Bibliothèque ou de réalisations effectuées à partir de celle-ci.

10. Toute distribution de la Bibliothèque (ou de toute réalisation dérivée) suppose l'envoi simultané d'une licence du concédant de licence d'origine autorisant la copie, la distribution, la liaison ou la modification de la Bibliothèque, aux termes et conditions de la Licence. Vous n'avez pas le droit d'imposer de restrictions supplémentaires aux droits transmis au destinataire par la présente. Vous n'êtes pas responsable du respect de la Licence par un tiers.
11. Si, à la suite d'une décision de la cour, d'une plainte en contrefaçon ou pour toute autre raison (liée ou non à la contrefaçon), des conditions Vous sont imposées (que ce soit par injonction, accord amiable ou autre) qui se révèlent incompatibles avec les termes de la présente Licence, Vous n'êtes pas pour autant déchargé des obligations liées à celle-ci. Si Vous est impossible d'effectuer la distribution en conciliant vos obligations légales ou autres avec les conditions de cette Licence, Vous ne pouvez alors en aucun cas distribuer la Bibliothèque. Ainsi, si un brevet ne permet pas la redistribution hors-droits de la Bibliothèque par les tiers ayant obtenu directement ou indirectement une copie par Vous, la seule façon de concilier à la fois le brevet et cette présente Licence est de s'abstenir totalement de distribuer la Bibliothèque.

Si une partie quelconque de cet article est invalidée ou inapplicable pour quelle que soit la raison, le reste de l'article reste d'application et l'intégralité de l'article s'applique en toute autre circonstance.

Le présent article n'a pas pour but de Vous pousser à enfreindre des droits ou des dispositions légales ni à en contester la validité ; son seul objectif est de protéger l'intégrité du système de distribution du logiciel libre, qui est mis en application par les licences publiques. De nombreuses personnes ont généreusement contribué à la large gamme de logiciels distribués de cette façon en toute confiance de la poursuite en ces termes du système ; il appartient à chaque auteur/donateur de décider de diffuser ses logiciels selon les critères de son choix et ce choix ne peut pas lui être imposé par un licencié. Cet article est destiné à clarifier sans équivoque ce qui constitue une conséquence du reste de cette Licence.

12. Si la distribution et/ou l'utilisation de la Bibliothèque est limitée dans certains pays par des brevets ou des droits sur des interfaces, le détenteur original des droits qui place la Bibliothèque sous Licence peut ajouter explicitement une clause de limitation géographique excluant ces pays, de sorte que la distribution ne soit permise que dans les pays ou entre pays non exclus. Cette clause devient alors une partie intégrante de la Licence.
13. La Free Software Foundation se réserve le droit de publier périodiquement des mises à jour ou des nouvelles versions de la Licence Publique Générale Limitée. Ces nouvelles versions seront rédigées dans le même esprit que la présente version, mais elles seront cependant susceptibles d'en modifier certains détails afin d'adresser des problèmes nouveaux.

Chaque version reçoit un numéro distinct. Si la Bibliothèque précise un numéro de version de cette Licence auquel elle se rapporte, et « toute version ultérieure », Vous avez le choix de suivre les termes et conditions de cette version ou de toute autre version ultérieure publiée par la Free Software Foundation. Si la Bibliothèque ne spécifie aucun numéro de version, Vous pouvez alors choisir une quelconque version publiée par la Free Software Foundation.

14. Si Vous désirez incorporer des éléments de la Bibliothèque dans des programmes libres dont les conditions de distribution sont incompatibles avec celles-ci, contactez l'auteur par écrit en vue d'obtenir son autorisation. En ce qui concerne les logiciels déposés par la Free Software Foundation, écrivez-nous : une exception est parfois accordée. Notre décision sera basée sur notre volonté de préserver le statut de liberté de tous les dérivés de notre logiciel libre et celle de promouvoir le partage et la réutilisation du logiciel en général.

AUCUNE GARANTIE

15. PUISQUE L'UTILISATION DE CETTE BIBLIOTHÈQUE EST LIBRE ET GRATUITE, AUCUNE GARANTIE N'EST FOURNIE POUR ELLE, DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI EN VIGUEUR. SAUF MENTION ÉCRITE CONTRAIRE, LES DÉTENTEURS DE DROITS D'AUTEUR ET/OU LES TIERS FOURNISSENT LA BIBLIOTHÈQUE EN L'ÉTAT, SANS AUCUNE GARANTIE EXPLICITE OU IMPLICITE, Y COMPRIS MAIS SANS Y ÊTRE LIMITÉ, LES GARANTIES DE COMMERCIALISATION OU D'ADAPTATION DANS UN BUT PARTICULIER. VOUS ASSUMEZ TOUS LES RISQUES QUANT À LA QUALITÉ ET À LA PERFORMANCE DE LA BIBLIOTHÈQUE. SI LA BIBLIOTHÈQUE EST DÉFECTUEUSE, LE COÛT DE TOUTES LES RÉVISIONS, CORRECTIONS OU RÉPARATIONS NÉCESSAIRES VOUS INCOMBE.
16. SAUF LORSQU'EXPLICITEMENT PRÉVU PAR LA LOI OU ACCEPTÉ PAR ÉCRIT, NI UN TITULAIRE DE DROIT D'AUTEUR QUEL QU'IL SOIT, NI QUICONQUE AUTORISÉ À MODIFIER ET/OU À RÉDISTRIBUER LA BIBLIOTHÈQUE COMME PERMIS CI-DESSUS NE POURRA ÊTRE TENU POUR RESPONSABLE À VOTRE ÉGARD DE TOUT DOMMAGE, Y COMPRIS DOMMAGES-INTÉRÊTS GÉNÉRAUX OU PARTICULIERS, DOMMAGES ACCESSOIRES OU INDIRECTS RÉSULTANT DE L'UTILISATION OU DE L'INCAPACITÉ D'UTILISER LA BIBLIOTHÈQUE (Y COMPRIS, MAIS SANS Y ÊTRE LIMITÉ, LA PERTE OU LA CORRUPTION DE DONNÉES, UN MANQUE À GAGNER PAR VOUS OU DES TIERS, OU L'IMPOSSIBILITÉ D'UTILISER LA BIBLIOTHÈQUE CONJOINTEMENT AVEC UN AUTRE LOGICIEL), MÊME SI LEDIT TITULAIRE DU DROIT D'AUTEUR OU LA PARTIE CONCERNÉE A ÉTÉ AVERTIE DE L'ÉVENTUALITÉ DE TELS DOMMAGES.

FIN DES TERMES ET CONDITIONS

Comment appliquer ces directives à vos nouvelles bibliothèques

Si vous développez une nouvelle bibliothèque et désirez qu'elle soit de la plus grande utilité publique possible, la meilleure façon de procéder est d'en faire un logiciel libre que quiconque peut redistribuer et modifier selon les termes de cette Licence. Vous pouvez y parvenir en autorisant la redistribution selon les présentes clauses (ou selon les clauses de la Licence Publique Générale ordinaire). Pour cela, insérez les avis suivants dans la bibliothèque. Le plus sûr est de les ajouter au début de chaque fichier source pour véhiculer le plus efficacement possible l'absence de toute garantie ; chaque fichier devrait aussi contenir au moins la ligne « copyright » et une indication de l'endroit où se trouve l'avis complet.

<une ligne mentionnant le nom de la bibliothèque ainsi que quelques mots sur sa fonction.>

Copyright (C) <année> <nom de l'auteur>

Cette bibliothèque est un logiciel libre ; vous pouvez la redistribuer et/ou la modifier selon les clauses de la Licence Publique Générale Limitée GNU, telle que publiée par la Free Software Foundation ; soit la version 2 de la Licence, ou (à votre discrétion) une version ultérieure quelconque.

Cette bibliothèque est distribuée dans l'espoir qu'elle sera utile, mais SANS AUCUNE GARANTIE ; sans même une garantie implicite de COMMERCIALISABILITÉ ou DE CONFORMITÉ À UNE UTILISATION PARTICULIÈRE. Voir la Licence Publique Générale Limitée GNU pour plus de détails.

Vous devriez avoir reçu un exemplaire de la Licence Publique Générale Limitée GNU avec ce programme ; si ce n'est pas le cas, écrivez à la Free Software Foundation Inc., 59 Temple Place, Suite 330, Boston, MA 02111-1307 USA

Mentionnez également votre adresse électronique et postale.

Le cas échéant, vous devriez également faire signer une décharge à votre employeur (si vous êtes programmeur) ou à votre établissement scolaire, stipulant leur renoncement aux droits qu'ils pourraient avoir sur la bibliothèque : Voici un exemple (il convient de changer les noms) :

Yoyodyne, Inc., déclare par la présente ne pas revendiquer de droits d'auteur de la bibliothèque « Frob » (une bibliothèque destinée à triturer les boutons), écrite par Jean-Jacques Lefouineur.

<signature de Ma Niat>, 1er avril 1990

Ma Niat, Président du Vice

Voilà tout !

■ À propos de Live555, procps (ps, top), libavformat, libavutil, libavcodec, zziplib

LICENCE PUBLIQUE GÉNÉRALE POUR BIBLIOTHÈQUES GNU
Version 2, juin 1991

Copyright (C) 1991 Free Software Foundation, Inc.
51 Franklin St, Fifth Floor, Boston, MA 02110-1301, USA

La copie et la distribution de copies textuelles de ce document sont autorisées, mais aucune modification n'est permise.
(Ceci est la première version publiée de la GPL bibliothèque. Elle porte le numéro 2, car elle va de pair avec la version 2 de la GPL ordinaire.)

Préambule

Les licences d'utilisation de la plupart des logiciels sont conçues de sorte à empêcher toute liberté de partage ou de modification par l'utilisateur. À l'inverse, les Licences Publiques Générales (General Public License) GNU sont destinées à garantir la liberté de partager et de modifier les logiciels libres, et d'assurer que ces logiciels sont effectivement accessibles librement à tout utilisateur.

Cette licence, la Licence Publique Générale pour Bibliothèques, s'applique à certains programmes de la Free Software Foundation, et à toutes autres bibliothèques déterminées par l'auteur. Vous pouvez aussi les appliquer à vos propres bibliothèques. Un logiciel « libre » réfère à la liberté de son utilisation, pas à sa gratuité. Nos Licences Publiques Générales sont conçues pour vous garantir la liberté de distribution de copies des logiciels, gratuitement ou non, de réception ou d'obtention du code source, de modification des logiciels ou de l'utilisation de ses éléments dans de nouveaux programmes libres, et pour vous informer que vous possédez bien cette liberté.

Afin de garantir ces droits, nous avons dû introduire des restrictions interdisant à quiconque de vous les refuser ou de vous demander d'y renoncer. Ces restrictions vous imposent en retour certaines obligations si vous distribuez ou modifiez des copies de la bibliothèque. Ainsi, si vous distribuez, gratuitement ou non, des copies de la bibliothèque, vous devez transmettre aux destinataires tous les droits que nous vous avons donnés. Vous devez faire en sorte que ceux-ci aussi puissent recevoir ou obtenir le code source. Si vous liez un programme à la bibliothèque, vous devez fournir les fichiers objets complets aux destinataires, de sorte qu'ils puissent les relier à la bibliothèque après l'avoir modifiée et recompilée. Vous devez en outre leur remettre cette Licence de sorte qu'ils puissent prendre connaissance de leurs droits.

Nous protégeons vos droits de deux façons : d'abord par le copyright de la bibliothèque, ensuite par la remise de cette Licence qui vous autorise légalement à copier, distribuer et/ou modifier cette bibliothèque.

De plus, pour protéger chaque distributeur, nous stipulons sans équivoque que la bibliothèque concernée ne fait l'objet d'aucune garantie. Si un tiers modifie la bibliothèque puis la redistribue, tous ceux qui en recevront une copie doivent savoir qu'il ne s'agit pas de la version originale, de sorte que tout problème créé par ce tiers n'entache pas la réputation des auteurs de la bibliothèque d'origine.

Enfin, tout logiciel libre est sans cesse menacé par des dépôts de brevets. Nous souhaitons à tout prix éviter que des sociétés distribuant des logiciels libres déposent des brevets sur ces logiciels libres et que ceux-ci deviennent de fait des logiciels propriétaires. Pour éviter cela, nous stipulons bien que tout dépôt éventuel de brevet doit accorder expressément à tout un chacun le libre usage de la réalisation.

La plupart des logiciels du projet GNU, y compris certaines bibliothèques, sont couverts par la Licence Publique Générale GNU ordinaire, élaborée pour les programmes utilitaires. Cette licence, la Licence Publique Générale pour Bibliothèques GNU, s'applique à certaines bibliothèques déterminées. Cette licence diffère beaucoup de la Licence Publique Générale ordinaire ; assurez-vous donc de la lire intégralement et ne présumez jamais pour quel aspect que ce soit, que les deux licences sont identiques. Nous avons élaboré une licence publique spécifiquement pour certaines bibliothèques, car la distinction que nous faisons entre une modification d'un programme ou un ajout à un programme et sa simple utilisation n'est pas claire. Lier un programme à une bibliothèque, sans modification de celle-ci, est quelque part une simple utilisation de la bibliothèque et est comparable à une exécution de logiciel utilitaire ou d'application. Toutefois, au sens textuel et légal, le programme exécutable lié est une réalisation combinée, qui dérive de la bibliothèque d'origine, et la Licence Publique Générale ordinaire la reconnaît comme telle.

En raison de cette distinction floue, l'utilisation de la Licence Publique Générale ordinaire pour les bibliothèques ne favorisait pas de façon efficace le partage de logiciels, car la plupart des développeurs ne recouraient pas aux bibliothèques. Nous en avons conclu que des conditions moins strictes permettraient de promouvoir plus efficacement le partage. Toutefois, la liaison sans restriction des logiciels non libres priverait les utilisateurs de ces logiciels de tout bénéfice du statut libre des bibliothèques. La Licence Publique Générale pour Bibliothèques est destinée à permettre aux développeurs de programmes non libres d'utiliser les bibliothèques libres tout en préservant la liberté de l'utilisateur de ce genre de logiciel de modifier les bibliothèques libres qui y sont incorporées. (Ceci n'a pas permis de traiter les modifications de fichiers bibliographiques, mais bien de traiter les modifications des fonctions mêmes de la bibliothèque.) Nous espérons que cela mènera au développement plus rapides des bibliothèques libres. Les dispositions précises et les conditions de copie, de distribution et de modification de nos logiciels sont les suivantes : Accordez une attention toute particulière à la différence entre une « réalisation basée sur la bibliothèque » et une « réalisation ayant recours à la bibliothèque ». La première renferme des codes dérivés de la bibliothèque, alors que la dernière doit être combinée à la bibliothèque pour être exécutée. Veuillez noter qu'une bibliothèque peut être couverte par la Licence Publique Générale ordinaire plutôt que par cette licence spéciale.

LICENCE PUBLIQUE GÉNÉRALE POUR BIBLIOTHÈQUES GNU STIPULATIONS ET CONDITIONS RELATIVES À LA COPIE, LA DISTRIBUTION ET LA MODIFICATION

0. La présente Licence s'applique à toute bibliothèque logicielle où figure un avis, placé par le détenteur des droits, stipulant qu'elle peut être distribuée selon les termes de la présente Licence Publique Générale pour Bibliothèques (également appelée « cette Licence »). Tout licencié est désigné ci-après par le terme « Vous ». Une « bibliothèque » signifie une collection de fonctions et/ou de données logicielles préparées de manière à être liées judicieusement à des programmes d'application (qui utilisent certaines des fonctions et des données) dans le but de former des programmes exécutables. Ci-dessous, le terme « Bibliothèque » se rapporte à toute bibliothèque ou oeuvre logicielle distribuée selon les présents termes. Une « réalisation basée sur la Bibliothèque » signifie soit la Bibliothèque elle-même ou toute réalisation qui en est dérivée selon la loi sur les droits d'auteur, c'est-à-dire toute réalisation reproduisant la Bibliothèque ou une partie de celle-ci, à l'identique ou bien de façon modifiée, ou traduite dans une autre langue. (La traduction est considérée sans limitation comme étant une « modification »). Le « code source » d'une réalisation désigne la forme de cet ouvrage sous laquelle les modifications sont les plus aisées. Pour une bibliothèque, le code source complet signifie la totalité du code source de tous les modules la composant, de même que tout fichier de définition associé, ainsi que les scripts utilisés pour effectuer la compilation et l'installation de la Bibliothèque. Les activités autres que la copie, la distribution et la modification ne sont pas couvertes par la présente Licence et sortent de son cadre. L'exécution d'un programme à l'aide de la Bibliothèque n'est restreinte d'aucune manière, et les données issues de ce programme ne sont couvertes que si leur contenu constitue une réalisation basée sur la Bibliothèque (indépendamment du fait d'avoir utilisé la Bibliothèque dans un outil ayant servi à écrire la réalisation). Tout dépend de ce que la Bibliothèque et le programme qui y recourt sont censés produire.
1. Vous pouvez copier et distribuer des copies conformes de l'intégralité du code source de la Bibliothèque, tel que Vous l'avez reçu, sur n'importe quel support, à condition de placer de façon bien visible sur chaque copie un avis de droit d'auteur approprié et une clause de non-garantie, de ne modifier aucune des stipulations référant à la présente Licence et référant à l'absence de toute garantie, et de fournir avec toute copie de la Bibliothèque un exemplaire de la Licence. Vous pouvez demander une rétribution financière pour la transmission de la copie et demeurez libre de proposer une garantie assurée par vos soins, moyennant finances.
2. Vous pouvez modifier votre copie ou vos copies de la Bibliothèque ou toute partie de celle-ci, créant ainsi une réalisation basée sur la Bibliothèque, et copier et distribuer ces modifications ou cette réalisation selon les termes de l'article 1 ci-dessus, à condition de Vous conformer également à toutes les conditions suivantes :
 - a) La réalisation dérivée doit être elle-même une bibliothèque logicielle.
 - b) Vous devez faire stipuler clairement dans les fichiers modifiés que vous les avez modifiés, ainsi que la date à laquelle toute modification a été effectuée.
 - c) Vous devez distribuer à quiconque et sans frais l'ensemble de la réalisation sous les termes de la présente Licence.
 - d) Si une fonctionnalité de la Bibliothèque modifiée se réfère à une fonction ou à une table de données devant être fournies par un programme d'application ayant recours à la fonctionnalité en question, sans pour cela utiliser d'argument lors de l'appel de cette dernière, vous devez agir au mieux pour assurer que la fonctionnalité fonctionne et remplisse ceux de ses buts qui ont encore un sens lorsqu'une application ne fournit pas la fonction ou les données auxquelles la Bibliothèque se réfère. (Par exemple, si une fonction d'une bibliothèque calcule des racines carrées, elle a un but absolument bien défini, indépendamment de l'application. Par conséquent, l'alinéa 2d exige que toute fonction fournie par l'application ou toute table de données utilisée par cette fonction soient optionnelles : si l'application ne les fournit pas, la fonction de calcul de racines carrées doit toujours pouvoir calculer des racines carrées.)Toutes ces conditions s'appliquent à l'ensemble de la réalisation modifiée. Si des éléments identifiables de cette réalisation ne sont pas dérivés de la Bibliothèque et peuvent être légitimement considérés comme indépendants et séparés, la présente Licence, et ses termes, ne s'appliquent pas à ces éléments lorsque Vous les distribuez séparément. Mais, si Vous distribuez ces mêmes éléments au sein d'une réalisation qui, par ailleurs, est basée sur la Bibliothèque, cette Licence s'étend alors à l'ensemble de la réalisation, et les autorisations pour les autres licenciés s'élargissent à la réalisation entière, et donc, à chacune de ses parties individuelles, indépendamment de l'auteur.

Cet article n'a pas pour but de s'approprier ou de contester vos droits sur un travail entièrement réalisé par Vous, mais plutôt d'ouvrir droit à un contrôle de la libre distribution de tout travail dérivé ou collectif basé sur la Bibliothèque. En outre, toute agrégation avec la Bibliothèque d'une autre réalisation, non basée sur la Bibliothèque, (ou avec une réalisation dérivée de cette dernière), effectuée sur un support de stockage ou de distribution, ne fait pas tomber cette autre réalisation sous le contrôle de la Licence.

3. Vous pouvez opter pour la Licence Publique Générale GNU ordinaire au lieu de cette Licence pour protéger une copie donnée de la Bibliothèque. Pour ce faire, il vous faut modifier tous les avis se référant à la présente Licence, pour qu'elles se réfèrent à la version 2 de la Licence Publique Générale GNU ordinaire plutôt qu'à celle-ci. (En cas de parution d'une version ultérieure à la version 2 de la Licence Publique Générale GNU, vous pouvez alors spécifier cette autre version si vous le désirez). Ne procédez en aucun cas à toute autre modification de ces avis.

Une fois que cette modification a été effectuée dans une copie donnée, elle est irréversible pour cette copie, de sorte que la Licence Publique Générale ordinaire s'applique à toutes les copies ultérieures et à toutes les réalisations qui en dériveront. Cette option est intéressante en cas de copie d'une portion du code de la Bibliothèque dans un programme n'étant pas lui-même une bibliothèque.

4. Vous pouvez copier et distribuer la Bibliothèque (ou une portion ou tout dérivé selon les termes de l'article 2) sous forme de code objet ou exécutable, selon les termes des articles 1 et 2 ci-dessus, à condition de fournir le code source complet sous une forme ordinaire, distribué selon les termes des articles 1 et 2 ci-dessus, sur un support habituellement utilisé pour l'échange de logiciels.

Si la distribution du code objet consiste à offrir un accès permettant une copie depuis un endroit particulier, l'offre d'un accès équivalent pour se procurer le code source au même endroit est considéré comme une distribution de ce code source, même si l'utilisateur choisit de ne pas profiter de cette offre.

5. On appelle « réalisation ayant recours à la bibliothèque » tout programme qui n'est dérivé d'aucune partie de la Bibliothèque, mais qui est conçu dans le but de fonctionner avec cette dernière par compilation ou par lien. Une telle réalisation, prise isolément, ne constitue pas un dérivatif de la Bibliothèque, et celle-ci sort donc du cadre de la présente Licence.

Cependant, lier une « réalisation ayant recours à la bibliothèque » à cette dernière produit un exécutable qui est dérivé de la Bibliothèque (puisque il en contient des portions), et non plus une « réalisation ayant recours à la bibliothèque ». Cet exécutable est donc couvert par la présente Licence.

L'article 6 énonce les conditions de distribution de tels exécutables.

Dans le cas où une « réalisation ayant recours à la Bibliothèque » utilise des portions d'un fichier bibliographique inclus dans cette Bibliothèque, le code objet qui en résulte pourrait être une réalisation dérivée de la Bibliothèque, même si le code source ne l'est pas. Cette précision prend toute son importance si on peut lier la réalisation sans la Bibliothèque, ou si la réalisation est elle-même une bibliothèque. Le seuil à partir duquel cela prend effet n'est pas exactement défini par la loi.

Si un tel fichier objet n'utilise que des paramètres numériques, les représentations des structures de données et ce par quoi elles sont lues ou modifiées, ainsi que de petites instructions macros ou fonctions incorporées (de dix lignes de longueur maximum), alors l'utilisation du fichier objet est libre, qu'il soit ou non, légalement parlant, une réalisation dérivée. (Les fichiers exécutables renfermant ce code objet et des portions de la Bibliothèque restent, eux, soumis à l'article 6).

Sinon, si la réalisation est dérivée de la Bibliothèque, vous pouvez distribuer son code objet selon les conditions de l'article 6. Tout fichier exécutable renfermant cette réalisation est lui aussi soumis à l'article 6, qu'il soit ou non directement lié à la Bibliothèque elle-même.

6. Ceci constituant une exception aux articles ci-dessus, vous pouvez également compiler ou lier une « réalisation ayant recours à la Bibliothèque » à cette dernière en vue de produire une réalisation contenant des parties de la Bibliothèque, et diffuser cette réalisation sous les conditions de votre choix, pourvu que ces conditions autorisent la modification de cette réalisation pour utilisation personnelle, ainsi que l'ingénierie inverse en vue de déboguer ces modifications.

Vous devez fournir avec chaque copie de réalisation un avis bien visible déclarant que la Bibliothèque a été utilisée dans son élaboration, et que la Bibliothèque et son utilisation sont couvertes par la présente Licence. Vous devez également fournir une copie de la présente Licence. Si la réalisation, lors de son exécution, affiche des avis de droits d'auteur, vous devez alors y inclure les droits d'auteur de la Bibliothèque, ainsi qu'une référence expliquant à l'utilisateur où il pourra trouver une copie de la présente Licence. Vous devez également effectuer l'un des points suivants :

- a) Accompanyer la réalisation de l'intégralité du code source de la Bibliothèque, sous forme ordinaire, ainsi que toute modification éventuelle apportée à la réalisation (qui doit être distribuée selon les termes des articles 1 et 2) ; et, si la réalisation est un programme exécutable lié à la Bibliothèque, il vous faut proposer également, sous forme ordinaire, l'ensemble de la « réalisation ayant recours à la Bibliothèque », comme code source ou objet, de telle sorte que l'utilisateur puisse modifier la Bibliothèque et effectuer de nouveau l'édition de liens, afin de produire un programme exécutable modifié, renfermant une version modifiée de la Bibliothèque. (Il est entendu qu'un utilisateur modifiant le contenu des fichiers de définitions de la Bibliothèque n'est pas forcément à même de recompilier l'application en vue de l'utilisation de la version modifiée des définitions.)
- b) Accompanyer la réalisation d'une offre écrite, valable pendant au moins trois ans, proposant de distribuer à cet utilisateur les éléments spécifiés à l'alinéa 6a ci-dessus, à un tarif n'excédant pas le coût de la distribution de la copie.
- c) Accompanyer la distribution la réalisation avec l'accès à une copie située à un endroit désigné ou l'accompagner d'un accès équivalent à une copie des objets spécifiés ci-dessus, depuis ce même endroit.
- d) Vous assurer que l'utilisateur a déjà reçu une copie de cette documentation, ou que vous la lui avez déjà envoyée.

Pour un programme exécutable, la forme requise de la « réalisation ayant recours à la Bibliothèque » doit inclure toute donnée et tout utilitaire nécessaires à la reproduction de l'exécutable. Toutefois, l'environnement standard de développement du système d'exploitation mis en oeuvre (source ou binaire), tel le compilateur et le noyau, constitue une exception, sauf si cet élément est diffusé en même temps que le programme exécutable. Il est possible que cette condition contredise les restrictions apportées par les licences d'autres bibliothèques propriétaires qui d'ordinaire n'accompagnent pas le système d'exploitation. Une telle contradiction signifie que Vous ne pouvez utiliser à la fois ces dernières et la Bibliothèque au sein d'un programme exécutable que Vous distribuez.

7. Vous pouvez incorporer au sein d'une même bibliothèque des fonctionnalités fondées sur la Bibliothèque, qui forment un travail fondé sur cette dernière, avec des fonctionnalités issues d'autres bibliothèques, non couvertes par la présente Licence, et distribuer la bibliothèque combinée, si la distribution séparée de la réalisation basée sur la Bibliothèque et les autres fonctionnalités est autorisée, et si vous vous acquittez des deux obligations suivantes :
 - a) Accompanyer la bibliothèque combinée d'une copie de la même réalisation basée sur la Bibliothèque, non combinée aux fonctionnalités d'autres bibliothèques. Ceci doit être distribué selon les conditions des articles ci-dessus.
 - b) Ajouter à la bibliothèque combinée un avis bien visible déclarant qu'une partie de la réalisation est basée sur la Bibliothèque, et expliquant où trouver la version non combinée de cette même réalisation.
8. Vous ne pouvez copier, modifier, céder, lier ni distribuer la Bibliothèque de toute autre manière que celle autorisée par cette Licence. Toute tentative non autorisée de copie, modification, cession, liaison ou distribution, annule immédiatement le droit d'utilisation de la Bibliothèque sous cette Licence. Toutefois, les tiers ayant reçu de Vous des copies ou le droit d'utiliser ces copies continueront à bénéficier de leur droit d'utilisation tant qu'ils respecteront pleinement les conditions de la Licence.
9. Vous n'êtes pas obligé d'accepter cette Licence puisque Vous ne l'avez pas signée. Cependant, aucun autre document ne Vous autorise à modifier ou distribuer la Bibliothèque ou toute réalisation dérivée. Ce genre d'action est interdit par la loi si Vous n'acceptez pas les termes de la Licence. Par conséquent, en modifiant ou en distribuant la Bibliothèque (ou toute réalisation basée sur celle-ci), Vous acceptez implicitement tous les termes et conditions de cette Licence concernant la copie, la distribution ou la modification de la Bibliothèque ou de réalisations effectuées à partir de celle-ci.
10. Toute distribution de la Bibliothèque (ou de toute réalisation dérivée) suppose l'envoi simultané d'une licence du concédant de licence d'origine autorisant la copie, la distribution, la liaison ou la modification de la Bibliothèque, aux termes et conditions de la Licence. Vous n'avez pas le droit d'imposer de restrictions supplémentaires aux droits transmis au destinataire par la présente. Vous n'êtes pas responsable du respect de la Licence par un tiers.
11. Si, à la suite d'une décision de la cour, d'une plainte en contrefaçon ou pour toute autre raison (liée ou non à la contrefaçon), des conditions Vous sont imposées (que ce soit par injonction, accord amiable ou autre) qui se révèlent incompatibles avec les termes de la présente Licence, Vous n'êtes pas pour autant déchargé des obligations liées à celle-ci. S'il Vous est impossible d'effectuer la distribution en conciliant vos obligations légales ou autres avec les conditions de cette Licence, Vous ne pouvez alors en aucun cas distribuer la Bibliothèque. Ainsi, si un brevet ne permet pas la redistribution hors-droits de la Bibliothèque par les tiers ayant obtenu directement ou indirectement une copie par Vous, la seule façon de concilier à la fois le brevet et cette présente Licence est de s'abstenir totalement de distribuer la Bibliothèque.

Si une partie quelconque de cet article est invalidée ou inapplicable pour quelle que soit la raison, le reste de l'article reste d'application et l'intégralité de l'article s'applique en toute autre circonstance.

Le présent article n'a pas pour but de Vous pousser à enfreindre des droits ou des dispositions légales ni à en contester la validité ; son seul objectif est de protéger l'intégrité du système de distribution du logiciel libre, qui est mis en application par les licences publiques. De nombreuses personnes ont généreusement contribué à la large gamme de logiciels distribués de cette façon en toute confiance de la poursuite en ces termes du système ; il appartient à chaque auteur/donateur de décider de diffuser ses logiciels selon les critères de son choix et ce choix ne peut pas lui être imposé par un licencié. Cet article est destiné à clarifier sans équivoque ce qui constitue une conséquence du reste de cette Licence.

12. Si la distribution et/ou l'utilisation de la Bibliothèque est limitée dans certains pays par des brevets ou des droits sur des interfaces, le détenteur original des droits qui place la Bibliothèque sous Licence peut ajouter explicitement une clause de limitation géographique excluant ces pays, de sorte que la distribution ne soit permise que dans les pays ou entre pays non exclus. Cette clause devient alors une partie intégrante de la Licence.
13. La Free Software Foundation se réserve le droit de publier périodiquement des mises à jour ou des nouvelles versions de la Licence Publique Générale pour Bibliothèques. Ces nouvelles versions seront rédigées dans le même esprit que la présente version, mais elles seront cependant susceptibles d'en modifier certains détails afin d'adresser des problèmes nouveaux.

Chaque version reçoit un numéro distinct. Si la Bibliothèque précise un numéro de version de cette Licence auquel elle se rapporte, et « toute version ultérieure », Vous avez le choix de suivre les termes et conditions de cette version ou de toute autre version ultérieure publiée par la Free Software Foundation. Si la Bibliothèque ne spécifie aucun numéro de version, Vous pouvez alors choisir une quelconque version publiée par la Free Software Foundation.

14. Si Vous désirez incorporer des éléments de la Bibliothèque dans des programmes libres dont les conditions de distribution sont incompatibles avec celles-ci, contactez l'auteur par écrit en vue d'obtenir son autorisation. En ce qui concerne les logiciels déposés par la Free Software Foundation, écrivez-nous : une exception est parfois accordée. Notre décision sera basée sur notre volonté de préserver le statut de liberté de tous les dérivés de notre logiciel libre et celle de promouvoir le partage et la réutilisation du logiciel en général.

AUCUNE GARANTIE

15. PUISQUE L'UTILISATION DE CETTE BIBLIOTHÈQUE EST LIBRE ET GRATUITE, AUCUNE GARANTIE N'EST FOURNIE POUR ELLE, DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI EN VIGUEUR. SAUF MENTION ÉCRITE CONTRAIRE, LES DÉTENTEURS DE DROITS D'AUTEUR ET/OU LES TIERS FOURNISSENT LA BIBLIOTHÈQUE EN L'ÉTAT, SANS AUCUNE GARANTIE EXPLICITE OU IMPLICITE, Y COMPRIS MAIS SANS Y ÊTRE LIMITÉ, LES GARANTIES DE COMMERCIALISATION OU D'ADAPTATION DANS UN BUT PARTICULIER. VOUS ASSUMEZ TOUS LES RISQUES QUANT À LA QUALITÉ ET À LA PERFORMANCE DE LA BIBLIOTHÈQUE. SI LA BIBLIOTHÈQUE EST DÉFECTUEUSE, LE COÛT DE TOUTES LES RÉVISIONS, CORRECTIONS OU RÉPARATIONS NÉCESSAIRES VOUS INCOMBE.
16. SAUF LORSQU'EXPLICITEMENT PRÉVU PAR LA LOI OU ACCEPTÉ PAR ÉCRIT, NI UN TITULAIRE DE DROIT D'AUTEUR QUEL QU'IL SOIT, NI QUICONQUE AUTORISÉ À MODIFIER ET/OU À REDISTRIBUER LA BIBLIOTHÈQUE COMME PERMIS CI-DESSUS NE POURRA ÊTRE TENU POUR RESPONSABLE À VOTRE ÉGARD DE TOUT DOMMAGE, Y COMPRIS DOMMAGES-INTÉRÊTS GÉNÉRAUX OU PARTICULIERS, DOMMAGES ACCESSOIRES OU INDIRECTS RÉSULTANT DE L'UTILISATION OU DE L'INCAPACITÉ D'UTILISER LA BIBLIOTHÈQUE (Y COMPRIS, MAIS SANS Y ÊTRE LIMITÉ, LA PERTE OU LA CORRUPTION DE DONNÉES, UN MANQUE À GAGNER PAR VOUS OU DES TIERS, OU L'IMPOSSIBILITÉ D'UTILISER LA BIBLIOTHÈQUE CONJOINTEMENT AVEC UN AUTRE LOGICIEL), MÊME SI LEDIT TITULAIRE DU DROIT D'AUTEUR OU LA PARTIE CONCERNÉE A ÉTÉ AVERTIE DE L'ÉVENTUALITÉ DE TELS DOMMAGES.

FIN DES TERMES ET CONDITIONS

Appendice : Comment appliquer ces directives à vos nouvelles bibliothèques

Si vous développez une nouvelle bibliothèque et désirez qu'elle soit de la plus grande utilité publique possible, la meilleure façon de procéder est d'en faire un logiciel libre que quiconque peut redistribuer et modifier selon les termes de cette Licence. Vous pouvez y parvenir en autorisant la redistribution selon les présentes clauses (ou selon les clauses de la Licence Publique Générale ordinaire). Pour cela, insérez les avis suivants dans la bibliothèque. Le plus sûr est de les ajouter au début de chaque fichier source pour véhiculer le plus efficacement possible l'absence de toute garantie ; chaque fichier devrait aussi contenir au moins la ligne « copyright » et une indication de l'endroit où se trouve l'avis complet.

<une ligne mentionnant le nom de la bibliothèque ainsi que quelques mots sur sa fonction.>

Copyright (C) <année> <nom de l'auteur>

Cette bibliothèque est un logiciel libre ; vous pouvez la redistribuer et/ou la modifier selon les clauses de la Licence Publique Générale pour Bibliothèques GNU, telle que publiée par la Free Software Foundation ; soit la version 2 de la Licence, ou (à votre discrétion) une version ultérieure quelconque.

Cette bibliothèque est distribuée dans l'espoir qu'elle sera utile, mais SANS AUCUNE GARANTIE ; sans même une garantie implicite de COMMERCIALISABLE ou DE CONFORMITÉ À UNE UTILISATION PARTICULIÈRE. Voir la Licence Publique Générale pour Bibliothèques GNU pour plus de détails.

Vous devriez avoir reçu un exemplaire de la Licence Publique Générale pour Bibliothèques GNU avec cette bibliothèque ; si ce n'est pas le cas, écrivez à la Free Software Foundation Inc., 675 Mass Ave, Cambridge, MA 02139, USA.

Mentionnez également votre adresse électronique et postale.

Le cas échéant, vous devriez également faire signer une décharge à votre employeur (si vous êtes programmeur) ou à votre établissement scolaire, stipulant leur renoncement aux droits qu'ils pourraient avoir sur la bibliothèque : Voici un exemple (il convient de changer les noms) :

Yoyodyne, Inc., déclare par la présente ne pas revendiquer de droits d'auteur de la bibliothèque « Frob » (une bibliothèque destinée à triturer les boutons), écrite par Jean-Jacques Lefouineur.

<signature de Ma Niat>, 1er avril 1990

Ma Niat, Président du Vice

Voilà tout !

■ À propos de bison_parser

Conditions d'utilisation de Bison

Les termes de distribution des analyseurs syntaxiques générés par Bison autorisent l'utilisation de ces analyseurs dans des programmes non libres. Avant la version 2.2 de Bison, ces permissions supplémentaires étaient d'application uniquement dans les cas où Bison générerait des analyseurs LALR(1) en langage C. Et avant la version 1.24 de Bison, les analyseurs générés par Bison pouvaient uniquement être utilisés dans des programmes constituant des logiciels libres.

Les autres outils de programmation GNU, comme le compilateur GNU C, n'ont jamais comporté ce type de restriction. Ils ont toujours pu être utilisés sans restriction pour des logiciels non libres. La raison pour laquelle Bison fait exception ne tient pas à une décision particulière, mais est le résultat de l'application de la Licence Publique Générale à l'entièreté du code source de Bison.

Le résultat principal produit par l'utilitaire Bison -le fichier d'implémentation d'analyseur Bison- contient une copie exacte d'une portion importante de Bison, à savoir le code pour l'implémentation de l'analyseur. (Les actions résultant de votre grammaire sont insérées à un certain endroit dans cette implémentation, mais la majeure partie du reste de l'implémentation n'est pas modifiée.) En appliquant les termes de la licence GPL au code du squelette pour l'implémentation de l'analyseur, nous souhaitons limiter l'utilisation des fichiers produits par Bison aux logiciels libres.

Nous n'avons pas modifié les termes en raison d'une quelconque sympathie pour les personnes souhaitant rendre le logiciel propriétaire. Pour nous le logiciel doit être libre. Toutefois nous avons pensé que le fait de limiter l'utilisation de Bison aux logiciels libres ne motivait pas vraiment les gens à rendre d'autres logiciels libres. Par conséquent nous avons décidé d'aligner les conditions pratiques d'utilisation de Bison sur celles des autres outils GNU.

Cette exception est d'application quand Bison produit un code pour un analyseur. Vous pouvez vérifier si l'exception s'applique à un fichier produit par Bison en recherchant dans ce fichier la mention « As a special exception... » (« constitue une exception particulière »). Le texte en question décrit les termes exacts de l'exception.

■ À propos de cURL, libcurl

NOTIFICATION DE DROITS D'AUTEUR ET D'AUTORISATION

Copyright (C) 1996 - 2009, Daniel Stenberg, <daniel@haxx.se>.

Tous droits réservés.

Le présent document accorde le droit d'utiliser, de copier, de modifier et de distribuer le présent logiciel dans quelque but que ce soit, avec ou sans redevance, à condition que la notification de droits d'auteur ci-dessus et la présente notification d'autorisation apparaissent dans toutes les copies.

LE LOGICIEL EST PROPOSÉ « TEL QUEL », SANS GARANTIE D'AUCUNE SORTE, EXPLICITE OU IMPLICITE, INCLUANT, SANS LIMITATIONS, LES GARANTIES DE COMMERCIALISABILITÉ, DE CONFORMITÉ À UNE UTILISATION PARTICULIÈRE ET DE NON-VIOLATION DES DROITS DE TIERS. EN AUCUN CAS LES AUTEURS OU LES DÉTENTEURS DE DROITS D'AUTEUR NE POURRONT ÊTRE TENUS RESPONSABLES DES RÉCLAMATIONS, DES DOMMAGES OU AUTRES RESPONSABILITÉS, QUE CE SOIT DANS LE CADRE D'UN CONTRAT, D'UN DÉLIT OU AUTRE, RÉSULTANT DE OU EN RAPPORT AVEC LE LOGICIEL OU L'UTILISATION OU AUTRES TRAITEMENTS DU LOGICIEL.

Sauf dans la mesure définie dans la présente notification, le nom des détenteurs de droits d'auteur ne doit pas être utilisé à des fins publicitaires ou pour promouvoir la vente, l'utilisation ou autres traitements du Logiciel sans l'accord préalable écrit du détenteur de droits d'auteur en question.

■ À propos de c-ares

Copyright 1998 par le Massachusetts Institute of Technology.

La permission d'utiliser, de copier, de modifier et de distribuer ce logiciel et sa documentation à toute fin est accordée gratuitement par les présentes à condition que l'avis de droit d'auteur ci-dessus apparaisse dans toutes les copies et que l'avis de droit d'auteur et cet avis de permission apparaissent dans la documentation connexe, et que le nom de M.I.T. ne soit pas utilisé dans des annonces ou de la publicité relatives à la distribution du logiciel sans une permission écrite préalable.

Le M.I.T. n'effectue aucune représentation quant à la pertinence de ce logiciel pour tout usage. Il est fourni « tel quel » sans garantie expresse ou implicite.

■ À propos de Expat

Copyright (C) 1998, 1999, 2000 Thai Open Source Software Center Ltd et Clark Cooper

Copyright (C) 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, personnes en charge de la maintenance de Expat.

Le présent document accorde gratuitement à toute personne qui obtient une copie du logiciel et des fichiers de documentation associés (le « Logiciel ») des droits illimités sur le Logiciel, incluant, sans limitations, les droits d'utiliser, de copier, de modifier, de fusionner, de publier, de distribuer, de proposer en sous-licence et/ou de vendre des copies du Logiciel et d'autoriser les personnes auxquelles le Logiciel est remis à faire de même, aux conditions suivantes :

La notification de droits d'auteur ci-dessus et la présente notification d'autorisation doivent être incluses dans toutes les copies ou dans de larges sections du Logiciel. LE LOGICIEL EST PROPOSÉ « TEL QUEL », SANS GARANTIE D'AUCUNE SORTE, EXPLICITE OU IMPLICITE, INCLUANT, SANS LIMITATIONS, LES GARANTIES DE COMMERCIALISABILITÉ, DE CONFORMITÉ À UNE UTILISATION PARTICULIÈRE ET DE NON-VIOLATION. EN AUCUN CAS LES AUTEURS OU LES DÉTENTEURS DE DROITS D'AUTEUR NE POURRONT ÊTRE TENUS RESPONSABLES DES RÉCLAMATIONS, DES DOMMAGES OU AUTRES RESPONSABILITÉS, QUE CE SOIT DANS LE CADRE D'UN CONTRAT, D'UN DÉLIT OU AUTRE, RÉSULTANT DE OU EN RAPPORT AVEC LE LOGICIEL OU L'UTILISATION OU AUTRES TRAITEMENTS DU LOGICIEL.

■ À propos de libxml2

Sauf indication contraire dans le code source (ex. : les fichiers hash.c, list.c et les fichiers de trio, qui sont couverts par une licence similaire mais avec des avis de droit d'auteur différents), tous les fichiers sont :

Copyright (C) 1998-2003 Daniel Veillard. Tous droits réservés.

En vertu des présentes, une autorisation est accordée, gratuitement, à toute personne obtenant une copie de ce logiciel et de ses fichiers de documentation connexes (le « Logiciel ») pour se servir du Logiciel sans restriction, y compris, sans en exclure d'autres, les droits d'utiliser, de copier, de modifier, de fusionner, de publier, de distribuer, d'octroyer une sous-licence et/ou de vendre des copies du Logiciel ou de permettre à des personnes auxquelles le Logiciel est fourni de le faire, sous les conditions suivantes :

L'avis de droit d'auteur ci-dessus et cet avis d'autorisation doivent être compris dans toutes les copies ou parties importantes du Logiciel.

LE LOGICIEL EST FOURNI « TEL QUEL » ET SANS AUCUNE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, SANS LIMITATION, LES GARANTIES DE COMMERCIALISABILITÉ, DE CONFORMITÉ À UNE UTILISATION PARTICULIÈRE ET D'ABSENCE DE CONTREFAÇON. EN AUCUN CAS DANIEL VEILLARD NE POURRA ÊTRE TENU RESPONSABLE DES RÉCLAMATIONS, DOMMAGES OU AUTRES RESPONSABILITÉS, QUE CE SOIT DANS LE CADRE D'UN CONTRAT, D'UN DÉLIT OU AUTRE, RÉSULTANT DE OU EN RAPPORT AVEC LE LOGICIEL OU L'UTILISATION OU D'AUTRES OPÉRATIONS DU LOGICIEL.

À l'exception de ce qui se trouve dans cet avis, le nom de Daniel Veillard ne devra pas être utilisé dans de la publicité ou autre pour promouvoir la vente, l'utilisation ou les autres opérations de ce Logiciel sans son autorisation écrite préalable.

■ À propos de NTP

Copyright © University of Delaware 1992-2012

L'utilisation, la copie, la modification et la distribution de ce logiciel et de sa documentation sont autorisées par la présente licence, à condition que les informations de droits d'auteur ci-dessus figurent dans toutes les copies, que ces informations de droits d'auteur et la présente autorisation figurent dans la documentation de support et que le nom « University of Delaware » ne soit pas utilisé à des fins publicitaires ou promotionnelles dans le cadre de la distribution du logiciel sans accord écrit préalable. L'University of Delaware ne fait aucune déclaration quant à l'adéquation de ce logiciel à quelque usage que ce soit. Ce logiciel est fourni « tel quel » et sans aucune garantie, explicite ou implicite.

■ À propos de tcpdump

Licence : BSD

Sont autorisées la redistribution et l'utilisation, en formats source et binaire, avec ou sans modification, tant que les conditions suivantes sont respectées :

1. La redistribution du code source doit conserver la mention du copyright ci-dessus, cette liste de conditions et le texte ci-dessous précisant les limitations de responsabilité.
2. La redistribution en format binaire doit reproduire la mention du copyright ci-dessus, cette liste de conditions et le texte ci-dessous précisant les limitations de responsabilité, dans la documentation ou dans les documents accompagnant la distribution.
3. Les noms des auteurs ne peuvent être utilisés pour endosser ou promouvoir des produits dérivés de ce logiciel sans accord écrit spécifique et préalable.

CE LOGICIEL EST FOURNI « TEL QUEL » ET SANS AUCUNE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, Y COMPRIS MAIS SANS LIMITATION, LES GARANTIES IMPLICITES D'ADAPTATION À UN BUT PARTICULIER ET DE COMMERCIALISATION.

■ À propos de tinyxml

www.sourceforge.net/projects/tinyxml

Code original (versions 2.0 et antérieurs) Copyright (C) 2000-2006 Lee Thomson (www.grinninglizard.com)

Le logiciel est proposé « tel quel », sans aucune garantie explicite ou implicite. En aucun cas les auteurs ne pourront être tenus responsables des dommages résultant de l'utilisation du logiciel.

Le présent document accorde le droit à quiconque d'utiliser le présent logiciel dans quelque but que ce soit, applications commerciales incluses, de le modifier et de le redistribuer librement, conformément aux limitations suivantes :

1. L'origine de ce logiciel ne doit pas être présentée de façon inexacte : vous ne devez pas prétendre avoir écrit le logiciel original. Si vous utilisez le présent logiciel dans un produit, une mention dans la documentation du produit serait appréciée, mais n'est pas exigée.
2. Les versions sources modifiées doivent être clairement indiquées comme telles et ne doivent pas être présentées comme étant le logiciel original.
3. Cette notification ne peut être retirée ou modifiée au niveau des distributions source.

■ À propos de dmalloc

Il s'agit d'une version (aussi appelée 'dlmalloc') des fonctions malloc/free/realloc écrite par Doug Lea et relevant du domaine public, comme expliqué sur la page <http://creativecommons.org/licenses/publicdomain>. Envoyez vos questions, commentaires, plaintes, données de performance, etc à dl@cs.oswego.edu.

CE LOGICIEL EST FOURNI PAR LA CRYPTIX FOUNDATION LIMITED ET LES CONTRIBUTEURS « TEL QUEL » ET SANS AUCUNE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, Y COMPRIS MAIS SANS LIMITATION, LES GARANTIES IMPLICITES D'ADAPTATION À UN BUT PARTICULIER ET DE COMMERCIALISATION. EN AUCUN CAS LA CRYPTIX FOUNDATION LIMITED OU LES CONTRIBUTEURS NE PEUVENT ÊTRE TENUS RESPONSABLES DE TOUT DOMMAGE DIRECT, INDIRECT, ACCIDENTEL, SPÉCIAL, EXEMPLAIRE OU CONSÉQUENT (Y COMPRIS MAIS SANS LIMITATION LE REMPLACEMENT DES BIENS OU DES SERVICES, LA PERTE D'UTILISATION, DE DONNÉES OU DE BÉNÉFICES, OU L'INTERRUPTION DU TRAVAIL) SURVENU SUITE À L'UTILISATION DE CE LOGICIEL, MÊME S'ILS EN ONT ÉTÉ AVERTIS, QUELLE QUE SOIT LA FAÇON DONT CELUI-CI A ÉTÉ CAUSÉ ET QUEL QUE SOIT LE PRINCIPE DE RESPONSABILITÉ, QU'ELLE SOIT CONTRACTUELLE, STRICTE OU DÉLICTELLE (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE).

■ À propos des dtoa et strtod de DMG

L'auteur du présent logiciel est David M. Gay.

Copyright (C) 1991, 2000, 2001, Lucent Technologies.

Le présent document accorde le droit d'utiliser, de copier, de modifier et de distribuer le présent logiciel dans quelque but que ce soit, sans redevance, à condition que la notification complète soit incluse dans toutes les copies de quelque logiciel que ce soit, étant ou incluant une copie ou une modification du logiciel, et dans toutes les copies de la documentation jointe à un tel logiciel.

LE LOGICIEL EST PROPOSÉ « TEL QUEL », SANS AUCUNE GARANTIE EXPLICITE OU IMPLICITE. NI L'AUTEUR, NI LUCENT NE PROPOSE UNE QUELCONQUE GARANTIE CONCERNANT LA COMMERCIALISABILITÉ DU LOGICIEL OU SA CONFORMITÉ À UNE UTILISATION PARTICULIÈRE.

■ À propos de EMX_sprintf_sscanf

Les bibliothèques emx ne sont pas distribuées sous licence GPL. Le fait de lier une application aux bibliothèques emx ne signifie pas que l'exécutable est couvert par la Licence Publique Générale GNU. Vous êtes autorisé à changer et copier les sources des bibliothèques emx à condition de conserver telles quelles les informations de droits d'auteur. Si vous améliorez les bibliothèques emx, veuillez communiquer vos améliorations à l'auteur d'emx (il vous est conseillé de faire enregistrer vos droits d'auteur pour ces améliorations similaires aux bibliothèques emx existantes).

■ À propos de Lua

La Licence MIT (MIT)

Copyright ©1994-2013 Lua.org, PUC-Rio.

Une autorisation est librement octroyée par la présente à toute personne obtenant une copie de ce logiciel et de la documentation liée (le « Logiciel »), d'utiliser le Logiciel sans restriction, y compris, mais sans s'y limiter pour utiliser, copier, modifier, fusionner, publier, distribuer, sous-licencier et/ou vendre des copies du Logiciel. Toute personne prenant possession du Logiciel peut bénéficier de cette autorisation dans la limite des conditions suivantes :

Les informations de droits d'auteur ci-dessus et la présente autorisation doivent être incluses dans toutes les copies ou portions substantielles du Logiciel.

CE LOGICIEL EST FOURNI « TEL QUEL » ET SANS AUCUNE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, Y COMPRIS MAIS SANS LIMITATION, LES GARANTIES IMPLICITES DE COMMERCIALISATION, D'ADAPTATION À UN BUT PARTICULIER ET DE NON-VIOLATION DES DROITS DE TIERS. EN AUCUN CAS LES AUTEURS OU DÉTENTEURS DE DROITS NE PEUVENT ÊTRE TENUS RESPONSABLES DES RÉCLAMATIONS, DOMMAGES OU AUTRES RESPONSABILITÉS EN VERTU D'UN CONTRAT, DÉLIT OU AUTRE, RELATIF AU LOGICIEL, À SON UTILISATION OU À D'AUTRES MANIPULATIONS DU LOGICIEL.

■ À propos de ncurses

CE LOGICIEL EST FOURNI « TEL QUEL » ET SANS AUCUNE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, Y COMPRIS MAIS SANS LIMITATION, LES GARANTIES IMPLICITES DE COMMERCIALISATION, D'ADAPTATION À UN BUT PARTICULIER ET DE NON-VIOLATION DES DROITS DE TIERS. EN AUCUN CAS LES AUTEURS OU DÉTENTEURS DE DROITS NE PEUVENT ÊTRE TENUS RESPONSABLES DES RÉCLAMATIONS, DOMMAGES OU AUTRES RESPONSABILITÉS EN VERTU D'UN CONTRAT, DÉLIT OU AUTRE, RELATIF AU LOGICIEL, À SON UTILISATION OU À D'AUTRES MANIPULATIONS DU LOGICIEL.

Copyright © 1998-2000, 2006 Free Software Foundation, Inc.

Une autorisation est librement octroyée par la présente à toute personne obtenant une copie de ce logiciel et de la documentation liée (le « Logiciel »), d'utiliser le Logiciel sans restriction, y compris, mais sans s'y limiter pour utiliser, copier, modifier, fusionner,

publier, distribuer, distribuer une version modifiée, sous-licencier et/ou vendre des copies du Logiciel, et de faire bénéficier les personnes ayant pris possession du Logiciel de cette autorisation dans la limite des conditions suivantes :

Les informations de droits d'auteur ci-dessus et la présente autorisation doivent être incluses dans toutes les copies ou portions substantielles du Logiciel.

CE LOGICIEL EST FOURNI « TEL QUEL » ET SANS AUCUNE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, Y COMPRIS MAIS SANS LIMITATION, LES GARANTIES IMPLICITES DE COMMERCIALISATION, D'ADAPTATION À UN BUT PARTICULIER ET DE NON-VIOLATION DES DROITS DE TIERS. EN AUCUN CAS LES DÉTENTEURS DES DROITS CI-DESSUS NE PEUVENT ÊTRE TENUS RESPONSABLES DES RÉCLAMATIONS, DOMMAGES OU AUTRES RESPONSABILITÉS EN VERTU D'UN CONTRAT, DÉLIT OU AUTRE, RELATIF AU LOGICIEL, À SON UTILISATION OU À D'AUTRES MANIPULATIONS DU LOGICIEL.

Sous réserve des dispositions du présent avis, les noms des détenteurs de droits d'auteur ci-dessus ne doivent pas être utilisés pour annoncer ou promouvoir la vente, l'utilisation ou toute autre activité liée au Logiciel sans l'autorisation écrite préalable de ces détenteurs.

■ À propos de popt

Copyright © 1998 Red Hat Software

Une autorisation est librement octroyée par la présente à toute personne obtenant une copie de ce logiciel et de la documentation liée (le « Logiciel »), d'utiliser le Logiciel sans restriction, y compris, mais sans s'y limiter pour utiliser, copier, modifier, fusionner, publier, distribuer, sous-licencier et/ou vendre des copies du Logiciel. Toute personne prenant possession du Logiciel peut bénéficier de cette autorisation dans la limite des conditions suivantes :

Les informations de droits d'auteur ci-dessus et la présente autorisation doivent être incluses dans toutes les copies ou portions substantielles du Logiciel.

CE LOGICIEL EST FOURNI « TEL QUEL » ET SANS AUCUNE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, Y COMPRIS MAIS SANS LIMITATION, LES GARANTIES IMPLICITES DE COMMERCIALISATION, D'ADAPTATION À UN BUT PARTICULIER ET DE NON-VIOLATION DES DROITS DE TIERS. EN AUCUN CAS X CONSORTIUM NE PEUT ÊTRE TENU RESPONSABLE DES RÉCLAMATIONS, DOMMAGES OU AUTRES RESPONSABILITÉS EN VERTU D'UN CONTRAT, DÉLIT OU AUTRE, RELATIF AU LOGICIEL, À SON UTILISATION OU À D'AUTRES MANIPULATIONS DU LOGICIEL.

Sous réserve des dispositions du présent avis, le nom X Consortium ne doit pas être utilisé pour annoncer ou promouvoir la vente, l'utilisation ou toute autre activité liée au Logiciel sans l'autorisation écrite préalable de X Consortium.

■ À propos de protobuf

Copyright © 2008, Google Inc. Tous droits réservés.

Sont autorisées la redistribution et l'utilisation, en formats source et binaire, avec ou sans modification, tant que les conditions suivantes sont respectées :

1. La redistribution du code source doit conserver la mention du copyright ci-dessus, cette liste de conditions et le texte ci-dessous précisant les limitations de responsabilité.
2. La redistribution en format binaire doit reproduire la mention du copyright ci-dessus, cette liste de conditions et le texte ci-dessous précisant les limitations de responsabilité, dans la documentation ou dans les documents accompagnant la distribution.
3. Le nom Google Inc. ainsi que le nom de ses contributeurs ne peuvent être utilisés pour endosser ou promouvoir des produits dérivés de ce logiciel sans accord écrit spécifique et préalable.

CE LOGICIEL EST FOURNI PAR LES DÉTENTEURS DE DROITS D'AUTEUR ET LES CONTRIBUTEURS « TEL QUEL » ET SANS AUCUNE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, Y COMPRIS MAIS SANS LIMITATION, LES GARANTIES IMPLICITES D'ADAPTATION À UN BUT PARTICULIER ET DE COMMERCIALISATION. EN AUCUN CAS LES DÉTENTEURS DE DROITS OU LES CONTRIBUTEURS NE PEUVENT ÊTRE TENUS RESPONSABLES DE TOUT DOMMAGE DIRECT, INDIRECT, ACCIDENTEL, SPÉCIAL, EXEMPLAIRE OU CONSÉQUENT (Y COMPRIS MAIS SANS LIMITATION LE REMPLACEMENT DES BIENS OU DES SERVICES, LA PERTE D'UTILISATION, DE DONNÉES OU DE BÉNÉFICES, OU L'INTERRUPTION DU TRAVAIL) SURVENU SUITE À L'UTILISATION DE CE LOGICIEL, MÊME S'ILS EN ONT ÉTÉ AVERTIS, QUELLE QUE SOIT LA FAÇON DONT CELUI-CI A ÉTÉ CAUSÉ ET QUEL QUE SOIT LE PRINCIPE DE RESPONSABILITÉ, QUELLE SOIT CONTRACTUELLE, STRICTE OU DÉLICTEUELLE (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE).

Le code produit par le compilateur Protocol Buffer appartient au propriétaire du fichier source utilisé pour produire ce code. Ce code n'est pas autonome et doit être lié à une bibliothèque de support. La bibliothèque de support est elle-même couverte par la licence ci-dessus.

■ À propos de UnZip

Copyright © 1990-2009 Info-ZIP. Tous droits réservés.

Pour cette déclaration de droits d'auteur et de licence, « Info-ZIP » est défini comme l'ensemble des individus suivants :

Mark Adler, John Bush, Karl Davis, Harald Denker, Jean-Michel Dubois, Jean-loup Gailly, Hunter Goatley, Ed Gordon, Ian Gorman, Chris Herborth, Dirk Haase, Greg Hartwig, Robert Heath, Jonathan Hudson, Paul Kienitz, David Kirschbaum, Johnny Lee, Onno van der Linden, Igor Mandrichenko, Steve P. Miller, Sergio Monesi, Keith Owens, George Petrov, Greg Roelofs, Kai Uwe Rommel, Steve Salisbury, Dave Smith, Steven M. Schweda, Christian Spieler, Cosmin Truta, Antoine Verheijen, Paul von Behren, Rich Wales, Mike White.

Ce logiciel est fourni « tel quel », sans aucune garantie d'aucune sorte, explicite ou implicite. En aucun cas Info-ZIP ou ses contributeurs ne peuvent être tenus responsables pour tout dommage direct, indirect, accidentel, spécial ou conséquent résultant de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utilisation de ce logiciel.

La permission est accordée à quiconque d'utiliser ce logiciel à quelque fin que ce soit, y compris des applications commerciales, et de le modifier et le redistribuer librement, sous réserve de la clause de non-responsabilité ci-dessus et des restrictions suivantes :

1. La redistribution du code source (intégrale ou partielle) doit conserver la mention du copyright ci-dessus, la définition, le texte précisant les limitations de responsabilité et cette liste de conditions.
2. La redistribution en format binaire (exécutables et bibliothèques compilés) doit reproduire la mention du copyright ci-dessus, la définition, le texte précisant les limitations de responsabilité et cette liste de conditions dans la documentation ou dans les documents accompagnant la distribution. Aucune documentation supplémentaire n'est requise pour les exécutables où une ligne de commande fournit ces informations dans une option de licence et un avis concernant cette option figure dans la bannière de démarrage de l'exécutable. La seule exception à cette condition est la redistribution d'un code binaire standard UnZipSFX (y compris SFXWiz) faisant partie d'une archive auto-extractible ; cette redistribution est permise sans l'inclusion de cette licence, tant que la bannière SFX normale n'a pas été ôtée du code binaire ni désactivée.
3. Les versions altérées (y compris, mais sans s'y limiter les ports vers de nouveaux systèmes d'exploitation, les ports existants dotés de nouvelles interfaces graphiques, les versions offrant des fonctions modifiées ou ajoutées et les versions de bibliothèques dynamiques, partagées ou statiques non produites par Info-ZIP) doivent être clairement identifiées comme telles et ne doivent pas être faussement représentées comme le code source original ou, dans le cas de codes binaires, compilées sur base du code source original. De telles versions altérées ne doivent en outre pas être faussement représentées comme étant produites par Info-ZIP - y compris, mais sans s'y limiter, le fait d'utiliser l'appellation « Info-ZIP » (ou toute variation de ce nom, y compris, mais sans s'y limiter, des variations de casse), « Pocket UnZip », « WiZ » ou « MacZip » pour identifier ces versions altérées sans l'accord explicite de Info-ZIP. De telles versions altérées ne sont en outre pas

autorisées à utiliser les adresses email de Zip-Bugs ou Info-ZIP ainsi que tout lien vers le site de Info-ZIP, en impliquant faussement que Info-ZIP offre un support pour ces versions altérées.

4. Info-ZIP conserve le droit d'utiliser les noms « Info-ZIP », « Zip », « UnZip », « UnZipSFX », « WiZ », « Pocket UnZip », « Pocket Zip » et « MacZip » pour ses propres versions source et binaire.

■ A propos de zlib

Avis de droit d'auteur :

(C) 1995-2004 Jean-loup Gailly et Mark Adler

Ce logiciel est fourni « en l'état », sans aucune garantie explicite ou implicite. Les auteurs déclinent toute responsabilité pour tout dommage résultant de l'utilisation de ce logiciel.

Nous accordons la permission à toute personne d'utiliser ce logiciel à n'importe quelle fin, de le modifier et le redistribuer librement, en respectant les restrictions suivantes :

1. L'origine de ce logiciel ne doit pas être présentée de façon inexacte ; vous ne devez pas prétendre avoir écrit le logiciel original. Si vous utilisez ce logiciel dans un produit, une mention dans la documentation de ce produit serait appréciée, mais n'est pas exigée.
2. Les versions sources modifiées doivent être clairement indiquées comme telles et ne doivent pas être passées pour le logiciel original..
3. Cet avis ne peut être enlevé ou modifié de toute distribution de source que ce soit.

Jean-loup Gailly Mark Adler
jloup@gzip.org madler@alumni.caltech.edu

Si vous utilisez la bibliothèque zlib dans un produit, nous apprécierions le fait de ne PAS recevoir de longs documents légaux à signer. Les sources sont fournies gratuitement, mais sans aucune forme de garantie. La bibliothèque a été entièrement écrite par Jean-loup Gailly et Mark Adler; elle n'inclut pas la troisième partie du code. Si vous redistribuez des sources modifiées, nous apprécierions que vous incluez dans le fichier ChangeLog l'historique de vos changements. Veuillez lire la FAQ (Foire aux questions) pour plus d'informations sur la distribution de versions modifiées de la source.

■ À propos de 3DES

3DES

Des3Cipher - la méthode de cryptage triple DES

Copyright © 1996 Jef Poskanzer <jef@mail.acme.com>. Tous droits réservés.

Sont autorisées la redistribution et l'utilisation, en formats source et binaire, avec ou sans modification, tant que les conditions suivantes sont respectées :

1. La redistribution du code source doit conserver la mention du copyright ci-dessus, cette liste de conditions et le texte ci-dessous précisant les limitations de responsabilité.
2. La redistribution en format binaire doit reproduire la mention du copyright ci-dessus, cette liste de conditions et le texte ci-dessous précisant les limitations de responsabilité, dans la documentation ou dans les documents accompagnant la distribution.

CE LOGICIEL EST FOURNI PAR L'AUTEUR ET LES CONTRIBUTEURS « TEL QUEL » ET SANS AUCUNE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, Y COMPRIS MAIS SANS LIMITATION, LES GARANTIES IMPLICITES D'ADAPTATION À UN BUT PARTICULIER ET DE COMMERCIALISATION. EN AUCUN CAS L'AUTEUR OU LES CONTRIBUTEURS NE PEUVENT ÊTRE TENUS RESPONSABLES DE TOUT DOMMAGE DIRECT, INDIRECT, ACCIDENTEL, SPÉCIAL, EXEMPLAIRE OU CONSÉQUENT (Y COMPRIS MAIS SANS LIMITATION LE REMPLACEMENT DES BIENS OU DES SERVICES, LA PERTE D'UTILISATION, DE DONNÉES OU DE BÉNÉFICES, OU L'INTERRUPTION DU TRAVAIL) SURVENU SUITE À L'UTILISATION DE CE LOGICIEL, MÊME S'ILS EN ONT ÉTÉ AVERTIS, QUELLE QUE SOIT LA FAÇON DONT CELUI-CI A ÉTÉ CAUSÉ ET QUEL QUE SOIT LE PRINCIPE DE RESPONSABILITÉ, QUELLE SOIT CONTRACTUELLE, STRICTE OU DÉLICTEUELLE (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE).

Visitez la page Java d'ACME Labs pour des mises à jour de cet utilitaire et d'autres fantastiques outils Java : <http://www.acme.com/java/>

■ À propos d'AES

Licence Générale Cryptix

Copyright © 1995-2005 The Cryptix Foundation Limited. Tous droits réservés.

Sont autorisées la redistribution et l'utilisation, en formats source et binaire, avec ou sans modification, tant que les conditions suivantes sont respectées :

1. La redistribution du code source doit conserver la mention du copyright, cette liste de conditions et le texte ci-dessous précisant les limitations de responsabilité.
2. La redistribution en format binaire doit reproduire la mention du copyright ci-dessus, cette liste de conditions et le texte ci-dessous précisant les limitations de responsabilité, dans la documentation ou dans les documents accompagnant la distribution.

■ À propos de DES

DES

DesCipher - la méthode de cryptage DES

L'essentiel de ce code a été écrit par Dave Zimmerman <dzimm@widget.com> et appartient à :

Copyright © 1996 Widget Workshop, Inc. Tous droits réservés.

L'utilisation, la copie, la modification et la distribution de ce logiciel et de sa documentation sont autorisées gratuitement à des fins NON COMMERCIALES ou COMMERCIALES par la présente licence, à condition que ces informations de droits d'auteur soient conservées telles quelles.

WIDGET WORKSHOP NE FAIT AUCUNE REPRÉSENTATION NI GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, QUANT À L'ADÉQUATION DU LOGICIEL, Y COMPRIS MAIS SANS LIMITATION, LES GARANTIES IMPLICITES DE COMMERCIALISATION, D'ADAPTATION À UN BUT PARTICULIER ET DE NON-VIOLATION DES DROITS DE TIERS. EN AUCUN CAS WIDGET WORKSHOP NE PEUT ÊTRE TENU RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE SUBI PAR LE LICENCIÉ SUITE À L'UTILISATION, LA MODIFICATION OU LA DISTRIBUTION DE CE LOGICIEL OU DE SES DÉRIVÉS.

CE LOGICIEL N'EST NI CONCU NI PRÉVU POUR ÊTRE UTILISÉ OU REVENDU COMME OUTIL DE CONTRÔLE EN LIGNE DANS DES ENVIRONNEMENTS DANGEREUX NÉCESSITANT DES PERFORMANCES À L'ÉPREUVE DES PANNES, COMME C'EST LE CAS DES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES, DES SYSTÈMES DE NAVIGATION AÉRIENNE OU DE COMMUNICATION, DES DISPOSITIFS DE CONTRÔLE DU TRAFIC AÉRIEN, DES APPAREILS DE MAINTIEN VITAL OU DES SYSTÈMES D'ARMEMENT DANS LESQUELS UNE DÉFAILLANCE D'UN LOGICIEL RISQUERAIT D'ENTRAÎNER DIRECTEMENT LA MORT, DES BLESSURES OU DOMMAGES PHYSIQUES OU ENVIRONNEMENTAUX GRAVES (« ACTIVITÉS À HAUT RISQUE »). WIDGET WORKSHOP REJETTE SPÉCIFIQUEMENT TOUTE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE D'ADÉQUATION AUX ACTIVITÉS À HAUT RISQUE.

Quant au reste du code :

Copyright © 1996 Jef Poskanzer <jef@mail.acme.com>. Tous droits réservés.

Sont autorisées la redistribution et l'utilisation, en formats source et binaire, avec ou sans modification, tant que les conditions suivantes sont respectées :

1. La redistribution du code source doit conserver la mention du copyright ci-dessus, cette liste de conditions et le texte ci-dessous précisant les limitations de responsabilité.
2. La redistribution en format binaire doit reproduire la mention du copyright ci-dessus, cette liste de conditions et le texte ci-dessous précisant les limitations de responsabilité, dans la documentation ou dans les documents accompagnant la distribution.

CE LOGICIEL EST FOURNI PAR L'AUTEUR ET LES CONTRIBUTEURS « TEL QUEL » ET SANS AUCUNE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, Y COMPRIS MAIS SANS LIMITATION, LES GARANTIES IMPLICITES D'ADAPTATION À UN BUT PARTICULIER ET DE COMMERCIALISATION. EN AUCUN CAS LES DÉTENTEURS DE DROITS OU LES CONTRIBUTEURS NE PEUVENT ÊTRE TENUS RESPONSABLES DE TOUT DOMMAGE DIRECT, INDIRECT, ACCIDENTEL, SPÉCIAL, EXEMPLAIRE OU CONSÉQUENT (Y COMPRIS MAIS SANS LIMITATION LE REMPLACEMENT DES BIENS OU DES SERVICES, LA PERTE D'UTILISATION, DE DONNÉES OU DE BÉNÉFICES, OU L'INTERRUPTION DU TRAVAIL) SURVENU SUITE À L'UTILISATION DE CE LOGICIEL, MÊME S'ILS EN ONT ÉTÉ AVERTIS, QUELLE QUE SOIT LA FAÇON DONT CELUI-CI A ÉTÉ CAUSÉ ET QUEL QUE SOIT LE PRINCIPE DE RESPONSABILITÉ, QUELLE SOIT CONTRACTUELLE, STRICTE OU DÉLICTEUELLE (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE).

Visitez la page Java d'ACME Labs pour des mises à jour de cet utilitaire et d'autres fantastiques outils Java : <http://www.acme.com/java/>

■ A propos de Open SSL

Licence OpenSSL

Copyright (c) 1998-2007 The OpenSSL Project. Tous droits réservés.

Sont autorisées la redistribution et l'utilisation, en format source et binaire, avec ou sans modifications, du moment que les conditions suivantes sont respectées :

1. La redistribution du code source doit conserver la mention du copyright, cette liste de conditions et le texte ci-dessous précisant les limitations de responsabilité.
2. La redistribution en format binaire doit reproduire la mention du copyright ci-dessus, cette liste de conditions et le texte ci-dessous précisant les limitations de responsabilité, dans la documentation ou dans les documents accompagnant la distribution.
3. Toute publicité mentionnant les fonctions ou la destination de ce logiciel doit afficher la mention suivante :
« Ce produit contient un logiciel développé par le projet « OpenSSL Project » en vue d'utilisation dans la boîte à outils « OpenSSL Toolkit ». (<http://www.openssl.org/>) »
4. Les noms « OpenSSL Toolkit » et « OpenSSL Project » ne doivent pas être utilisés pour l'affiliation ou la promotion de produits dérivés de ce logiciel sans accord écrit préalable. Pour obtenir un accord écrit, veuillez contacter openssl-core@openssl.org.
5. Les produits dérivés de ce logiciel ne peuvent porter le nom « OpenSSL », de plus, « OpenSSL » ne peut figurer dans leur nom sans l'accord écrit préalable du OpenSSL Project.
6. Toute rediffusion sous quelle forme que ce soit doit contenir la mention suivante :
« Ce produit contient un logiciel développé par le « OpenSSL Project » en vue d'utilisation dans la boîte à outils « OpenSSL Toolkit » (<http://www.openssl.org/>). »

CE LOGICIEL EST FOURNI PAR LE OPENSSL PROJECT « TEL QUEL » ET SANS AUCUNE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, Y COMPRIS (MAIS SANS Y ÊTRE LIMITÉ) LES GARANTIES IMPLICITES D'ADAPTATION À UN BUT PARTICULIER ET DE COMMERCIALISATION. EN AUCUN CAS LES DÉTENTEURS DES DROITS OU LES CONTRIBUTEURS NE PEUVENT ÊTRE TENUS RESPONSABLES DE TOUTS DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, ACCIDENTELS, SPÉCIAUX, EXEMPLAIRES OU CONSÉQUENTS (Y COMPRIS, MAIS PAS UNIQUEMENT, LE REMPLACEMENT DES BIENS OU DES

SERVICES, LA PERTE D'UTILISATION, DE DONNÉES OU DE BÉNÉFICES, OU L'INTERRUPTION DU TRAVAIL), SURVENUS SUITE À L'UTILISATION DE CE LOGICIEL, MÊME S'ILS EN ONT ÉTÉ AVERTIS, QUEL QUE SOIT LA FAÇON DONT CEUX-CI ONT ÉTÉ CAUSÉS ET QUEL QUE SOIT LE PRINCIPE DE RESPONSABILITÉ, QU'ELLE SOIT CONTRACTUELLE, STRICTE, OU AUX DÉPENDS (Y COMPRIS EN AUTRES LA NÉGLIGENCE).

Ce produit contient un logiciel cryptographique écrit par Eric Young (eay@cryptsoft.com).
Ce produit contient un logiciel écrit par Tim Hudson (tjh@cryptsoft.com).

SSLLeay License originale

Copyright (C) 1995-1998 Eric Young (eay@cryptsoft.com) Tous droits réservés

Ce progiciel est une application SSL écrite par Eric Young (eay@cryptsoft.com). L'implémentation a été écrite pour être conforme à la version SSL de Netscape.

L'accès à cette bibliothèque pour des finalités commerciales ou non commerciales est gratuit dans la mesure où les conditions suivantes sont respectées. Les conditions suivantes s'appliquent à tous les codes source présents dans cette diffusion, notamment aux codes RC4, RSA, Ihash, DES, etc., et pas uniquement au code SSL. La documentation SSL fournie avec cette diffusion est protégée par les mêmes clauses de copyright, sauf que le détenteur est Tim Hudson (tjh@cryptsoft.com).

Les droits d'auteur restent ceux d'Eric Young, et ainsi, les avis de droits d'auteur ne doivent pas être retirés du code.
Si ce progiciel est utilisé dans un produit, Eric Young doit être mentionné comme étant l'auteur des parties de bibliothèque utilisées.
Cela peut se faire par un message de texte au lancement du programme ou dans la documentation (en ligne ou par texte) livrée avec le progiciel.

Sont autorisées la redistribution et l'utilisation, en format source et binaire, avec ou sans modifications, du moment que les conditions suivantes sont respectées :

1. La redistribution du code source doit conserver la mention du copyright, cette liste de conditions et le texte ci-dessous précisant les limitations de responsabilité.
2. La redistribution en format binaire doit reproduire la mention du copyright ci-dessus, cette liste de conditions et le texte ci-dessous précisant les limitations de responsabilité, dans la documentation ou dans les documents accompagnant la distribution.
3. Toute publicité mentionnant les fonctions ou la destination de ce logiciel doit afficher la mention suivante :
« Ce produit contient un logiciel cryptographique écrit par Eric Young (eay@cryptsoft.com). »
Le terme « cryptographique » peut être omis si les sous-programmes de la bibliothèque ne sont pas liés à des systèmes cryptographiques.
4. Si vous insérez tout code spécifique à Windows (ou un de ses dérivés) à partir du répertoire apps (code d'application), vous devez inclure la mention :
« Ce produit contient un logiciel écrit par Tim Hudson (tjh@cryptsoft.com). »

CE LOGICIEL EST FOURNI PAR ERIC YOUNG « TEL QUEL » ET SANS AUCUNE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, Y COMPRIS (MAIS SANS Y ÊTRE LIMITÉ) LES GARANTIES IMPLICITES D'ADAPTATION À UN BUT PARTICULIER ET DE COMMERCIALISATION. EN AUCUN CAS LES AUTEURS OU LES CONTRIBUTEURS NE PEUVENT ÊTRE TENUS RESPONSABLES DE TOUTS DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, ACCIDENTELS, SPÉCIAUX, EXEMPLAIRES OU CONSÉQUENTS (Y COMPRIS, MAIS PAS UNIQUEMENT, LE REMPLACEMENT DES BIENS OU DES SERVICES, LA PERTE D'UTILISATION, DE DONNÉES OU DE BÉNÉFICES, OU L'INTERRUPTION DU TRAVAIL), SURVENUS SUITE À L'UTILISATION DE CE LOGICIEL, MÊME S'ILS EN ONT ÉTÉ AVERTIS, QUEL QUE SOIT LA FAÇON DONT CEUX-CI ONT ÉTÉ CAUSÉS ET QUEL QUE SOIT LE PRINCIPE DE RESPONSABILITÉ, QU'ELLE SOIT CONTRACTUELLE, STRICTE, OU AUX DÉPENDS (Y COMPRIS EN AUTRES LA NÉGLIGENCE).

Les termes de la licence et de la distribution de toute version disponible publiquement ou de tout dérivatif de ce code ne peuvent être modifiés. Cela signifie que ce code ne peut être copié et asservi à une autre licence de distribution [y compris la Licence Publique GNU].

■ À propos de WPA Suppliment, WPA Suppliment (WPS)

WPA Suppliment

Copyright (C) 2003-2012, Jouni Malinen <j@w1.fi> et contributeurs
Tous droits réservés.

Ce programme est accordé sous licence selon les termes de la licence BSD (celle dont l'article relatif à la publicité est retiré).

Si vous soumettez des modifications au projet, veuillez consulter le fichier CONTRIBUTIONS pour obtenir plus d'instructions.

Licence

Ce logiciel peut être distribué, utilisé et modifié selon les termes de la licence BSD :

Sont autorisées la redistribution et l'utilisation, en formats source et binaire, avec ou sans modification, du moment que les conditions suivantes sont respectées :

1. La redistribution du code source doit conserver la mention du copyright ci-dessus, cette liste de conditions et le texte ci-dessous précisant les limitations de responsabilité.
2. La redistribution en format binaire doit reproduire la mention du copyright ci-dessus, cette liste de conditions et le texte ci-dessous précisant les limitations de responsabilité, dans la documentation ou dans les documents accompagnant la distribution.

3. Ni le ou les nom(s) du ou des détenteur(s) des droits indiqué(s) ci-dessus ni les noms des contributeurs ne doivent être utilisés pour l'affiliation ou la promotion de produits dérivés de ce logiciel sans accord écrit préalable.

CE LOGICIEL EST FOURNI PAR LES DÉTENTEURS DES DROITS ET CONTRIBUTEURS « TEL QUEL » ET SANS AUCUNE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, SANS LIMITATION, LES GARANTIES IMPLICITES DE COMMERCIALISÉ ET DE CONFORMITÉ À UNE UTILISATION PARTICULIÈRE. EN AUCUN CAS LES DÉTENTEURS DES DROITS OU LES CONTRIBUTEURS NE PEUVENT ÊTRE TENUS RESPONSABLES DES DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, ACCIDENTELS, SPÉCIAUX, EXEMPLAIRES OU CONSÉCUTIFS (Y COMPRIS, SANS LIMITATION, LE REMPLACEMENT DES BIENS OU DES SERVICES, LA PERTE D'UTILISATION, DE DONNÉES OU DE BÉNÉFICES, OU L'INTERRUPTION DU TRAVAIL). SURVENUS SUITE À L'UTILISATION DE CE LOGICIEL, MÊME S'ILS EN ONT ÉTÉ AVERTIS, QUELLE QUE SOIT LA FAÇON DONT CEUX-CI ONT ÉTÉ CAUSÉS ET QUEL QUE SOIT LE PRINCIPE DE RESPONSABILITÉ, QU'ELLE SOIT CONTRACTUELLE, STRICTE OU DÉLICTEUELLE (Y COMPRIS ENTRE AUTRES LA NÉGLIGENCE).

■ À propos de FreeType

LICENCE The FreeType Project

27 janvier 2006

Copyright 1996-2002, 2006,
David Turner, Robert Wilhelm et Werner Lemberg

Introduction

Le FreeType Project est distribué dans plusieurs ensembles d'archivage, certains peuvent contenir, parallèlement au moteur de polices FreeType, différents outils et différentes contributions basés sur ou en rapport avec le FreeType Project. La présente licence s'applique à tous les fichiers inclus dans ces ensembles, non couverts par une licence explicite propre. La licence concerne donc le moteur de polices FreeType, les programmes de test, la documentation et les fichiers makefile (au moins). Cette licence est inspirée des licences BSD, Artistic et IJG (Independent JPEG Group), qui encouragent toutes l'inclusion et l'utilisation de logiciels libres dans les produits commerciaux et les logiciels gratuits. En conséquence, ses points principaux sont les suivants :

- o Nous ne garantissons pas que le présent logiciel fonctionne. Nous recevons cependant volontiers tous les types de signalement de bogues (distribution « telle quelle »).
- o Vous pouvez utiliser le présent logiciel dans n'importe quel but, en totalité ou en partie, sans devoir nous rémunérer (utilisation « hors droits »).
- o Vous ne pouvez pas prétendre avoir écrit le présent logiciel. Si vous l'utilisez, en totalité ou en partie, dans un programme, vous devez indiquer quelque part dans la documentation que vous avez utilisé le code FreeType (« crédits »).

Nous autorisons et encourageons tout spécialement l'inclusion du présent logiciel, avec ou sans modifications, dans des produits commerciaux. Nous rejetons toute garantie et toute responsabilité en ce qui concerne le FreeType Project.

Pour terminer, de nombreuses personnes nous ont demandé la formulation à utiliser pour des crédits/un avis de non-responsabilité conformes à la présente licence. Nous vous encourageons donc à utiliser le texte suivant :

Certaines parties du présent logiciel sont soumis à des droits d'auteur (C) <année> The FreeType Project (www.freetype.org). Tous droits réservés.

Veuillez remplacer <année> par la valeur de la version FreeType que vous utilisez.

Conditions légales

0. Définitions

Dans le cadre de la présente licence, les termes « ensemble », « FreeType Project » et « archive FreeType » font référence à l'ensemble de fichiers initialement distribués par les auteurs (David Turner, Robert Wilhelm et Werner Lemberg) en tant que « FreeType Project », qu'il s'agisse de la version alpha, bêta ou finale.

« Vous » fait référence au licencié, ou personne utilisant le projet, tandis que « utilisation » est un terme générique incluant la compilation du code source du projet, ainsi que sa liaison pour former un « programme » ou un « fichier exécutable ». Le programme est désigné sous le nom de « programme utilisant le moteur FreeType ». La licence s'applique à tous les fichiers distribués dans le FreeType Project d'origine, y compris le code source, les fichiers binaires et la documentation, sauf mention contraire dans le fichier dans son format non modifié d'origine, distribué dans l'archive originale. Vous devez nous contacter si vous ne savez pas si un fichier spécifique est couvert ou non par la présente licence.

Le FreeType Project est soumis à des droits d'auteur (C) 1996-2000 de David Turner, Robert Wilhelm et Werner Lemberg. Tous droits réservés, sauf dans la mesure indiquée ci-dessous.

1. Absence de garantie
LE FREETYPE PROJECT EST PROPOSÉ « TEL QUEL », SANS GARANTIE D'AUCUNE SORTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, INCLUANT, SANS LIMITATIONS, LES GARANTIES DE COMMERCIALISÉ ET DE CONFORMITÉ À UNE UTILISATION PARTICULIÈRE. EN AUCUN CAS LES AUTEURS OU LES DÉTENTEURS DE DROITS D'AUTEUR NE POURRONT ÊTRE TENUS RESPONSABLES DES DOMMAGES CAUSÉS PAR L'UTILISATION OU L'INCAPACITÉ À UTILISER LE FREETYPE PROJECT.

2. Redistribution

La présente licence accorde un droit irrévocable, perpétuel, hors droits et international d'utilisation, d'exécution, d'application, de compilation, d'affichage, de copie, de création de travaux dérivés, de distribution et de sous-licence du FreeType Project (que ce soit sous la forme du code exécutable ou du code source) et de ses travaux dérivés, pour quelque but que ce soit. Elle vous permet également d'autoriser des tiers à exercer certains ou l'ensemble des droits accordés dans ce cadre, aux conditions suivantes :

5

Informations complémentaires

Français

- o La redistribution du code source doit inclure le présent fichier de licence (« FTL.TXT ») intact, les ajouts, suppressions ou modifications apportés aux fichiers originaux doivent être clairement indiqués dans la documentation jointe. Les notifications de droits d'auteur des fichiers originaux intacts doivent être conservées dans toutes les copies des fichiers source.
- o La redistribution sous forme binaire doit inclure, dans la documentation de distribution, un avis de non-responsabilité indiquant que le logiciel est partiellement basé sur le travail de l'équipe FreeType. Nous vous encourageons également à insérer un lien URL vers la page Web FreeType dans votre documentation, cela n'est cependant pas obligatoire.

Les présentes conditions s'appliquent à tous les logiciels dérivés de ou basés sur le FreeType Project, pas seulement aux fichiers non modifiés. Si vous utilisez notre travail, vous devez en faire mention. Vous n'avez cependant aucune redevance à nous payer.

3. Publicité

Ni les auteurs et les contributeurs de FreeType, ni vous ne pouvez utiliser le nom de l'autre à des fins commerciales, publicitaires ou promotionnelles sans notification préalable écrite spécifique.

Nous vous suggérons (il ne s'agit cependant pas d'une obligation) d'utiliser un ou plusieurs des expressions suivantes pour faire référence au logiciel dans votre documentation ou vos matériaux publicitaires : « FreeType Project », « moteur FreeType », « bibliothèque FreeType » ou « distribution FreeType ».

Vous n'avez pas signé la présente licence, vous n'êtes donc pas contraint de l'accepter. Cependant, le FreeType Project étant protégé par des droits d'auteur, seule la présente licence, ou une autre conclue avec les auteurs, vous concède le droit de l'utiliser, de le distribuer et de le modifier. Par conséquent, l'utilisation, la distribution ou la modification par vos soins du FreeType Project indique que vous comprenez et acceptez l'ensemble des conditions de la présente licence.

4. Contacts

Il existe deux listes de diffusion dédiées à FreeType :

o freetype@nongnu.org

Traite de l'utilisation générale et des applications de FreeType, ainsi que des ajouts futurs et souhaités à la bibliothèque et à la distribution. Si vous avez besoin d'aide, inscrivez-vous à cette liste si vous n'avez trouvé aucun élément utile dans la documentation.

o freetype-devel@nongnu.org

Traite des bogues, ainsi que des composants du moteur, des problèmes de conception, des licences spécifiques, du portage, etc.

Notre page d'accueil est accessible à l'adresse

<http://www.freetype.org>

■ A propos des polices

Les polices appartiennent à Bitstream(c) (voir ci-dessous). Les modifications concernant DejaVu appartiennent au domaine public.

Les glyphes importés des polices Arev appartiennent à Tavmjong Bah(c) (voir ci-dessous).

Droits d'auteur relatifs aux polices Bitstream Vera

Copyright (c) 2003 par Bitstream, Inc. Tous droits réservés. Bitstream Vera est une marque commerciale de la société Bitstream, Inc.

Toute personne ayant obtenu une copie des polices accompagnant la présente licence (les « polices ») et les fichiers de documentation associés (le « Logiciel de polices ») reçoit la libre autorisation de reproduire et distribuer le Logiciel de polices, y compris mais sans s'y limiter, le droit d'utiliser, de copier, de fusionner, d'éditer, de distribuer et/ou de vendre des copies du Logiciel de polices et de permettre aux personnes à qui le Logiciel de polices a été fourni de le faire, dans les conditions suivantes :

Les informations de droits d'auteur et de marques ainsi que cet avis d'autorisation doivent être inclus dans toutes les copies d'un ou de plusieurs caractères issus du Logiciel de polices.

Le Logiciel de polices peut être modifié, corrigé, enrichi. Le tracé des glyphes ou des caractères des Polices peut notamment être modifié et des glyphes ou des caractères peuvent aussi être ajoutés aux Polices à condition que les polices soient renommées et que leur nouveau nom ne contienne pas les termes « Bitstream » ou « Vera ».

Cette licence est nulle et non avenue dans toute la mesure applicable aux Polices ou au Logiciel de polices modifié(es) et distribué(es) sous l'appellation « Bitstream Vera ».

Le Logiciel de polices peut être vendu comme partie intégrante d'un pack logiciel plus important, mais aucune copie d'un ou de plusieurs caractères du Logiciel de polices ne peut être vendu séparément.

LE LOGICIEL DE POLICES EST FOURNI « EN L'ÉTAT », SANS AUCUNE GARANTIE D'AUCUNE SORTE, QU'ELLE SOIT EXPLICITE OU IMPLICITE, Y COMPRIS MAIS SANS Y ÊTRE LIMITÉ, LES GARANTIES DE COMMERCIALISATION, D'ADAPTATION A UN USAGE PARTICULIER ET DE RESPECT DES DROITS D'AUTEUR, DE BREVET, DE MARQUE COMMERCIALE OU DE TOUT AUTRE DROIT. EN AUCUN CAS BITSTREAM OU GNOME FOUNDATION NE PEUT ÊTRE TENU RESPONSABLE DE TOUTE REVENDICATION, RESPONSABILITÉ OU DE TOUT DOMMAGE, Y COMPRIS TOUT DOMMAGE GÉNÉRAL, SPÉCIAL, INDIRECT, ACCIDENTEL OU CONSÉQUENT, QU'IL SOIT CONTRACTUEL, DÉLICTEUEL OU AUTRE, RÉSULTANT DE L'UTILISATION OU DE L'INCAPACITÉ D'UTILISER LE LOGICIEL DE POLICES OU ENCORE DE TOUTE AUTRE OPÉRATION EN RAPPORT AVEC LE LOGICIEL DE POLICES.

Mises à part les dispositions prévues par le présent avis, les noms de Gnome, Gnome Foundation et de Bitstream Inc., ne sauraient être utilisés à des fins publicitaires ou à toute autre fin en vue de promouvoir la vente, l'utilisation ou toute autre opération en rapport avec le Logiciel de polices sans autorisation écrite de Gnome Foundation ou Bitstream Inc., respectivement. Pour toute information supplémentaire, contactez : fonts at gnome dot org.

Droits d'auteur relatifs aux polices Arev

Copyright (c) 2006 par Tavmjong Bah. Tous droits réservés.

Toute personne ayant obtenu une copie des polices accompagnant la présente licence (les « polices ») et les fichiers de documentation associés (le « Logiciel de polices ») reçoit la libre autorisation de reproduire et distribuer les modifications apportées au Logiciel de polices Bitstream Vera, y compris mais sans s'y limiter, le droit d'utiliser, de copier, de fusionner, d'éditer, de distribuer et/ou de vendre des copies du Logiciel de polices et de permettre aux personnes à qui le Logiciel de polices a été fourni de le faire, dans les conditions suivantes :

Les informations de droits d'auteur et de marques ainsi que cet avis d'autorisation doivent être inclus dans toutes les copies d'un ou de plusieurs caractères issus du Logiciel de polices.

Le Logiciel de polices peut être modifié, corrigé, enrichi. Le tracé des glyphes ou des caractères des Polices peut notamment être modifié et des glyphes ou des caractères peuvent aussi être ajoutés aux Polices à condition que les polices soient renommées et que leur nouveau nom ne contienne pas les termes « Tavmjong Bah » ou « Arev ».

Cette licence est nulle et non avenue dans toute la mesure applicable aux Polices ou au Logiciel de polices modifié(es) et distribué(es) sous l'appellation « Tavmjong Bah Arev ».

Le Logiciel de polices peut être vendu comme partie intégrante d'un pack logiciel plus important, mais aucune copie d'un ou de plusieurs caractères du Logiciel de polices ne peut être vendu séparément.

LE LOGICIEL DE POLICES EST FOURNI « EN L'ÉTAT », SANS AUCUNE GARANTIE D'AUCUNE SORTE, QU'ELLE SOIT EXPLICITE OU IMPLICITE, Y COMPRIS MAIS SANS Y ÊTRE LIMITÉ, LES GARANTIES DE COMMERCIALISATION, D'ADAPTATION A UN USAGE PARTICULIER ET DE RESPECT DES DROITS D'AUTEUR, DE BREVET, DE MARQUE COMMERCIALE OU DE TOUT AUTRE DROIT. EN AUCUN CAS TAVMJONG BAH NE PEUT ÊTRE TENU RESPONSABLE DE TOUTE REVENDICATION, RESPONSABILITÉ OU DE TOUT DOMMAGE, Y COMPRIS TOUT DOMMAGE GÉNÉRAL, SPÉCIAL, INDIRECT, ACCIDENTEL OU CONSÉQUENT, QU'IL SOIT CONTRACTUEL, DÉLICTEUEL OU AUTRE, RÉSULTANT DE L'UTILISATION OU DE L'INCAPACITÉ D'UTILISER LE LOGICIEL DE POLICES OU ENCORE DE TOUTE AUTRE OPÉRATION EN RAPPORT AVEC LE LOGICIEL DE POLICES.

Mises à part les dispositions prévues par le présent avis, le nom de Tavmjong Bah ne saurait être utilisé à des fins publicitaires ou autres en vue de promouvoir la vente, l'utilisation ou toute autre opération en rapport avec le Logiciel de polices sans autorisation écrite de Tavmjong Bah. Pour toute information supplémentaire, contactez : tavmjong @ free. fr.

■ À propos de International Components for Unicode

Licence ICU - ICU versions 1.8.1 et plus récentes

NOTIFICATION DE DROITS D'AUTEUR ET D'AUTORISATION

Copyright (C) 1995-2003, International Business Machines Corporation et autres
Tous droits réservés.

Le présent document accorde gratuitement à toute personne qui obtient une copie du logiciel et des fichiers de documentation associés (le « Logiciel ») des droits illimités sur le Logiciel, incluant, sans limitations, les droits d'utiliser, de copier, de modifier, de fusionner, de publier, de distribuer et/ou de vendre des copies du Logiciel et d'autoriser les personnes auxquelles le Logiciel est remis à faire de même, à condition que la ou les notifications de droits d'auteur ci-dessus et la présente notification d'autorisation apparaissent dans toutes les copies du Logiciel et que la ou les notifications de droits d'auteur ci-dessus et la présente notification d'autorisation apparaissent dans la documentation jointe.

LE LOGICIEL EST PROPOSÉ « TEL QUEL », SANS GARANTIE D'AUCUNE SORTE, EXPLICITE OU IMPLICITE, INCLUANT, SANS LIMITATIONS, LES GARANTIES DE COMMERCIALISABILITÉ, DE CONFORMITÉ À UNE UTILISATION PARTICULIÈRE ET DE NON-VIOLATION DES DROITS DE TIERS. EN AUCUN CAS LE OU LES DÉTENTEURS DE DROITS D'AUTEUR INCLUS DANS LA PRÉSENTE NOTIFICATION NE POURRONT ÊTRE TENUS RESPONSABLES DES RÉCLAMATIONS, DES DOMMAGES SPÉCIAUX, INDIRECTS OU CONSÉCUTIFS, OU DE QUELCONQUES DOMMAGES RÉSULTANT EN UNE PERTE D'UTILISATION, DE DONNÉES OU DE PROFITS, QUE CE SOIT DANS LE CADRE D'UN CONTRAT, D'UNE NÉGLIGENCE OU AUTRE DÉLIT, RÉSULTANT DE OU EN RAPPORT AVEC L'UTILISATION OU LES PERFORMANCES DU LOGICIEL.

Sauf dans la mesure définie dans la présente notification, le nom des détenteurs de droits d'auteur ne doit pas être utilisé à des fins publicitaires ou pour promouvoir la vente, l'utilisation ou autres traitements du Logiciel sans l'accord préalable écrit du détenteur de droits d'auteur en question.

Toutes les marques commerciales et marques commerciales déposées mentionnées ici sont la propriété de leurs détenteurs respectifs.

■ À propos du logiciel du Groupe Indépendant JPEG, libjpeg

Dans des termes clairs :

1. Nous ne promettons pas que ce logiciel fonctionne. (Mais si vous trouvez n'importe quels défauts veuillez nous le communiquer!)
2. Vous pouvez utiliser ce logiciel pour ce que vous voulez. Vous ne devez pas nous payer.
3. Vous ne pouvez pas simuler que vous avez écrit ce logiciel. Si vous l'utilisez dans un programme, vous devez reconnaître quelque part dans votre documentation que vous avez utilisé le code d'IJG.

Dans le Jargon juridique :

Les auteurs n'effectuent AUCUNE GARANTIE ou représentation pour un but particulier, que ça soit express ou implicite, en ce qui concerne ce logiciel, sa qualité, exactitude, valeur commerciale, ou justesse. On fournit ce logiciel « tel quel » et vous, son utilisateur, assumez tout le risque quant à sa qualité et exactitude.

Ce logiciel est le droit d'auteur (C) 1991-1998,

Thomas G. Ruelle (voie). Tous droits réservés sauf comme spécifié ci-dessous. On accorde par la présente que la permission d'utiliser, copier, modifier et distribuer ce logiciel (ou des parties de celui-ci) de façon gratuite, pour n'importe quel but, est soumise aux conditions suivantes :

(1) Si n'importe quelle partie du code source est distribuée pour ce logiciel, donc ce fichier de README doit être inclus, avec cet droit d'auteur et pas de notice de garantie interchangeable; et n'importe quels compléments, effacements, ou des changements des fichiers originaux doivent être clairement indiqués dans la documentation jointe.
(2) Si seulement le code exécutable est distribué, donc la documentation jointe doit déclarer que « ce logiciel est basé en partie sur le travail du Groupe Indépendant JPEG ».
(3) On accorde la permission d'utilisation de ce logiciel seulement si l'utilisateur accepte pleinement la responsabilité de toutes les conséquences indésirables; les auteurs n'acceptent AUCUNE RESPONSABILITÉ pour n'importe quels dégâts.
Ces conditions s'appliquent à n'importe quel logiciel tiré de ou basé sur le code d'IJG, pas seulement à la bibliothèque non modifiée. Si vous utilisez notre travail, vous devez nous reconnaître.

On n'accorde pas de permission d'utilisation du nom d'aucun auteur IJG ou la raison sociale pour la publicité ou la publicité sur ce logiciel ou d'autres produits tirés de celui-ci. Ce logiciel peut être mentionné seulement comme « le logiciel du Groupe Indépendant JPEG ».

Nous permettons et encourageons spécialement l'utilisation de ce logiciel comme la base des produits commerciaux, à condition que toute la garantie ou des réclamations de responsabilité soient assumées par le vendeur de produit.

Ansi2knc.c est inclus dans cette distribution selon la permission de L. Peter Deutsch, propriétaire unique de son droit d'auteur, les Entreprises Aladdin de Menlo Park, CA. Ansi2knc.c n'est pas couvert par les susdits droits d'auteur et les conditions, mais par les termes de distribution habituels de la Fondation pour le logiciel libre; surtout, que vous deviez inclure le code source si vous le redistribuez. (Voir le fichier ansi2knc.c pour plus de détails.)

Cependant, depuis que ansi2knc.c n'est plus nécessaire comme partie d'aucun programme produit par le code IJG, cela ne vous limite pas plus que les paragraphes précédents.

Le scénario de configuration Unix « configure » a été produit avec le GNU Autoconf. C'est le droit d'auteur par la Fondation pour le logiciel libre, mais est librement distribuable. Le même se tient pour ses scénarios de soutien (config.guess, config.sub, ltoconfig, ltmaint.sh). Un autre scénario d'assistance, install.sh, est le droit d'auteur par M.I.T., mais il est aussi librement distribuable.

Il semble que l'option de codage arithmétique des spécifications JPEG est couverte par des brevets appartenant à IBM, AT&T et Mitsubishi. Par contre le codage d'arithmétique ne peut pas légalement être utilisé sans obtenir une ou plusieurs licences. C'est pourquoi, l'appui pour le codage d'arithmétique a été enlevé du logiciel libre JPEG. (Puisque le codage d'arithmétique fournit seulement un gain marginal sur le mode Huffman non breveté, il est peu probable qu'énormément de mises en oeuvre le soutiendront. La distribution IJG inclus autrefois le code pour lire et écrire des fichiers GIF. Pour éviter la confusion avec le brevet l'Unisys LZW, l'assistance de lecture GIF a été carrément enlevée et l'auteur de GIF a été simplifié pour produire « GIFs non compressés ».

Cette technique n'utilise pas l'algorithme LZW; les fichiers GIF résultants sont plus grands que d'habitude, mais sont lisibles par tous les décodeurs GIF standard. Nous sommes dans l'obligation de déclarer que « le Format (c) d'échange Graphique est la propriété de Droit d'auteur de CompuServe S.A. GIF (sm) est une propriété de Marque de Service de CompuServe S.A. »

■ À propos de libpng

Cette copie des notifications libpng vous est proposée à des fins de commodité. Si le contenu de la présente copie ne correspond pas aux notifications du fichier png.h inclus dans la distribution libpng, le contenu du fichier prévaut.

NOTIFICATION DE DROITS D'AUTEUR, AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ et LICENCE

Si vous modifiez libpng, vous pouvez insérer des notifications supplémentaires juste après cette phrase. Ce code est publié sous licence libpng.

Les droits d'auteur des versions 1.2.6 du 15 août 2004 à 1.2.47 du 18 février 2012 de libpng appartiennent à Glenn Randers-Pehrson, Copyright (c) 2004, 2006-2009. Ces versions sont distribuées conformément aux limites de responsabilité et à la licence de la version 1.2.5 de libpng - avec les personnes suivantes ajoutées à la liste des auteurs collaborateurs suivants :

Cosmin Truta

Les droits d'auteur des versions 1.0.7 du 1er juillet 2000 à 1.2.5 du 3 octobre 2002 de libpng appartiennent à Glenn Randers-Pehrson, Copyright (c) 2000-2002. Ces versions sont distribuées conformément aux limites de responsabilité et à la licence de la version 1.0.6 de libpng - avec les personnes suivantes ajoutées à la liste des auteurs collaborateurs suivants :

Simon-Pierre Cadieux

Eric S. Raymond

Gilles Vollant

ainsi que les ajouts suivants aux limites de responsabilité :

Nous n'offrons aucune garantie que nos efforts ou cette librairie seront à la hauteur des attentes de l'utilisateur, quelles que soient les utilisations envisagées. Cette librairie est fournie en l'état, avec tous ses défauts. L'utilisateur assume seul tous les risques liés à la qualité, aux performances et à la précision du produit.

Les droits d'auteur des versions 0.97 de janvier 1998 à 1.0.6 du 20 mars 2000 de libpng appartiennent à Glenn Randers-Pehrson, Copyright (c) 1998, 1999. Ces versions sont distribuées conformément aux limites de responsabilité et à la licence de la version 0.96 de libpng - avec les personnes suivantes ajoutées à la liste des auteurs collaborateurs :

Tom Lane

Glenn Randers-Pehrson

Willem van Schaik

Les droits d'auteur des versions 0.89 de juin 1996 à 0.96 de mai 1997 de libpng appartiennent à Andreas Dilger, Copyright (c) 1996, 1997. Ces versions sont distribuées conformément aux limites de responsabilité et à la licence de la version 0.88 de libpng - avec les personnes suivantes ajoutées à la liste des auteurs collaborateurs :

John Bowler

Kevin Bracey

Sam Bushell

Magnus Holmgren

Greg Roelofs

Tom Tanner

Les droits d'auteur des versions 0.5 de mai 1995 à 0.88 de janvier 1996 de libpng appartiennent à Guy Eric Schalnat, Group 42, Inc, Copyright (c) 1995, 1996. Les « Auteurs collaborateurs » correspondent aux personnes suivantes, dont les noms sont repris à des fins de licence et de droit d'auteur :

Andreas Dilger

Dave Martindale

Guy Eric Schalnat

Paul Schmidt

Tim Wegner

La Bibliothèque de Référence de PNG est fournie « tel quel ». Les Auteurs contribuables et le Groupe 42, S.A nient toutes les garanties, exprimées ou implicites, y compris, sans restriction, les garanties de valeur commerciale et morale pour n'importe quel but. Les Auteurs contribuables et le Groupe 42, S.A n'assument aucune responsabilité en cas de dégâts directs, indirects, accidentels, spéciaux, typiques, ou consécutifs, qui peuvent résulter de l'utilisation du la Bibliothèque de Référence de PNG, même si c'est informé sur la possibilité de tels dégâts

On accorde par la présente que la permission d'utiliser, copier, modifier et distribuer ce code source, ou des parties de ceci, pour n'importe quel but, de façon gratuite est soumise aux restrictions suivantes :

1. L'origine de ce code source ne doit pas être déformée.
2. Les versions Changées doivent être simplement marquées comme tel et ne doivent pas être déformées comme étant la source originale.
3. Cet avis de Droit d'auteur ne peut pas être enlevé ou changé de n'importe quelle source ou source de distribution changée.

Les Auteurs contribuables et le Groupe 42, S.A permettent précisément l'utilisation gratuite de ce code source, comme composant et encouragent au soutien du format de fichier PNG dans des produits commerciaux. Si vous utilisez ce code source dans un produit, la reconnaissance n'est pas exigée, mais serait appréciée.

Une fonction « png_get_copyright » est disponible, pour faciliter l'utilisation dans les cases « à propos de » et cases similaires :

```
printf(« %s »,png_get_copyright(NULL));
```

De même, le logo PNG (au format PNG, bien évidemment) est fourni dans les fichiers « pngbar.png », « pngbar.jpg » (88x31) et « pngnow.png » (98x31).

Libpng est un logiciel OSI Certified Open Source. Il s'agit d'une marque de certification de l'initiative Open Source.

Glenn Randers-Pehrson
glennrp arobase users.sourceforge.net
18 février 2012

■ À propos du codec audio sans perte d'Apple

Droits d'auteur © 2011 Apple Inc. Tous droits réservés.

Sous licence Apache, Version 2.0 (la "Licence"); Le fichier peut être utilisé uniquement selon les termes de la Licence.

Vous pouvez vous procurer une copie de la Licence sous

<http://www.apache.org/licenses/LICENSE-2.0>

Sauf dans le cas d'obligations légales ou d'accords écrits, le logiciel distribué sous cette Licence est distribué "EN L'ÉTAT", SANS GARANTIE NI CONDITION DE QUELQUE NATURE, explicite ou tacite.

Voyez la Licence pour les permissions et restrictions liées à la Licence dans votre langue

■ À propos de la bibliothèque de codecs FLAC

Copyright (C) 2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009 Josh Coalson
La redistribution et l'utilisation sous formes binaire et source, avec ou sans modification, sont permises sous réserve des conditions suivantes :

- Les redistributions du code source doivent conserver l'avis de droit d'auteur ci-dessus, cette liste de conditions et la renonciation suivante.
- Les redistributions sous forme binaire doivent reproduire l'avis de droit d'auteur ci-dessus, cette liste de conditions et la renonciation suivante dans la documentation et/ou tout autre matériel fourni lors de la distribution.
- Ni le nom de la Fondation Xiph.org ni les noms de ses contributeurs ne doivent être utilisés pour endosser ou promouvoir les produits dérivés de ce logiciel sans autorisation écrite préalable.

CE LOGICIEL EST FOURNI « TEL QUEL » PAR LES DÉTENTEURS DE DROIT D'AUTEUR ET CONTRIBUTEURS, ET TOUTES LES GARANTIES EXPRESSES OU IMPLICITES, Y COMPRIS, SANS EN EXCLURE D'AUTRES, LES GARANTIES IMPLICITES DE VALEUR MARCHANDE ET D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER SONT DÉCLINÉES. LA FONDATION OU LES CONTRIBUTEURS NE SERONT EN AUCUN CAS RESPONSABLES DES DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, ACCESSOIRES, SPÉCIAUX, EXEMPLAIRES OU CONSÉCUTIFS (Y COMPRIS, SANS EN EXCLURE D'AUTRES, L'APPROVISIONNEMENT DE BIENS OU DE SERVICES DE REMPLACEMENT; LA PERTE D'UTILISATION, DE DONNÉES OU DE PROFITS; OU L'INTERRUPTION D'ACTIVITÉS COMMERCIALES) QUELLES QU'EN SOIENT LA CAUSE ET LA THÉORIE DE RESPONSABILITÉ, PAR CONTRAT, RESPONSABILITÉ ABSOLUE OU DÉLICTELLE (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE OU AUTRE) RÉSULTANT DE QUELQUE FAÇON QUE CE SOIT DE L'UTILISATION DE CE LOGICIEL, MÊME SI AVERTIS DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES.